



Nations Unies

**Office de secours et de travaux
des Nations Unies pour les réfugiés
de Palestine dans le Proche-Orient**

Rapport financier et états financiers audités

de l'année terminée le 31 décembre 2022

et

Rapport du Comité des commissaires aux comptes

**Assemblée générale
Documents officiels
Soixante-dix-huitième session
Supplément n° 5D**



**Office de secours et de travaux
des Nations Unies pour les réfugiés
de Palestine dans le Proche-Orient**

**Rapport financier et états
financiers audités**

de l'année terminée le 31 décembre 2022

et

**Rapport du Comité
des commissaires aux comptes**



Nations Unies • New York, 2023

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
Lettre d'envoi	5
I. Rapport du Comité des commissaires aux comptes : opinion des commissaires aux comptes ..	6
II. Rapport détaillé du Comité des commissaires aux comptes	9
Résumé	9
A. Mandat, étendue de l'audit et méthode	12
B. Principales constatations et recommandations	13
1. Suite donnée aux recommandations antérieures du Comité	13
2. Aperçu de la situation financière	13
3. Gestion financière et budgétaire	17
4. Gestion des actifs et des stocks	19
5. Gestion des secours et des services sociaux	20
6. Gestion des ressources humaines	23
7. Gestion des programmes et des projets	24
8. Gestion des achats et des marchés	27
9. Gestion de l'éducation	29
C. Informations communiquées par l'administration	31
1. Comptabilisation en pertes de montants en espèces, de créances et de biens	31
2. Versements à titre gracieux	31
3. Cas de fraude ou de présomption de fraude	31
D. Acceptation	33
Annexes	
I. État d'application des recommandations jusqu'à l'année terminée le 31 décembre 2021	34
II. État récapitulatif des biens comptabilisés en pertes	55
III. Cas de fraude ou de présomption de fraude signalés au Comité pour l'année 2022	56
III. Certification des états financiers	57
IV. Rapport financier pour l'année terminée le 31 décembre 2022	58
A. Introduction	58
B. Analyse de la situation financière et du budget	58

C.	Renforcement des principes de transparence et de responsabilité.....	70
D.	Gestion globale des risques et gestion des risques financiers	71
E.	Responsabilité.....	72
V.	États financiers pour l'année terminée le 31 décembre 2022.....	73
I.	État de la situation financière au 31 décembre 2022	73
II.	État de la performance financière pour l'année terminée le 31 décembre 2022.....	74
III.	État des variations de l'actif net pour l'année terminée le 31 décembre 2022	75
IV.	État des flux de trésorerie pour l'année terminée le 31 décembre 2022	76
V.	État comparatif des montants budgétés et des montants réels pour l'année terminée le 31 décembre 2022	77
	Notes relatives aux états financiers de 2022	78

Lettre d'envoi

Lettre datée du 26 juillet 2023, adressée au Président de l'Assemblée générale par le Président du Comité des commissaires aux comptes

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le rapport du Comité des commissaires aux comptes, ainsi que le rapport financier et les états financiers audités de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient pour l'année terminée le 31 décembre 2022.

L'Auditeur général de la Cour des comptes
de la République populaire de Chine,
Président du Comité des commissaires aux comptes
(*Signé*) **Hou Kai**

Chapitre I

Rapport du Comité des commissaires aux comptes : opinion des commissaires aux comptes

Opinion des commissaires aux comptes

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), qui comprennent l'état de la situation financière (état I) au 31 décembre 2022, l'état de la performance financière (état II), l'état des variations de l'actif net/de la situation nette (état III), l'état des flux de trésorerie (état IV) et l'état comparatif des montants budgétés et des montants réels (état V), ainsi que les notes relatives aux états financiers, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Office au 31 décembre 2022, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables internationales du secteur public (normes IPSAS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux Normes internationales d'audit (ISA) et aux Normes internationales des institutions supérieures de contrôle des finances publiques. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont décrites dans la section « Responsabilités des commissaires aux comptes à l'égard de l'audit des états financiers ». Nous sommes indépendants de l'UNRWA conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Informations autres que les états financiers et le rapport des commissaires aux comptes

La responsabilité des autres informations incombe au Commissaire général de l'UNRWA. Les autres informations se composent du rapport financier pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 (chap. IV), mais ne comprennent pas les états financiers et le rapport des commissaires aux comptes sur ces états financiers.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de l'audit des états financiers, notre obligation consiste à lire ces autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise lors de l'audit, ou encore si les autres informations semblent comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

Le Commissaire général est responsable de la préparation et de la présentation fidèle d'états financiers conformément aux normes IPSAS, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à l'UNRWA qu'il incombe d'évaluer sa capacité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'UNRWA a l'intention de liquider ses opérations ou de cesser son activité ou si aucune solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'UNRWA.

Responsabilités des commissaires aux comptes à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre de notre audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de l'audit. En outre :

a) nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques et réunissons des éléments probants, suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui lié à une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

b) nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'UNRWA ;

c) nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'UNRWA, de même que des informations y afférentes fournies par ce dernier ;

d) nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par l'UNRWA du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des

événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Office à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'UNRWA à cesser son exploitation ;

e) nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et les événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

À notre avis, les opérations comptables de l'UNRWA qui ont retenu notre attention ou que nous avons examinées par sondage dans le cadre de notre audit ont été, dans tous leurs aspects significatifs, conformes aux règles de gestion financière de l'Office et aux autorisations de l'organe délibérant.

Conformément à l'article VII du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies, nous avons également établi un rapport détaillé sur notre audit de l'UNRWA.

L'Auditeur général de la Cour des comptes
de la République populaire de Chine,
Président du Comité des commissaires aux comptes
(Auditeur principal)
(Signé) **Hou Kai**

Le Contrôleur général de la République du Chili
(Signé) Jorge **Bermúdez**

Le Premier président de la Cour des comptes de la France
(Signé) Pierre **Moscovici**

Le 26 juillet 2023

Chapitre II

Rapport détaillé du Comité des commissaires aux comptes

Résumé

L'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) fournit assistance et protection à 5,89 millions de réfugiés palestiniens immatriculés, pour les aider à atteindre un niveau de développement humain aussi élevé que possible. Il emploie quelque 27 554 agents recrutés sur le plan régional et 214 agents recrutés sur le plan international dans ses cinq bureaux de secteur (bande de Gaza, Cisjordanie, Jordanie, Liban et République arabe syrienne) et à ses sièges d'Amman et de Gaza.

Le Comité des commissaires aux comptes a audité les états financiers et contrôlé la gestion de l'UNRWA pour l'année terminée le 31 décembre 2022. En raison des changements liés à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), l'audit final a été réalisé sur place à Amman en 2023.

Opinion des commissaires aux comptes

Le Comité considère que les états financiers donnent, dans tous leurs significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Office au 31 décembre 2022, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables internationales du secteur public (normes IPSAS).

Le Comité a également émis une opinion d'audit distincte sans réserve sur les états financiers de la Caisse de prévoyance du personnel de l'UNRWA recruté sur le plan régional pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, qui ont été établis conformément aux Normes internationales d'information financière.

Le Comité a en outre procédé à l'examen annuel de la gestion du Département du microfinancement de l'UNRWA et émis une opinion sans réserve sur ses états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Conclusion générale

L'UNRWA a déclaré un déficit de 122,16 millions de dollars pour 2022, ce qui représentait une augmentation de 258 % par rapport à l'excédent de 77 millions de dollars déclaré pour l'année précédente. Ce déficit s'explique principalement par la baisse des contributions en espèces en provenance de différents donateurs.

Le Comité n'a pas relevé dans son examen de lacunes significatives dans les comptes et registres qui laisseraient penser que les états financiers ne donnent pas une image fidèle de la situation de l'UNRWA. Il a toutefois noté que les domaines suivants appellent des améliorations : gestion financière et budgétaire, gestion des actifs et des stocks, gestion des secours et des services sociaux, gestion des ressources humaines, gestion des programmes et des projets, gestion des achats et des marchés et gestion de l'éducation.

Principales constatations

Comité consultatif sur l'allocation des ressources : exécution des tâches

Le Comité a constaté que le Comité consultatif sur l'allocation des ressources ne s'était pas réuni en 2022 pour examiner les allocations budgétaires et faire des recommandations à ce sujet au Commissaire général, comme il est prescrit dans la

directive interne n° 31 de l'UNRWA. En conséquence, le budget annuel de 2022 avait été transmis directement au Groupe consultatif exécutif sans les recommandations du Comité consultatif. Par ailleurs, le Comité consultatif n'avait pas établi de plan de travail annuel et de calendrier des réunions, comme l'exige la directive interne n° 31. Le fait que le Comité consultatif n'a pas exécuté correctement ses tâches a été jugé préoccupant car il posait le risque d'une allocation inefficace des ressources budgétaires.

Distribution de l'aide pécuniaire sélective

Le Comité a constaté des retards importants dans le paiement de l'aide pécuniaire sélective, 376 paiements approuvés (48 %) n'ayant pas encore été effectués à la fin de 2022. Ces retards ont été jugés inquiétants car ils pouvaient desservir l'objectif premier du programme d'aide pécuniaire sélective, qui est d'apporter un soutien d'urgence aux familles et aux personnes confrontées à des difficultés extrêmes.

Travailleurs rémunérés à la journée

Le Comité a constaté qu'un grand pourcentage (41 %) des travailleurs rémunérés à la journée qui étaient employés par l'UNRWA, dont des enseignants et des infirmiers, étaient au service de l'Office depuis plus de deux ans, ce qui n'était pas conforme aux directives en la matière, qui stipulent que ces travailleurs ne peuvent être engagés qu'à titre temporaire. Cette pratique risquait de devenir une solution de remplacement des postes permanents, entravait le perfectionnement professionnel et pourrait avoir des répercussions sur la qualité de l'éducation et des services médicaux assurés aux réfugiés.

Interventions ciblées en faveur des élèves en décrochage scolaire

Le Comité a constaté une forte augmentation du taux d'abandon scolaire cumulatif enregistré par les écoles de l'UNRWA, qui a atteint, en 2021/22, 0,86 % pour le cours élémentaire, soit le plus haut niveau atteint depuis 2017/18, et 2,83 % pour le cours préparatoire, ainsi que le manque de données globales et d'orientations harmonisées, qui empêchait que des mesures efficaces soient prises pour remédier au problème et allait à l'encontre du but visé par l'UNRWA, à savoir mettre en place des interventions ciblées en faveur des élèves défavorisés, qui était énoncé dans la stratégie à moyen terme de l'UNRWA pour 2016-2021 (prolongé jusqu'en 2022).

Principales recommandations

Compte tenu des constatations susmentionnées, le Comité recommande principalement que l'UNRWA :

Comité consultatif sur l'allocation des ressources : exécution des tâches

a) Précise tout à fait les rôles du Comité consultatif sur l'allocation des ressources et du Groupe consultatif exécutif et les relations entre ceux-ci afin d'améliorer les procédures d'examen des allocations budgétaires ;

Distribution de l'aide pécuniaire sélective

b) Fixe un délai raisonnable pour la distribution de l'aide en espèces, simplifie les procédures administratives et tire parti de la technologie pour faciliter les paiements et garantir que l'aide pécuniaire est fournie en temps voulu ;

Travailleurs rémunérés à la journée

c) Prenne des mesures efficaces pour réduire progressivement le recours aux travailleurs rémunérés à la journée, en particulier dans les domaines de l'éducation et des soins médicaux, et pour limiter l'instabilité pour le personnel et les problèmes de gestion qui pourraient découler du recours à un grand nombre de travailleurs rémunérés à la journée ;

Interventions ciblées en faveur des élèves en décrochage scolaire

d) Continue de mener des études périodiques sur les caractéristiques et les causes de l'abandon scolaire et fasse un effort concerté pour promouvoir la mise en commun des bonnes pratiques et renforcer l'engagement scolaire des élèves selon une démarche plus unifiée afin de réduire progressivement le taux d'abandon scolaire.

Suite donnée aux recommandations antérieures du Comité

Au 31 décembre 2022, sur les 49 recommandations qui restaient à appliquer jusqu'à l'année terminée le 31 décembre 2021, 31 (63 %) avaient été appliquées et 18 (37 %) étaient en cours d'application. Le Comité prend acte des efforts faits par l'UNRWA pour appliquer ses recommandations antérieures et encourage l'Office à continuer de s'employer à appliquer le reste de ses recommandations.

Chiffres clés	
5,89 millions	Nombre de réfugiés de Palestine ayant bénéficié des services de l'UNRWA en 2022
27 554	Nombre de membres du personnel recrutés sur le plan régional (personnel local)
214	Nombre de membres du personnel recrutés sur le plan international
888,86 millions de dollars	Total de l'actif
902,27 millions de dollars	Total du passif
1 190,23 millions de dollars	Total des produits
1 312,39 millions de dollars	Total des charges
1,05 milliard de dollars	Budget définitif pour 2022
122,16 millions de dollars	Déficit pour l'année 2022

A. Mandat, étendue de l'audit et méthode

1. L'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) a été créé par l'Assemblée générale dans sa résolution 302 (IV) du 8 décembre 1949 et est devenu opérationnel le 1^{er} mai 1950. Il s'agit d'un organe subsidiaire de l'Assemblée au sein du système des Nations Unies. L'Office a pour mandat d'aider les réfugiés de Palestine à atteindre, dans les conditions difficiles où ils vivent, un niveau de développement humain aussi élevé que possible, conformément aux normes et objectifs adoptés sur le plan international. Il constitue un des plus vastes programmes des Nations Unies dans la mesure où il vient en aide à plus de 5,89 millions de réfugiés de Palestine vivant dans la bande de Gaza, en Jordanie, au Liban, en République arabe syrienne et en Cisjordanie. L'Office est également l'un des plus importants employeurs du Moyen-Orient, puisqu'il compte 27 768 employés, pour la plupart des réfugiés de Palestine.

2. Le Comité des commissaires aux comptes a audité les états financiers et contrôlé la gestion de l'Office pour l'année terminée le 31 décembre 2022, en application de la résolution 74 (I) adoptée par l'Assemblée générale en 1946. L'audit a été conduit conformément à l'article 12.2 du Règlement financier de l'UNRWA, ainsi qu'aux Normes internationales d'audit et aux Normes internationales des institutions supérieures de contrôle des finances publiques pour l'audit des comptes des entités du secteur public. Celles-ci exigent que le Comité se conforme aux règles déontologiques et organise et exécute ses contrôles de façon à acquérir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes significatives.

3. L'audit avait principalement pour objet de permettre au Comité de se faire une opinion sur la question de savoir si les états financiers donnaient une image fidèle de la situation financière de l'UNRWA au 31 décembre 2022 et des résultats des activités et des flux de trésorerie de l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables internationales du secteur public (normes IPSAS). Il s'agissait notamment de savoir si les charges figurant dans les états financiers avaient été engagées aux fins approuvées par l'organe directeur et si les produits et les charges avaient été convenablement classés et comptabilisés, conformément au Règlement financier de l'Office.

4. Il a été procédé à un examen général des systèmes financiers et des mécanismes de contrôle interne, ainsi qu'à des contrôles par sondage des documents comptables et autres pièces justificatives, dans la mesure que le Comité a jugée nécessaire pour se faire une opinion sur les états financiers.

5. Le Comité a également examiné la gestion de l'UNRWA en application de l'article 7.5 du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies, selon lequel il peut faire des observations sur l'efficacité des procédures financières, sur le système comptable, sur les contrôles financiers internes et, en général, sur l'administration et la gestion des activités.

6. Le présent rapport traite de questions que le Comité estime devoir porter à l'attention de l'Assemblée générale. Les observations et conclusions qui y sont formulées ont fait l'objet d'une discussion avec la direction de l'UNRWA, aux vues de laquelle il est fait la place qui convient.

B. Principales constatations et recommandations

1. Suite donnée aux recommandations antérieures du Comité

7. Sur les 49 recommandations qui restaient à appliquer au 31 décembre 2021, 31 (63 %) avaient été intégralement appliquées et 18 (37 %) étaient en cours d'application.

8. En analysant les 18 recommandations en cours d'application, le Comité a noté ce qui suit : 1 (6 %) concernait la gestion des actifs, 1 (6 %) les contributions à recevoir, 4 (22 %) l'informatique et les communications, 5 (28 %) les mesures correctrices en matière de secours et de services sociaux, 2 (11 %) la gestion des programmes et des projets, 2 (11 %) le Département du microfinancement, 1 (6 %) la gestion de l'éducation et 1 (6 %) la gestion du programme de santé.

9. Pour ce qui est de la datation de ces 18 recommandations, 3 (17 %) avaient été formulées cinq ans auparavant, 3 (17 %) trois ans auparavant, 3 (17 %) deux ans auparavant et 9 (50 %) un an auparavant.

10. Le Comité prend acte des efforts faits par l'UNRWA pour améliorer l'application de ses recommandations antérieures et encourage l'Office à continuer de s'employer à appliquer le reste de ses recommandations, surtout celles qui datent d'il y a longtemps. On trouvera à l'annexe I du présent rapport des précisions sur l'état d'application des recommandations des années antérieures.

2. Aperçu de la situation financière

Performance financière

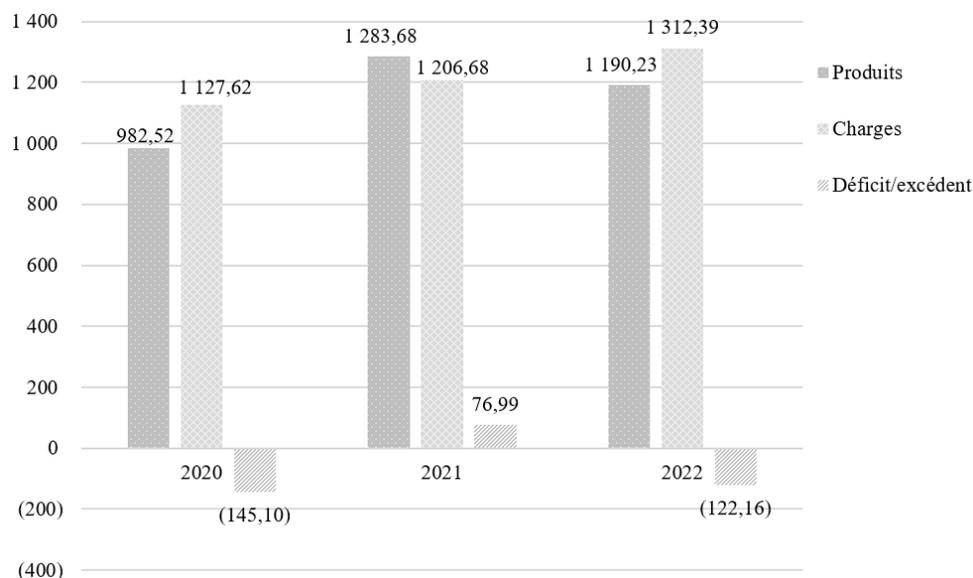
11. Les produits de l'UNRWA ont diminué de 93,45 millions de dollars, passant de 1 283,68 millions de dollars en 2021 à 1 190,23 millions de dollars en 2022, ce qui s'explique principalement par une baisse de 86,43 millions de dollars des contributions en espèces.

12. L'UNRWA a enregistré un déficit de 122,16 millions de dollars pour l'année terminée le 31 décembre 2022 (contre un excédent de 77,00 millions de dollars en 2021). Le déficit s'explique principalement par la baisse des contributions en espèces en provenance de différents donateurs.

13. La figure II.I montre l'évolution des produits et des charges sur les trois dernières années.

Figure II.I
Produits et charges (2020-2022)

(En millions de dollars des États-Unis)



14. Le budget-programme, qui sert à financer les activités de base de l'Office, a enregistré un déficit en diminution de 25,67 %, passant de 91,3 millions de dollars en 2021 à 67,86 millions de dollars en 2022. Ce déficit s'explique principalement par une augmentation des charges résultant d'une hausse des prix des produits de base, des services logistiques et des services hospitaliers. Les appels d'urgence ont enregistré un déficit de 77,16 millions de dollars en raison de l'augmentation des dépenses afférentes à certaines interventions qui ont été menées à la suite des hostilités survenues en mai 2021 à Gaza, les fonds mobilisés à cet effet ayant été reçus en 2021 mais dépensés en 2022. En ce qui concerne les fonds destinés aux projets, un excédent de 23,74 millions de dollars a été enregistré, ce qui s'explique principalement par le fait que des produits ont été comptabilisés au titre de projets pour lesquels des charges seront engagées au cours d'une période ultérieure. Le Département du microfinancement a enregistré un excédent de 2,02 millions de dollars, les opérations normales ayant repris après la pandémie de COVID-19. On trouvera des précisions dans le tableau II.1.

Tableau II.1
**Performance financière par catégorie de fonds pour l'année terminée
le 31 décembre 2022**

(En millions de dollars des États-Unis)

Description	Activités financées au moyen de contributions non préaffectées		Activités financées au moyen de contributions préaffectées				Total
	Budget-programme	Fonds réservés à des fins particulières	Département du microfinancement	Appels d'urgence	Projets	Soldes interfonds	
Produits	783,62	26,10	10,06	309,76	105,87	(45,18)	1 190,23
Charges	851,48	27,60	8,04	386,92	82,13	(43,78)	1 312,39
Excédent/(déficit)	(67,86)	(1,50)	2,02	(77,16)	23,74	(1,40)	(122,16)

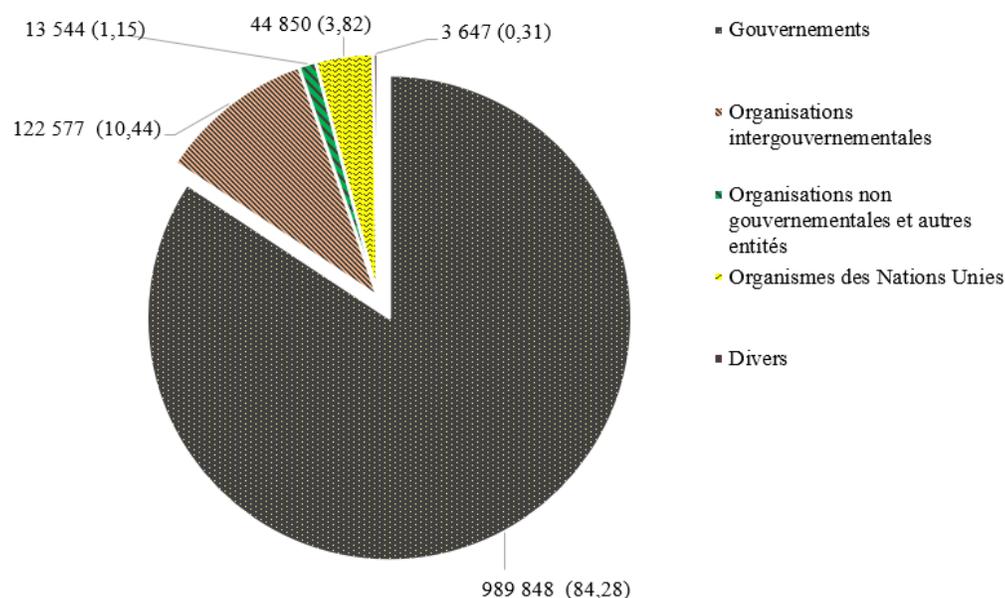
Source : États financiers de l'UNRWA, présentation de l'information sectorielle par fonds : performance financière au 31 décembre 2022.

Répartition des produits des contributions

15. Sur un total de 1 174,47 millions de dollars reçus en contributions en 2022, 1 129,62 millions de dollars (96,18 %) provenaient de contributions volontaires versées par des gouvernements, des organisations intergouvernementales, des entités non gouvernementales et de divers donateurs, tandis que les 44,85 millions de dollars restants (3,82 %) ont été reçus du budget ordinaire de l'ONU et d'autres organismes des Nations Unies (voir la figure II.II).

Figure II.II
Contributions reçues, ventilées par source

(En milliers de dollars des États-Unis)/(En pourcentage)



Source : États financiers de l'UNRWA pour 2022 (informations présentées conformément aux notes 20 et 21, y compris les produits provenant des contributions en espèces et en nature).

Situation financière

16. Le Comité a analysé les états financiers pour l'année 2022 sur la base des principaux indicateurs financiers. Le tableau II.2 présente les principaux ratios financiers calculés à partir de l'état de la situation financière. Il ressort de l'analyse des ratios que les liquidités ont diminué légèrement par rapport à 2021. L'actif net global a augmenté, le déficit ayant été ramené de 101,49 millions de dollars en 2021 à 13,41 millions de dollars en 2022, ce qui s'explique par une augmentation significative de la réserve d'évaluation et des autres réserves, qui sont passées d'un déficit de 82,27 millions de dollars en 2021 à un excédent de 127,97 millions de dollars en 2022.

17. Cette analyse tient compte de la diminution du fonds de roulement, qui est passé de 288,63 millions de dollars en 2021 à 211,64 millions de dollars en 2022, et de la valeur du ratio actif courant/passif courant, qui est passé de 2,36 en 2021 à 2,00 en 2022. En outre, l'UNRWA affichait un ratio de liquidité relative de 1,55 (2021 : 1,95) et disposait donc de 1,55 dollar pour couvrir chaque dollar des passifs courants immédiats à échéance. Par ailleurs, le montant total des actifs pouvait couvrir 99 % du montant total du passif à la fin de l'année.

18. Le taux de liquidité du budget-programme, qui sert à financer les activités de base de l'Office, reste préoccupant, le passif courant étant supérieur à l'actif courant. À la fin de 2022, le ratio de liquidité générale et le ratio de liquidité relative étaient respectivement de 0,33 et 0,19 pour chaque dollar du passif courant.

Tableau II.2

Principaux ratios financiers

<i>Ratio</i>	<i>31 décembre 2022 (ensemble des fonds)</i>	<i>Budget- programme 2022</i>	<i>31 décembre 2021 (ensemble des fonds)</i>	<i>Budget- programme 2021</i>
Ratio de liquidité immédiate^a (Disponibilités + placements à court terme)/passifs courants	1,31	0,04	1,68	0,03
Ratio de liquidité relative^b (Disponibilités + placements à court terme + créances)/passifs courants	1,55	0,19	1,95	0,22
Ratio de liquidité générale^c Actif courant/passif courant	2,00	0,33	2,36	0,32
Ratio de solvabilité^d Total de l'actif/total du passif	0,99	0,58	0,91	0,50

Source : États financiers de l'UNRWA pour 2022 et 2021.

^a Le ratio de liquidité immédiate est un indicateur qui permet de mesurer la capacité d'une entité de faire face à ses passifs courants à partir de ses actifs liquides (trésorerie, équivalents de trésorerie et placements).

^b Le ratio de liquidité relative est plus restrictif que le ratio de liquidité générale, car il ne tient pas compte des stocks et autres actifs courants plus difficiles à convertir en liquidités. Un ratio élevé témoigne du haut degré de liquidité de l'actif.

^c Un ratio élevé signifie que l'entité est en mesure de régler ses passifs courants.

^d Un ratio élevé signifie que l'entité est en mesure d'honorer l'ensemble de ses engagements.

19. Le passif total de l'UNRWA s'élevait à 902,27 millions de dollars au 31 décembre 2022, les avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme du personnel, d'un montant de 779,84 millions de dollars, en représentant 86,43 %. Le montant des engagements au titre des avantages à long terme du

personnel s'élevait à 691,08 millions de dollars, contre 860,86 millions de dollars l'année précédente, soit une forte diminution de 169,78 millions de dollars, qui s'explique par le fait que les prestations dues à la cessation de service du personnel recruté sur le plan régional ont été recalculées en 2022.

20. Le Comité a noté une diminution du solde des liquidités de l'UNRWA. Au 31 décembre 2022, celui-ci s'établissait à 276,35 millions de dollars, contre 356,97 millions de dollars au 31 décembre 2021. Sur ce montant, une somme de 6,94 millions de dollars (2,51 %) était disponible pour les activités relevant du budget-programme (financées au moyen de ressources non préaffectées), alors qu'une somme de 269,41 millions de dollars (97,49 %) était disponible pour les activités financées au moyen de ressources préaffectées.

21. En outre, le Comité a noté une augmentation des charges de l'UNRWA, qui s'établissaient au 31 décembre 2022 à 26,25 millions de dollars, contre 20,68 millions de dollars au 31 décembre 2021. Sur ce montant, 14,21 millions de dollars (54,12 %) correspondaient aux charges liées aux services collectifs de distribution et autres services, contre 10,35 millions de dollars au 31 décembre 2021. L'augmentation des charges s'explique par ce qui suit : les charges liées aux subventions et à la reconstruction des abris à Gaza et aux services d'hospitalisation en République arabe syrienne n'ont pas été comptabilisées durant l'exercice où elles ont été engagées ; le versement de l'indemnité de licenciement et d'autres éléments de la rémunération au personnel a été reporté à la fin de l'année ; les paiements aux prestataires de services d'assurance maladie de groupe ont été effectués plus tard que prévu.

Exécution du budget

22. Le budget-programme initial pour 2022 (établi selon la méthode de la comptabilité de caisse modifiée), tel qu'il figure dans le « Blue Book »¹ pour 2022-2023, s'établissait à 999,86 millions de dollars. Toujours calculé selon la méthode de la comptabilité de caisse modifiée, le budget définitif pour 2022 s'élevait à 1 046,79 millions de dollars, ce qui représentait une augmentation de 46,93 millions de dollars (4,69 %). Cet écart correspond essentiellement à une augmentation du budget-programme définitif, qui a été porté de 825,06 millions de dollars à 834,56 millions de dollars (contributions en nature comprises), et à une augmentation du budget définitif relatif aux projets, qui a été porté de 174,8 millions de dollars à 212,2 millions de dollars, fonds réservés à des fins particulières compris (projets financés au moyen de fonds préaffectés).

3. Gestion financière et budgétaire

Comité consultatif sur l'allocation des ressources : exécution des tâches

23. Les articles 5 et 6 de la directive interne n° 31 de l'UNRWA, qui est entrée en vigueur le 1^{er} avril 2012, stipulent que le Comité consultatif sur l'allocation des ressources : a) en toute impartialité, examine l'allocation des ressources et donne des avis en la matière au Commissaire général ; b) complète le travail du Comité de gestion en servant d'instance de débat sur l'allocation des ressources financières ; c) examine les projets de budget biennaux et annuels, les projets de budget révisés et les questions touchant l'allocation de ressources financières d'un montant supérieur au seuil de 250 000 dollars, ainsi que les questions touchant plus d'un bureau de secteur ou département du siège, et fait des recommandations à ce sujet au

¹ Le « Blue Book » est l'instrument utilisé par l'Office pour prévoir son budget pour une période de temps donnée, lequel tient compte de ses besoins essentiels. Ce montant est indiqué dans l'état V, sous l'intitulé « budget initial ».

Commissaire général. En outre, le Comité consultatif est tenu de soumettre un plan de travail annuel et un calendrier des réunions avant le 15 janvier de l'année suivante.

24. Le Comité a constaté qu'en 2022, deux demandes d'allocation de ressources supplémentaires avaient été adressées par le département et le bureau de secteur concernés au Comité consultatif sur l'allocation des ressources, mais celui-ci ne s'était pas réuni pour les examiner et faire des recommandations à leur sujet au Commissaire général. En outre, le budget annuel de 2022 avait été transmis directement au Groupe consultatif exécutif sans les recommandations du Comité consultatif. Par ailleurs, le Comité consultatif n'avait pas établi de plan de travail annuel et de calendrier des réunions pour 2022, comme l'exige la directive interne n° 31.

25. L'UNRWA a expliqué qu'en 2022, il avait engagé des débats sur le rôle du Comité consultatif sur l'allocation des ressources. Ces débats devaient se poursuivre en 2023 dans le cadre de l'examen par le Groupe consultatif exécutif de la procédure d'établissement du budget et d'allocation des ressources. Par conséquent, l'UNRWA avait continué de faire examiner ses budgets par le Groupe, le souci étant de consulter davantage de responsables que ceux constituant le Comité consultatif et de faire en sorte que les décisions finales prises par le Commissaire général sur l'allocation des ressources soient éclairées par cette consultation. Cette démarche était conforme à la directive interne n° 34, qui stipule que le Groupe se réunit pour examiner les questions stratégiques et opérationnelles susceptibles d'avoir une incidence sur le budget-programme de l'Office. En 2023, l'UNRWA veillerait à ce que les rôles du Comité consultatif et du Groupe soient mieux précisés.

26. Le Comité recommande que l'UNRWA précise tout à fait les rôles du Comité consultatif sur l'allocation des ressources et du Groupe consultatif exécutif et les relations entre ceux-ci afin d'améliorer les procédures d'examen des allocations budgétaires.

27. L'UNRWA a souscrit à la recommandation.

Prestataires de services indépendants

28. L'article 40 des directives de l'ONU sur l'établissement du projet de budget-programme pour 2022 indique que les prévisions relatives aux ressources extrabudgétaires concernent les dépenses qu'un département estime qu'il devra engager durant l'exercice et qui seront financées au moyen de contributions volontaires. Selon le projet de budget-programme pour 2022 [A/76/6 (Sect. 26)] présenté par l'UNRWA en avril 2021, environ 29 000 agents locaux et 222 prestataires de services indépendants (recrutés sur le plan international ou régional) sont financés au moyen des contributions extrabudgétaires. Dans sa résolution 76/245, l'Assemblée générale a approuvé les ressources que le Secrétaire général avait demandées pour l'UNRWA pour 2022.

29. Le Comité a examiné la liste des prestataires de services indépendants de l'Office au 31 décembre 2022 et a noté qu'il y en avait 350 financés au moyen de fonds provenant de toutes les sources. Sur ce nombre, 287 étaient financés au moyen des appels d'urgence ou des fonds destinés aux projets, les 63 autres étant financés au moyen des contributions volontaires au budget-programme, ce qui est loin du chiffre de 222 indiqué dans le projet de budget-programme pour 2022. L'UNRWA avait indiqué dans le document budgétaire seulement le nombre de prestataires de services indépendants financés au moyen des appels d'urgence ou des fonds destinés aux projets, ce qui n'est pas conforme à la définition des prévisions relatives aux ressources extrabudgétaires qui est donnée dans les directives budgétaires de l'ONU.

30. L'UNRWA a expliqué qu'il avait trois sources de financement : le budget-programme, les appels d'urgence et les projets. Pour ses procédures internes, le terme « ressources extrabudgétaires » désignent seulement les fonds des projets et les appels d'urgence. Au 31 décembre 2021, le nombre de prestataires de services indépendants financés au moyen de sources extrabudgétaires, comme les projets et les appels d'urgence, était de 222. L'hypothèse retenue était que l'Office maintiendrait le même nombre de prestataires de services indépendants imputés sur les sources extrabudgétaires.

31. L'UNRWA a également expliqué que les prévisions budgétaires avaient été établies sur la base des facteurs qui existaient à ce moment-là et tenaient compte des difficultés financières, et qu'il n'avait pas prévu que le nombre de prestataires de services indépendants augmenterait. Les contrats de prestataire de services indépendant étaient des contrats à court terme qui visaient à répondre aux besoins des projets et aux nouveaux besoins qui ne pouvaient pas être prévus au moment de l'établissement du budget. En 2022, le nombre de prestataires de services indépendants avait été plus élevé que prévu en raison de la mise en place de nouveaux projets et du développement de projets existants.

32. L'UNRWA a indiqué que les prestataires de services indépendants qu'il engageait n'étaient pas imputés sur le budget ordinaire de l'ONU et qu'il emploierait désormais la définition des ressources extrabudgétaires donnée par l'ONU pour rendre compte du nombre de prestataires de services indépendants, le cas échéant, sachant qu'il ne pouvait pas prévoir le nombre de projets supplémentaires ou le nombre de prestataires de services supplémentaires par rapport aux prévisions faites lors de l'établissement du budget.

33. Le Comité estime que, à l'exception des fonds provenant du budget ordinaire de l'ONU, tous autres fonds reçus par l'UNRWA à titre de contributions volontaires sont des ressources extrabudgétaires au sens donné dans les directives budgétaires de l'ONU. Par ailleurs, l'UNRWA réévalue actuellement ses besoins en personnel et demande des ressources supplémentaires au titre du budget ordinaire, conformément à la résolution [75/252](#) de l'Assemblée générale en date du 31 décembre 2020. En 2022, l'UNRWA a approuvé 43 postes financés au moyen des ressources supplémentaires provenant du budget ordinaire, dont cinq postes d'agent(e) recruté sur le plan international dont les fonctions avaient été auparavant exécutées par des prestataires de services indépendants. Dans ce contexte, il est nécessaire de veiller à ce que le nombre complet de prestataires de services indépendants soit indiqué dans le projet de budget-programme, ce qui aiderait le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires à mieux comprendre la situation générale concernant ce type de personnel.

34. Le Comité recommande que l'UNRWA indique le nombre de prestataires de services indépendants dans le projet de budget-programme en se tenant à la définition donnée dans les directives budgétaires de l'ONU.

35. L'UNRWA a souscrit à la recommandation.

4. Gestion des actifs et des stocks

Enregistrements dans REACH

36. Selon l'article 7.3 des instructions générales relatives à l'inventaire physique des entrepôts et lieux de stockage de l'UNRWA qui ont été diffusées par la Division des services centraux d'appui, après rapprochement et évaluation des résultats, en cas d'écarts, d'excédents, de stocks endommagés ou périmés, de mauvaises conditions de stockage et autres, il est recommandé que le (la) directeur(trice) ou le (la) directeur(trice) adjoint(e) du bureau de secteur prenne des mesures correctrices ou

correctives, conformément aux dispositions du manuel de la gestion des biens et du manuel d'achats.

37. Le Comité a inspecté les principaux entrepôts du bureau de Jordanie le 27 octobre 2022 et a noté les anomalies suivantes :

a) En ce qui concerne le vaccin Hexaxim (numéro d'article : 51201600.0002, numéro de lot : A21CD965A), la quantité enregistrée dans le système était 543 flacons, d'une valeur totale de 13 070 dollars, mais la quantité effective trouvée dans la pharmacie centrale était 1 740 flacons, soit un excédent de 1 197 flacons. En outre, pour ce qui est du vaccin unidose de 0,5 ml contre l'hépatite A (numéro d'article : 51201600.0001, numéro de lot : T043004), la quantité enregistrée dans le système était 1 261 flacons, d'une valeur totale de 10 693 dollars, mais la quantité effective était 1 346 flacons, soit un excédent de 85 flacons ;

b) Un total de 185 flacons d'échantillons de contrôle Eightcheck (numéro d'article : 41115808.0062), d'une valeur totale de 8 821 dollars n'ont pas été trouvés dans la pharmacie centrale ;

c) Environ 96 000 masques, dont les dates d'expiration étaient avril et juin 2022, n'ont pas été retirés des stocks comme il est prescrit dans le manuel de gestion des biens.

38. Selon l'UNRWA, pour ce qui est du vaccin Hexaxim (numéro d'article : 51201600.002) et du vaccin contre l'hépatite A (numéro d'article : 51201600.01), 5 760 flacons et 3 240 flacons respectivement avaient été reçus le 29 septembre 2022 à titre de don mensuel. L'enregistrement de ce don a été approuvé le 27 octobre 2022 et était en cours. Afin de couvrir les besoins mensuels des centres de santé concernant ces vaccins et d'éviter une rupture de stocks, 4 563 flacons ont été distribués en octobre 2022. Une fois que les distributions et les réceptions ont été enregistrées dans le système REACH (le progiciel de gestion intégré de l'UNRWA), la quantité restante ne révélait aucune différence entre le comptage fait par le système et le comptage physique. En ce qui concerne l'article n° 41115808, trois livraisons de 13 boîtes de 12 flacons, soit en tout 468 flacons, ont été envoyées à la pharmacie centrale pendant l'exercice 2019-2020. Toutefois, 13 boîtes de 12 flacons, soit 156 flacons en tout, n'ont toujours pas été livrées en raison d'envois multiples et d'un oubli. Elles avaient été enregistrées dans le système comme ayant été reçues par la pharmacie centrale, et le Département de la logistique était informé qu'il fallait corriger cette erreur d'enregistrement. Après correction, la quantité restante figurant dans le système était 29 flacons. Après une nouvelle vérification, 26 flacons ont été trouvés dans différents lieux de stockage et 3 manquaient, ce qui tenait à des erreurs humaines, le produit ayant fait l'objet de multiples expéditions et distributions. En ce qui concerne les masques, leur utilisation a fortement baissé chez le personnel de l'UNRWA depuis que la situation au regard de l'épidémie de COVID-19 s'est stabilisée en Jordanie et que les autorités ont assoupli les mesures de restriction, notamment en levant le port obligatoire du masque.

39. Le Comité estime que les écarts entre le système REACH et l'inventaire effectif empêchent de connaître les quantités réellement disponibles. La mise à jour tardive des données du système REACH risque de rendre les informations sur les stocks disponibles moins fiables pour la prise de décisions en matière de gestion et d'empêcher de faire des prévisions exactes quant aux ruptures ou aux transferts de stocks.

40. Le Comité recommande que l'UNRWA saisisse les transactions de stocks dans le système REACH au bon moment pour garantir que les quantités enregistrées dans le système correspondent bien aux quantités effectives et prenne des mesures pour recenser les articles périmés et les retirer des stocks.

41. L'UNRWA a souscrit à la recommandation.

5. Gestion des secours et des services sociaux

Distribution de l'aide pécuniaire sélective

42. L'instruction sur les services de secours stipule qu'une aide pécuniaire sélective est fournie, au moyen d'un seul paiement, aux familles confrontées à des difficultés extrêmes, notamment pour leur permettre de se protéger contre des conditions météorologiques extrêmes ou de se procurer les articles ménagers essentiels qui leur manquent ou qui ont été endommagés ou détruits par les incendies, les inondations et autres. Dans certains cas d'urgence, le (la) chef du programme de services de secours et de services sociaux peut demander au (à la) responsable des finances d'arranger le paiement dans les 24 heures suivant l'approbation.

43. Le Comité a examiné la liste des paiements au titre de l'aide pécuniaire sélective des bureaux de Jordanie, du Liban et de Cisjordanie en 2022 et a constaté que les paiements approuvés n'avaient pas été effectués en temps voulu, ce qui indique qu'ils n'avaient pas été traités dans un délai raisonnable. En 2022, 788 paiements (d'un montant total de 355 725,30 dollars) ont été approuvés, mais 376 (d'un montant total de 180 329,79 dollars), soit 48 %, n'ont toujours pas été effectués au 31 décembre 2022. Pour certains, l'approbation remontait jusqu'au 16 janvier 2022.

44. Le Comité a procédé à un nouvel examen des paiements au titre de l'aide pécuniaire sélective en 2022 et a constaté que, sur les 376 paiements qui n'avaient pas encore été effectués, 55 avaient été approuvés au premier trimestre, 109 au deuxième trimestre, 123 au troisième trimestre et 89 au quatrième trimestre.

45. Le programme d'aide pécuniaire sélective vise à apporter un soutien d'urgence ou un soutien essentiel aux familles et aux personnes. Le Comité s'inquiète que la distribution tardive ou inefficace de cette aide n'ait une incidence importante sur le bien-être des réfugiés et n'empêche ceux-ci de subvenir à leurs besoins essentiels.

46. Le Comité recommande que l'UNRWA fixe un délai raisonnable pour la distribution de l'aide en espèces, simplifie les procédures administratives et tire parti de la technologie pour faciliter les paiements et garantir que l'aide pécuniaire est fournie en temps voulu.

47. L'UNRWA a souscrit à la recommandation.

Distribution d'espèces à Gaza

48. L'instruction sur les services de secours stipule que toutes les opérations prévues dans l'instruction n° 1/2011 relative au programme de protection sociale, comme la tenue des dossiers familiaux et l'approbation de l'admission au bénéfice du programme de protection sociale, sont exécutées électroniquement au moyen du module « protection sociale » du système d'information sur l'immatriculation des réfugiés, conformément aux indications données dans le manuel d'utilisation du système.

49. Le Comité a examiné la liste des bénéficiaires du programme de protection sociale et a constaté que, au premier trimestre de 2022, il y avait eu un changement dans la méthode de confirmation appliquée à Gaza, qui était non plus l'évaluation indirecte des ressources mais l'évaluation par catégorie. Toutefois, le module « protection sociale » du système d'information sur l'immatriculation des réfugiés n'avait pas été mis à jour pour tenir compte de ce changement, aussi la distribution d'espèces à Gaza se faisait-elle hors système. En 2022, le bureau de Gaza a distribué une aide en espèces à 21 868 personnes et 13 007 familles, pour un montant total de 4,37 millions de dollars.

50. Le Comité s'inquiète que, comme la distribution d'espèces à Gaza ne passe pas par le système d'information sur l'immatriculation des réfugiés, l'UNRWA ne puisse pas contrôler la distribution d'espèces en temps voulu, ce qui pourrait accroître le risque de paiement d'un mauvais montant, de pertes ou de multiples paiements à Gaza.

51. Le Comité recommande que l'UNRWA prenne des mesures pour mettre à jour le système d'information sur l'immatriculation des réfugiés et suive la distribution d'espèces à Gaza à l'aide de ce système afin de contrôler les remises d'espèces avec rigueur et en temps voulu.

52. L'UNRWA a souscrit à la recommandation.

Prêts au titre du programme d'aide aux organismes locaux de microcrédit

53. Il est indiqué dans les directives relatives au programme d'aide aux organismes locaux de microcrédit (publiées en 2019) que la période de remboursement des prêts ne doit pas dépasser 36 mois. Il est également indiqué que tous les prêts impayés depuis plus de 360 jours doivent être comptabilisés en pertes.

54. Le Comité a noté que 283 prêts accordés avant 2019, d'un montant total d'au moins 1,08 million de dollars, étaient en souffrance depuis plus de 360 jours. Toutefois, ces prêts n'ont pas été comptabilisés en pertes parce que, selon les directives relatives au programme d'aide aux organismes locaux de microcrédit, le seul motif de comptabilisation d'un prêt en pertes est le décès de l'emprunteur(se). Des informations détaillées sont données dans le tableau II.3.

Tableau II.3

Solde final du programme d'aide aux organismes locaux de microcrédit par année, au 31 décembre 2022

<i>Année</i>	<i>Nombre de prêts</i>	<i>Encours (dollars des États-Unis)</i>	<i>Encours (livres libanaises)</i>
2006	1	2 860,00	–
2007	–	–	–
2008	–	–	–
2009	–	–	–
2010	–	–	–
2011	1	100,00	–
2012	–	–	–
2013	5	25 967,00	–
2014	11	37 088,00	–
2015	19	64 259,00	–
2016	54	219 208,00	–
2017	102	357 003,00	–
2018	90	374 256,00	–
Total partiel	283	1 080 741,00	
2019	91	237 796,00	2 445 000,00
2020	1	–	1 425 000,00
2021	–	–	–

<i>Année</i>	<i>Nombre de prêts</i>	<i>Encours (dollars des États-Unis)</i>	<i>Encours (livres libanaises)</i>
2022	–	–	–
Total	375	1 318 537,00	101,84

Source : Programme d'aide aux organismes locaux de microcrédit.

55. Selon les explications de l'UNRWA, les prêts accordés après 2016 ne devaient pas être considérés comme impayés compte tenu de l'instabilité financière et économique du pays.

56. Le Comité a également constaté que dans le cadre du programme d'aide aux organismes locaux de microcrédit, il n'était pas possible de recouvrer les prêts anciens impayés qui avaient été garantis par une entreprise privée ou une personne qui avait depuis quitté l'entreprise. Certains prêts consentis en 2018 et 2019 avaient cessé d'être remboursés en raison de l'instabilité financière et économique.

57. Le Comité estime que, selon les instructions techniques financières, les prêts accordés avant 2019 dans le cadre du programme d'aide aux organismes locaux de microcrédit, qui sont en souffrance depuis plus de 360 jours et dont le montant s'élève au total à au moins 1,08 million de dollars, risquent d'être irrécouvrables et doivent être examinés et éventuellement comptabilisés en pertes.

58. Le Comité recommande que l'UNRWA renforce le cadre de gestion des risques liés aux prêts du programme d'aide aux organismes locaux de microcrédit afin de réduire autant que possible le risque de pertes sur prêts, examine les pertes sur prêts sur la base des méthodes de recouvrement, comptabilise des prêts en pertes conformément aux règlements et veille à présenter des informations exactes à ce sujet dans les états financiers.

59. L'UNRWA a souscrit à la recommandation.

6. Gestion des ressources humaines

Travailleurs rémunérés à la journée

60. Selon la directive complémentaire sur le personnel n° CPD/2 (publiée le 30 mars 2023), les travailleurs rémunérés à la journée ne sont engagés que pour exécuter des fonctions temporaires ou limitées dans le temps et qu'il ne faut pas faire appel à eux en cas de besoins d'effectifs de long terme.

61. Le Comité a examiné la liste des travailleurs rémunérés à la journée communiquée par l'UNRWA pour les bureaux de Gaza, de Jordanie, du Liban et de Cisjordanie, et a noté qu'il y en avait en tout 3 910, dont 1 586 (41 %) travaillaient pour l'Office depuis plus de deux ans. La plupart étaient des enseignants et des infirmiers qui travaillaient depuis longtemps pour l'UNRWA de façon intermittente, ce qui veut dire que des emplois ont été occupés par des travailleurs rémunérés à la journée au lieu du personnel titulaire d'un engagement de durée déterminée.

62. Le Comité a également noté que, parmi les 1 586 travailleurs rémunérés à la journée qui travaillaient pour l'UNRWA depuis plus de deux ans, 828 (52 %) étaient employés depuis 2 à 5 ans, 639 (40 %) depuis 5 à 10 ans, et 119 (8 %) depuis plus de 10 ans.

63. Le Comité s'inquiète que le recours à long terme aux travailleurs rémunérés à la journée, notamment des enseignants et des infirmiers, ne finisse par être une solution de remplacement des postes permanents et n'ait des répercussions sur la qualité des services d'éducation et des services médicaux assurés aux réfugiés. En

outre, l'incertitude au regard de l'emploi pourrait être préjudiciable à la stabilité et au bien-être des personnes employées.

64. L'UNRWA a expliqué qu'il embauchait des travailleurs rémunérés à la journée pour gérer le budget en raison des contraintes financières persistantes. Afin de réduire cette pratique, il a demandé à tous les bureaux de secteur de maintenir le recours aux travailleurs rémunérés à la journée à 7,5 % de moins que le niveau standard et de prévoir de réduire le nombre de ces travailleurs pour atteindre cet objectif.

65. Le Comité recommande que l'UNRWA prenne des mesures efficaces pour réduire progressivement le recours aux travailleurs rémunérés à la journée, en particulier dans les domaines de l'éducation et des soins médicaux, et pour limiter l'instabilité pour le personnel et les problèmes de gestion qui pourraient découler du recours à un grand nombre de travailleurs rémunérés à la journée.

66. L'UNRWA a souscrit à la recommandation.

7. Gestion des programmes et des projets

Établissement de plans de projet et de plans de travail

67. L'article 63 (Planification et démarrage) du manuel des procédures relatives aux projets de l'UNRWA stipule que le plan de projet est le principal document concernant l'exécution du projet. Un plan complet doit contenir une liste de toutes les activités qui doivent être exécutées, et notamment les ressources qu'il faut prévoir, un budget, un organigramme technique, un calendrier des achats et les conditions à remplir par les fournisseurs, une matrice et un journal d'évaluation des risques, un échéancier, les étapes, un plan de communication, la chaîne hiérarchique et les dates de présentation de rapports, et toute autre information pertinente.

68. En outre, selon l'article 66 du manuel des procédures relatives aux projets, le (la) gestionnaire de projet doit établir des plans de travail sur la base de l'organigramme technique. Le plan de travail doit indiquer les produits à exécuter, lesquels doivent être reliés aux résultats du projet. En outre, selon l'annexe II du manuel, le plan de travail doit donner, pour chaque résultat du projet, des précisions sur les activités qu'il faut mener, les moyens (humains, matériels, techniques et financiers) qu'il faut prévoir, les principaux produits qu'il faut exécuter, les personnes qui en seront responsables et les délais d'exécution.

69. Le Comité a examiné 14 projets entrepris par le siège de l'UNRWA, le bureau de Jordanie et le bureau du Liban et a noté qu'au 9 novembre 2022, il n'y avait aucun plan de projet en ce qui les concerne. Pour 10 de ces projets, dont 6 étaient assortis d'un calendrier, il n'y avait pas de plan de travail proprement dit. Dans le cas des six projets assortis d'un calendrier, celui-ci n'avait pas été vraiment relié aux résultats attendus du projet. Plus précisément, on y trouvait seulement une description des activités et les délais d'exécution, mais aucune information sur les moyens à prévoir, les principaux produits à exécuter et les personnes responsables.

70. L'UNRWA a expliqué qu'il avait reçu différentes réponses de la part des diverses entités quant à la nécessité d'établir un plan de travail pour certains projets. Le Département de la santé a indiqué qu'il n'était pas nécessaire d'établir un plan de travail pour l'activité considérée, car celle-ci faisait partie d'un projet et représentait le paiement d'une activité. Le bureau du Liban a expliqué, pour un autre projet, que le plan de travail ne pouvait pas être établi parce que ce n'était pas prévu dans l'accord conclu avec les donateurs. Le bureau de Jordanie a indiqué qu'il ne savait pas qu'il fallait établir un plan de travail pour les projets évoqués, et que les gestionnaires de projet étaient en train de mettre à jour les calendriers d'exécution en vue de l'élaboration des rapports sur l'avancement des projets. Le Département de la

planification a indiqué que des modèles de plan de projet et de plan de travail plus détaillés seraient inclus dans le manuel des procédures relatives aux projets et diffusés à tous les bureaux de secteur et les départements et divisions de l'UNRWA pour encourager ceux-ci à les utiliser.

71. Le Comité estime que l'établissement des documents essentiels, comme les plans de projet et les plans de travail, est un moyen capital permettant à l'UNRWA de bien gérer la planification et la mise en train des projets et de bien suivre l'exécution des activités prévues.

72. Le Comité recommande que l'UNRWA établisse des plans de projet et des plans de travail en s'appuyant sur les indications et les modèles donnés dans le manuel des procédures relatives aux projets.

73. L'UNRWA a souscrit à la recommandation.

Données financières sur les projets dans le système d'évaluation des projets

74. Selon le manuel d'utilisation du système d'évaluation des projets communiqué par l'UNRWA, ce système permet aux gestionnaires de projet, aux administrateurs de projet et à l'équipe de direction du bureau de secteur de disposer à tout moment des informations sur l'avancement d'un projet en cours, pour ce qui est des programmes, de l'aspect financier et du respect des délais. Dans la section portant sur les attributions, il est indiqué que le (la) gestionnaire de projet est tenu(e) de tenir à jour les données de référence (notamment les prévisions de dépenses et le référentiel de documents) et de veiller à l'exactitude des données saisies.

75. Le Comité a examiné les bilans mensuels de projet produits par le système d'évaluation des projets et a noté l'absence de données financières importantes, comme le montant total des contributions, les dépenses réelles, le solde disponible, les engagements préalables et les engagements fermes, et les dépenses d'appui aux programmes. Le seul renseignement financier affiché dans le système était le montant alloué à chaque projet. De même, lorsqu'on fait établir l'état des dépenses afférentes à un projet par le système, aucune donnée financière n'était affichée en ce qui concerne le montant total des contributions, les dépenses réelles, le solde disponible, les engagements préalables et les engagements fermes et les dépenses d'appui aux programmes.

76. Selon l'UNRWA, l'information financière n'apparaissait pas dans le système d'évaluation des projets et le modèle de bilan de projet car elle ne figurait pas dans REACH. Le système et le modèle de bilan seraient examinés et des modifications y seraient apportées dans les prochains mois, et le manuel des procédures relatives aux projets serait révisé et mis à jour.

77. Le Comité estime que le système d'évaluation des projets est un outil essentiel permettant à l'UNRWA de gérer et de suivre l'exécution des projets et leur aspect financier. Si l'information financière ne figure pas dans ce système et le bilan de projet, les gestionnaires de projet risqueront de ne pas avoir une vue complète des projets et ne pourront pas suivre efficacement leur avancement.

78. Le Comité recommande que l'UNRWA examine le système d'évaluation des projets, y compris le modèle de bilan de projet, et améliore l'interface entre le système et REACH pour ce qui est du suivi de l'exécution des projets et de leur situation financière.

79. L'UNRWA a souscrit à la recommandation.

Évaluation de la situation financière des projets

80. Selon les instructions sur l'évaluation des résultats des projets et des dépenses afférentes aux projets qui sont données dans le manuel d'utilisation du système d'évaluation des projets, la situation financière d'un projet au regard des dépenses engagées peut-être de trois types : « en avance » (couleur verte), si le taux d'épuisement des fonds² est supérieur à 90 % ; « selon les prévisions » (couleur jaune), si le taux d'épuisement des fonds est compris entre 70 % et 89 % ; et « en retard » (couleur rouge), si le taux d'épuisement des fonds est inférieur à 69 %.

81. Le Comité a examiné les rapports trimestriels sur les projets et les subventions en 2022 et a constaté qu'au 30 septembre 2022, 24 projets en cours ont été signalés par les bureaux de secteur comme étant « en retard » (catégorie 4). Pour 16 de ces projets, le taux d'épuisement des fonds était supérieur à 70 %. En outre, 50 projets (32 subventions en cours) classées dans la catégorie 3 (date d'achèvement prévue : dans les trois prochains mois) affichaient un taux d'épuisement des fonds inférieur à 75 % ; pour 38 de ces projets, on trouvait dans la colonne « situation financière », la mention « selon les prévisions » ou « en avance », et un taux d'épuisement des fonds inférieur à 70 %.

82. L'UNRWA a expliqué que la mise en place du Bureau de gestion des projets stratégiques du Département de la planification avait été reportée jusqu'en septembre 2022. Le Département avait pu faire exécuter les travaux du Bureau pendant la période de transition par des consultants, du personnel détaché et des ressources existantes, mais certaines lacunes avaient subsisté. Le Bureau, qui est entré depuis en activité, va examiner la gestion du portefeuille des projets et le système REACH, et il fera les modifications qui s'impose pour faire concorder les informations.

83. Le Comité estime que les contradictions entre les indications du manuel d'utilisation du système d'évaluation des projets et le module de suivi des subventions de REACH pour ce qui est de l'évaluation de la situation financière des projets pourraient semer la confusion parmi les gestionnaires de projet et rendre le suivi moins efficace.

84. Le Comité recommande que l'UNRWA examine les instructions sur l'évaluation de la situation financière des projets qui sont données dans le manuel d'utilisation du système d'évaluation des projets et fasse en sorte que la procédure soit cohérente.

85. L'UNRWA a souscrit à la recommandation.

Clôture des subventions pour les projets achevés

86. L'article 31 du manuel sur les procédures relatives aux projets (mis à jour le 17 mars 2022) décrit en détail la phase 4 du classement des projets. Celle-ci débute lorsque le (la) gestionnaire de projet prend des dispositions pour mettre fin au projet, et s'achève une fois que le donateur a accepté le rapport ou les rapports finals, que le projet et les subventions connexes ont été arrêtés et clôturés dans REACH et que des enseignements ont été tirés. Le classement des projets doit se faire en deux étapes au moyen de REACH : la clôture technique par le (la) gestionnaire de projet, puis la clôture financière par le Département de la gestion financière en consultation avec le (la) gestionnaire de projet et le Département des relations extérieures.

87. Le Comité a constaté qu'au 30 septembre 2022, pour 291 subventions dont le solde s'élevait au total à 12,8 millions de dollars, la date de décaissement final avait

² Le taux d'épuisement des fonds correspond au rapport entre les dépenses réelles et le montant total des fonds alloués au projet.

expiré et l'acte de classement n'avait pas encore été établi. La date de décaissement final était entre 2021 et 2022 pour 258 subventions, en 2021 pour 63 subventions et entre 2016 et 2020 pour 33 subventions.

88. Le Comité a noté que la communication de l'acte de classement au Département de la gestion financière par le Département des relations extérieures était une procédure nécessaire pour la clôture des subventions. Toutefois, il a remarqué qu'il n'y avait pas d'indications particulières dans le manuel des procédures relatives aux projets concernant l'établissement d'un acte de classement pour les projets achevés, notamment pour ce qui est des départements concernés, des attributions en la matière et des délais à respecter.

89. Selon les explications données par l'UNRWA, dans le cadre des nouvelles fonctions assumées par le Bureau de gestion des projets stratégiques, une plus grande attention serait accordée au contrôle et au suivi, à l'aide du module de suivi des subventions, des subventions correspondant à des projets achevés dont la date de décaissement final avait expiré et pour lesquelles un acte de classement n'avait pas encore été établi, et le manuel sur les procédures relatives aux projets serait mis à jour en conséquence, notamment pour ce qui est des procédures de classement des projets.

90. Le Comité estime que la clôture tardive des subventions et la réglementation lacunaire des procédures de classement des projets peuvent entraîner le risque que les projets achevés ne fassent pas l'objet d'un contrôle efficace au regard de leur cycle de vie.

91. Le Comité recommande que l'UNRWA mette à jour le manuel des procédures relatives aux projets afin d'affiner la procédure de classement des projets, notamment en ce qui concerne l'établissement de l'acte de classement, et renforce le contrôle de la clôture des subventions pour les projets achevés.

92. L'UNRWA a souscrit à la recommandation.

8. Gestion des achats et des marchés

Clôture des commandes en souffrance

93. Selon la section 13.1.1 du manuel des achats de l'UNRWA, le principal objectif de la gestion des marchés est de garantir que les biens et services de haute qualité sont livrés dans le respect des délais et des quantités fixés.

94. Le Comité a constaté qu'il y avait dans le système REACH 596 commandes restées ouvertes depuis une période considérable (trois mois à plus de sept ans), pour lesquelles des biens et services d'une valeur totale de 9 857 815 dollars n'avaient pas encore été livrés.

95. Le Comité a également constaté qu'il y avait 154 commandes en attente, pour lesquelles des produits d'une valeur totale de 2 251 409 dollars devaient être livrés avant le 31 décembre 2021. Ces commandes en souffrance avaient des dates de livraison différentes, la plus ancienne étant le 29 mars 2015. La commande en souffrance présentant la plus haute valeur, soit 914 270 dollars, avait comme date de livraison le 27 juin 2018.

96. Le Comité estime qu'il est essentiel de clôturer les commandes en temps voulu, dès que les activités contractuelles correspondantes ont été achevées. Le grand nombre de commandes en suspens et le fait qu'elles restent ouvertes depuis longtemps révèlent l'inefficacité du processus de gestion des marchés, qui peut se traduire par la livraison de biens et services de mauvaise qualité, dans des quantités incorrectes, ou par des retards de livraison.

97. **Le Comité recommande que l'UNRWA prenne des dispositions pour améliorer la gestion des marchés afin de garantir que les commandes sont clôturées en temps voulu et de réduire le plus possible les risques associés aux commandes en souffrance depuis longtemps.**

98. L'UNRWA a souscrit à la recommandation.

Évaluation des prestations des fournisseurs

99. Selon la section 13.2 du manuel des achats de l'UNRWA, l'évaluation des prestations d'un fournisseur doit porter sur les résultats obtenus par celui-ci pendant toute la durée du marché. Il est important de conserver soigneusement des traces écrites de l'exécution du marché et d'être en mesure de produire des preuves en cas de litige en vue de la constitution d'une mémoire institutionnelle et à des fins d'audit.

100. Le Comité a examiné 71 formulaires d'évaluation des fournisseurs remplis entre le 1^{er} janvier 2022 et le 11 avril 2023 et a noté que 50 d'entre eux (plus de 70 %) étaient incomplets ou comportaient des inexactitudes. En outre, il a relevé les problèmes suivants :

a) Absence de signature : 19 formulaires ne portaient pas la signature de l'évaluateur(trice) ;

b) Absence d'informations concernant l'approbateur(trice) : 28 formulaires ne contenaient aucune information sur les personnes qui les ont approuvés, notamment leur nom, leur titre, le département dont elles relevaient, la date et leur signature ;

c) Erreurs dans les dates d'évaluation : dans 18 formulaires, la date de l'évaluation était antérieure à la date de fin de la période évaluée, en moyenne d'un mois. L'antériorité de date la plus importante était de sept mois. En outre, pour deux fournisseurs, l'espace « date d'évaluation » était laissé vierge ; il était donc impossible de savoir quand l'évaluation avait eu lieu ;

d) Contradictions dans les conclusions formulées : pour un fournisseur, durant la même période d'évaluation concernant le même marché, trois formulaires d'évaluation comportaient deux conclusions, « bon » et « moyen ».

101. Le Comité constate avec préoccupation que 70 % des formulaires d'évaluation des prestations des fournisseurs étaient incomplets ou inexacts, ce qui peut empêcher d'établir si les résultats de l'évaluation représentent l'opinion officielle de l'UNRWA. En outre, l'absence de signature de l'approbateur(trice) dans 28 formulaires donne à penser que les mesures de contrôle de l'évaluation des fournisseurs, qui sont indispensables, n'ont pas été exécutées avec toute l'attention requise, ce qui risque d'aboutir à des évaluations incomplètes et inéquitables.

102. **Le Comité recommande que l'UNRWA renforce la gestion du processus d'évaluation des prestations des fournisseurs et l'examen des résultats des évaluations afin de garantir que les documents pertinents sont complets et exacts, et qu'il veille à ce que les mesures de contrôle indispensables soient exécutées avec le soin nécessaire afin de réduire le risque d'avoir des évaluations incomplètes et inéquitables.**

103. L'UNRWA a souscrit à la recommandation.

9. Gestion de l'éducation

Interventions ciblées en faveur des élèves en décrochage scolaire

104. La stratégie à moyen terme de l'UNRWA pour 2016-2021 (prolongé jusqu'en 2022) met l'accent sur les élèves défavorisés, notamment ceux qui sont handicapés, qui viennent de milieux pauvres, qui obtiennent de mauvais résultats aux tests normalisés ou qui ont besoin de soutien psychosocial.

105. Le Comité a noté que le taux d'abandon scolaire enregistré par l'Office en cours élémentaire est de 0,86 % pour l'année scolaire 2021/22 (contre 0,22 % en 2020/21), atteignant ainsi son plus haut niveau depuis 2017/18. En même temps, le taux d'abandon scolaire en cours préparatoire a fortement augmenté, passant de 0,83 % en 2020/21 à 2,83 % en 2021/22.

106. Le Comité a également noté qu'aucune enquête n'avait été menée et qu'aucun rapport n'avait été établi ces 10 dernières années sur les taux d'abandon scolaire enregistrés à l'échelle de l'UNRWA. Les bureaux de secteur avaient du mal à cerner les raisons de l'abandon scolaire, les données existant dans le système d'information sur la gestion de l'éducation étant insuffisantes. Par conséquent, ils n'ont pas pu mettre en place des interventions directes et ciblées pour remédier à ce problème. Le Comité a en outre noté que les mesures appliquées par les bureaux de secteur étaient disparates et qu'il aurait fallu que le Département de l'éducation du siège donne des orientations générales et harmonisées à cet égard.

107. Le Comité s'inquiète que l'absence d'orientations générales et harmonisées données par le Département de l'éducation n'aillent à l'encontre de l'idée de mettre en place des interventions ciblées en faveur des élèves défavorisés, qui est soulignée dans la stratégie à moyen terme de l'UNRWA pour 2016-2021 (prolongé jusqu'en 2022).

108. Le Comité recommande que l'UNRWA continue de mener des études périodiques sur les caractéristiques et les causes de l'abandon scolaire et fasse un effort concerté pour promouvoir la mise en commun des bonnes pratiques et renforcer la participation scolaire des élèves selon une démarche plus unifiée afin de réduire progressivement le taux d'abandon scolaire.

109. L'UNRWA a souscrit à la recommandation.

Progression professionnelle des enseignants non qualifiés

110. La politique de l'UNRWA concernant les enseignants (publiée en novembre 2013) souligne l'importance que revêtent les points de progression professionnelle et l'apprentissage professionnel tout au long de la vie pour répondre aux besoins du système d'éducation de l'UNRWA. Il est indiqué dans la politique que les enseignants possédant un diplôme universitaire de premier cycle mais aucune formation pédagogique sont nommés à la classe 8 et peuvent être promus à la classe 9 après avoir suivi un programme de formation en cours d'emploi d'un an. Selon le manuel de méthodologie 2023-2028 de l'UNRWA, les enseignants qui n'ont suivi aucune formation qualifiante, notamment le cours de préparation à l'enseignement, le cours destiné aux enseignants nouvellement nommés ou toute formation externe d'une durée d'au moins un an sont considérés comme non qualifiés.

111. Le Comité a noté qu'au 31 décembre 2022, l'UNRWA employait en tout 694 enseignants de classe 8, dont 435 (62,68 %) occupaient leur emploi depuis plus de trois ans et étaient classés dans la catégorie des enseignants non qualifiés parce qu'ils n'avaient pas suivi la formation qualifiante en cours d'emploi exigée dans la politique concernant les enseignants. Ces personnes n'avaient pas obtenu les certificats nécessaires pour être promues comme enseignantes qualifiées de classe 9.

L'enseignant non qualifié le plus ancien se trouvait dans cette catégorie depuis 16 ans. En outre, d'après les données fournies par le Département de l'éducation, 950 enseignants non qualifiés rémunérés à la journée travaillaient dans les écoles de l'UNRWA en 2022.

112. Le Comité a également noté que le programme de formation qualifiante destiné aux enseignants nouvellement nommés avait été appliqué dans les bureaux de secteur de l'UNRWA à un moment ou un autre et que les enseignants participant au programme étaient sélectionnés par le (la) directrice de leur école. Toutefois, en raison des contraintes budgétaires et d'autres facteurs, tous les enseignants non qualifiés nouvellement nommés n'ont pas eu la possibilité de suivre le programme.

113. Le Comité craint que le fait que de nombreux enseignants non qualifiés n'ont pas suivi le programme de qualification n'ait une incidence négative sur la qualité de l'enseignement et de l'apprentissage.

114. Le Comité recommande que l'UNRWA facilite davantage la mise en place de programmes de formation qualifiante pour les enseignants, crée des mécanismes de communication de l'information en la matière et suive l'exécution de ces programmes afin de mieux soutenir et encourager l'évolution professionnelle des enseignants en vue d'améliorer la qualité de l'enseignement et de l'apprentissage dans ses écoles.

115. L'UNRWA a souscrit à la recommandation.

Suivi et évaluation de la formation aux droits humains, au règlement des conflits et à la tolérance

116. Le programme de l'UNRWA sur les droits humains, le règlement des conflits et la tolérance, lancé en 1999, vise à promouvoir la non-violence, une communication saine, le règlement pacifique des conflits, les droits humains, la tolérance et le civisme. La politique de l'UNRWA en matière d'éducation aux droits humains, au règlement des conflits et à la tolérance (publiée en mai 2012) prévoit que tous les enseignants nouvellement nommés suivent une formation obligatoire sur l'éducation aux droits humains et prescrit la mise en place d'un système de suivi et d'évaluation visant à garantir l'efficacité du programme. La section 6 souligne la nécessité d'exercer un suivi et une évaluation systématiques, l'accent devant être mis sur l'efficacité des programmes de formation et sur les résultats obtenus par les enseignants dans le cadre de l'application du programme sur les droits humains, le règlement des conflits et la tolérance.

117. Le Comité a noté qu'en 2022, en tout 1 070 nouveaux enseignants avaient pris leurs fonctions dans les écoles de l'UNRWA alors que le Département de l'éducation, au siège à Amman et dans cinq bureaux de secteur, n'avait pas été en mesure de fournir la liste de ceux qui avaient suivi la formation sur les droits humains, le règlement des conflits et la tolérance, ce qui montrait que le suivi et l'évaluation à cet égard laissaient à désirer.

118. Le Comité s'inquiète qu'un suivi et une évaluation insuffisants de la formation des nouveaux enseignants aux droits humains, au règlement des conflits et à la tolérance n'aboutissent à des pratiques d'enseignement qui ne tiennent pas compte des valeurs d'inclusion, de respect et d'autonomisation, ce qui irait à l'encontre du but visé, à savoir un environnement d'apprentissage positif et inclusif.

119. Le Comité recommande que l'UNRWA améliore le suivi et l'évaluation de la formation des nouveaux enseignants aux droits humains, au règlement des conflits et à la tolérance pour garantir la bonne application de sa politique en

matière d'éducation aux droits humains, au règlement des conflits et à la tolérance.

120. L'UNRWA a souscrit à la recommandation.

Promotion des enseignants

121. La politique de l'UNRWA concernant les enseignants décrit clairement les critères de promotion professionnelle des enseignants. Les enseignants de classe 9 peuvent être promus à la classe 10 au bout de cinq ans s'ils remplissent les critères minimaux d'admissibilité. Les enseignants de classe 10 peuvent être promus à la classe 11 au bout de 10 ans ou s'ils ont suivi le programme de perfectionnement de l'école ou si leurs prestations ont été jugées satisfaisantes à l'issue d'une évaluation. En outre, les enseignants qui ont suivi un programme de formation en cours d'emploi d'un an dans les trois ans suivant leur nomination peuvent être promus à la classe 9 puis, après avoir enseigné pendant 10 ans, à la classe 10.

122. Le Comité a examiné les statistiques relatives aux enseignants que lui a communiquées le Département de l'éducation et a noté qu'il y avait 10 enseignants de classe 10 qui avaient moins de 5 ans d'expérience de l'enseignement et 7 enseignants de classe 11 qui avaient moins de 10 ans d'expérience de l'enseignement.

123. Par ailleurs, le Comité a examiné le programme de formation qualifiante d'un an offert par l'UNRWA aux enseignants nouvellement nommés et a noté que 324 enseignants qui l'avaient suivi et obtenu un certificat délivré par le Département de l'éducation n'avaient pas été promus à la classe 9, comme il était prévu dans la politique concernant les enseignants.

124. Le Comité est préoccupé par le fait que le non-respect de la politique de promotion des enseignants risque de compromettre l'impartialité et la transparence du système d'évaluation des enseignants, d'éroder la motivation de certains enseignants et de poser des problèmes pour l'allocation des ressources humaines en matière d'enseignement et pour la qualité de l'éducation.

125. Le Comité recommande que l'UNRWA respecte strictement les dispositions de la politique de promotion des enseignants et veille à ce que le perfectionnement professionnel des enseignants soit assuré de façon équitable et transparente.

126. L'UNRWA a souscrit à la recommandation.

C. Informations communiquées par l'administration

127. Le Comité considère négligeables les comptabilisations en pertes, versements à titre gracieux et cas de fraude ou de présomption de fraude présentés ci-après dont l'UNRWA lui a rendu compte.

1. Comptabilisation en pertes de montants en espèces, de créances et de biens

128. Conformément à l'article 11.5 de son règlement financier, l'UNRWA a informé le Comité qu'il avait enregistré des pertes et comptabilisations en pertes d'un montant de 1,85 million de dollars pour l'année, qui se décompose comme suit : 0,74 million de dollars de pertes sur prêts ; 698 dollars de pertes sur créances ; 0,82 million de dollars de pertes sur stocks, détectées lors de l'évaluation des stocks ; 0,29 million de dollars de pertes sur immobilisations ; 2 911 dollar de pertes en trésorerie (voir annexe II).

2. Versements à titre gracieux

129. Conformément à l'article 11.5 de son règlement financier, l'UNRWA a indiqué avoir procédé à des versements à titre gracieux d'un montant de 61 319,81 dollars en 2022, principalement au titre d'un changement temporaire de lieu d'affectation, du paiement de l'indemnité d'installation et des dommages corporels.

3. Cas de fraude ou de présomption de fraude

130. Conformément à la Norme internationale d'audit 240, le Comité planifie ses audits des états financiers de manière à pouvoir raisonnablement s'attendre à repérer les inexactitudes et irrégularités significatives, y compris celles qui résultent de la fraude. On ne peut cependant pas compter sur l'audit du Comité pour relever toutes les inexactitudes ou irrégularités. C'est à l'administration qu'incombe au premier chef la responsabilité de prévenir et de détecter la fraude.

131. Au cours de l'audit, le Comité pose des questions sur la manière dont l'administration s'acquitte de ses responsabilités en matière d'évaluation des risques de fraude et sur les dispositifs permettant de détecter ces risques et d'y faire face, notamment en ce qui concerne tout risque particulier qu'elle a déjà relevé ou qui a été porté à son attention.

132. Le Comité demande également à l'administration et au Département des services de contrôle interne s'ils ont connaissance de tout cas de fraude avérée ou présumée ou d'allégations y relatives.

133. Au cours de l'année considérée, le Comité n'a décelé aucun cas de fraude, hormis les cas de fraude et de présomption de fraude déjà signalés par l'UNRWA et communiqués dans le présent rapport. Conformément à l'article VII du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies et à l'annexe y relative, l'UNRWA a signalé au Comité 34 cas de fraude avérée ou présumée en 2022. Pour 5 de ces cas (15 %), une enquête a été classée au cours de l'année. Les pertes correspondantes sont estimées à 1 845 dollars. Les 29 autres cas (85 %) font toujours l'objet d'une enquête. Au 31 décembre 2022, le nombre cumulé de cas faisant toujours l'objet d'une enquête se décomposait comme suit : 2 cas signalés en 2018, 3 en 2019, 5 en 2020 et 18 en 2021. Le Comité encourage le Département des services de contrôle interne à continuer d'accélérer le rythme des enquêtes en cours. On trouvera à l'annexe III du présent rapport un récapitulatif des cas de fraude avérée ou présumée.

D. Acceptation

134. Le Comité tient à remercier le Commissaire général et ses collaborateurs, ainsi que le personnel du siège à Amman, du siège à Gaza et des bureaux de Jordanie, de Gaza, du Liban, de Cisjordanie et de République arabe syrienne, de l'aide qu'ils ont apportée à ses équipes et de l'esprit de coopération dont ils ont fait preuve.

L'Auditeur général de la Cour des comptes
de la République populaire de Chine,
Président du Comité des commissaires aux comptes
(Auditeur principal)
(*Signé*) **Hou Kai**

Le Contrôleur général de la République du Chili
(*Signé*) Jorge **Bermúdez**

Le Premier président de la Cour des comptes
de la France
(*Signé*) Pierre **Moscovici**

26 juillet 2023

Annexe I

État d'application des recommandations jusqu'à l'année terminée le 31 décembre 2021

N°	Année sur laquelle porte le rapport d'audit	Rapport	Recommandation du Comité	Réponse de l'Administration	Évaluation du Comité	Avis des commissaires aux comptes après vérification			
						Recommandation appliquée	Recommandation en cours d'application	Recommandation non appliquée	Recommandation devenue caduque
1	2016	A/72/5/Add.4 , chap. II, par. 31	L'Office a accepté, comme le Comité le recommandait, a) d'accélérer l'attribution d'un numéro d'inventaire physique pour chaque actif inscrit dans le registre des immobilisations géré par le système REACH aux fins d'un meilleur suivi et d'une surveillance plus aisée des actifs ; b) de concevoir un dispositif d'identification unique afin de relier le système REACH aux autres systèmes utilisés pour enregistrer les actifs fixes ; c) d'accélérer le rapprochement entre le nombre de véhicules inscrits dans le système REACH et celui des véhicules repris dans le système de gestion du parc.	Le bureau de Cisjordanie a progressé dans la mise à jour du registre des immobilisations et poursuit ses efforts à cet égard. Ce travail devrait être achevé au troisième trimestre de 2023. En parallèle, l'UNRWA a entrepris de procéder à l'examen complet du Manuel de gestion des biens.	Compte tenu des informations fournies par l'UNRWA et de l'examen réalisé par l'équipe, le Comité considère que cette recommandation est en cours d'application.				X
2	2017	A/73/5/Add.4 , chap. II, par. 138	L'Office a accepté, comme le Comité le recommandait : a) de faire des démarches assidues auprès des garants des débiteurs défaillants pour recouvrer les sommes dues depuis longtemps et de consulter le Bureau des affaires juridiques, notamment au sujet des actions qui pourraient être intentées à l'encontre des garants ; b) de procéder à des analyses d'admissibilité avant d'accorder des prêts et d'éviter d'en accorder à des clients dont les	En raison de la dégradation de la situation économique au Liban, le Programme d'aide aux organismes locaux de microcrédit a suspendu l'ouverture de nouveaux prêts en février 2020. Étant donné que la situation ne s'est pas améliorée au fil du temps et qu'elle ne risque pas de s'améliorer prochainement, l'UNRWA a pris une décision. Il est en train de clôturer le programme car il ne pense pas, compte tenu du niveau élevé des	Compte tenu des informations fournies par l'UNRWA et de l'examen réalisé par l'équipe, le Comité considère que cette recommandation est en cours d'application.				X

N ^o	Année sur laquelle porte le rapport d'audit	Rapport	Recommandation du Comité	Réponse de l'Administration	Évaluation du Comité	Avis des commissaires aux comptes après vérification				
						Recommandation appliquée	Recommandation en cours d'application	Recommandation non appliquée	Recommandation devenue caduque	
3	2017	A/73/5/Add.4 , chap. II, par. 142	garants refusent de justifier de leurs revenus mensuels, afin de réduire les risques de recouvrabilité en cas de défaillance ; c) de modifier les directives de 2012 relatives au programme d'aide aux organismes locaux de microcrédit de telle sorte que les pénalités de retard passent de 5 % à 2 %.	Le bureau de l'UNRWA au Liban a accepté, comme le Comité le recommandait, de veiller à ce que la configuration dans le système d'information de gestion des prêts de tous les rapports importants mentionnés dans le contrat permette une meilleure gestion du portefeuille de prêts relevant du programme d'aide aux organismes locaux de microcrédit.	taux de change en vigueur, que les prêts accordés puissent être remboursés ou que cela soit prévu par son mandat en faveur de la communauté des réfugiés de Palestine au Liban. Le programme devrait être arrêté d'ici au quatrième trimestre de 2023.	En raison de la dégradation de la situation économique au Liban, le Programme d'aide aux organismes locaux de microcrédit a suspendu l'ouverture de nouveaux prêts en février 2020. Étant donné que la situation ne s'est pas améliorée au fil du temps et qu'elle ne risque pas de s'améliorer prochainement, l'UNRWA a pris une décision. Il est en train de clôturer le programme car il ne pense pas, compte tenu du niveau élevé des taux de change en vigueur, que les prêts accordés puissent être remboursés ou que cela soit prévu par son mandat en faveur de la communauté des réfugiés de Palestine au Liban. Le programme devrait être arrêté d'ici au quatrième trimestre de 2023.	Compte tenu des informations fournies par l'UNRWA et de l'examen réalisé par l'équipe, le Comité considère que cette recommandation est en cours d'application.	X		
4	2018	A/74/5/Add.4 , chap. II, par. 84	Le Comité recommande à l'Office de prendre des mesures pour diminuer la proportion de congés annuels ou d'avances de	Le Département des ressources humaines a établi des communications dans lesquelles il rappelle au personnel et aux	Compte tenu des informations fournies par l'UNRWA et de l'examen réalisé par l'équipe, le Comité considère que cette	X				

N°	Année sur laquelle porte le rapport d'audit	Rapport	Recommandation du Comité	Réponse de l'Administration	Évaluation du Comité	Avis des commissaires aux comptes après vérification			
						Recommandation appliquée	Recommandation en cours d'application	Recommandation non appliquée	Recommandation devenue caduque
			congés annuels commençant avant qu'ils ne soient approuvés et de ne réserver cette possibilité qu'à des cas particuliers, afin de satisfaire aux dispositions de la partie I de l'article 1.1 de la directive n° 5/Rev.7 applicable au personnel recruté sur le plan régional, et de publier des circulaires ou des notes en conséquence.	responsables qu'il est impératif de respecter la règle consistant à soumettre les demandes de congés annuels à l'avance et à obtenir les autorisations nécessaires avant le début des congés.	recommandation a été appliquée.				
5	2019	A/75/5/Add.4 , chap. II, par. 64	Le Comité recommande que l'UNRWA examine les fonctions actuellement attribuées aux utilisateurs du système d'information sur l'immatriculation des réfugiés afin de s'assurer qu'elles sont claires et adaptées aux besoins de l'entité concernée et qu'il n'existe pas de conflit entre les fonctions attribuées aux utilisateurs.	Une nouvelle plateforme d'enregistrement en ligne, dans laquelle les fonctions du personnel chargé de l'immatriculation des réfugiés ont été actualisées, a été conçue et mise en service.	Compte tenu des informations fournies par l'UNRWA et de l'examen réalisé par l'équipe, le Comité considère que cette recommandation a été appliquée.	X			
6	2019	A/75/5/Add.4 , chap. II, par. 65	Le Comité recommande que l'UNRWA élabore une matrice des fonctions attribuées aux utilisateurs du système d'information sur l'immatriculation des réfugiés sur la base des postes qu'ils occupent ou des tâches qui leur sont confiées afin de mieux contrôler ces fonctions.	Une nouvelle plateforme d'enregistrement en ligne, dans laquelle les fonctions du personnel chargé de l'immatriculation des réfugiés ont été actualisées, a été conçue et mise en service.	Compte tenu des informations fournies par l'UNRWA et de l'examen réalisé par l'équipe, le Comité considère que cette recommandation a été appliquée.	X			
7	2019	A/75/5/Add.4 , chap. II, par. 186	Le Comité recommande que l'UNRWA évalue tous les rôles individuels attribués aux utilisateurs dans REACH et qu'il supprime ces rôles ou fixe	Les rôles ayant trait à la chaîne d'approvisionnement et aux finances ont été mis à jour afin que les utilisateurs ne se voient plus attribuer des rôles	Compte tenu des informations fournies par l'UNRWA et de l'examen réalisé par l'équipe, le Comité considère que cette		X		

N ^o	Année sur laquelle porte le rapport d'audit	Rapport	Recommandation du Comité	Réponse de l'Administration	Évaluation du Comité	Avis des commissaires aux comptes après vérification			
						Recommandation appliquée	Recommandation en cours d'application	Recommandation non appliquée	Recommandation devenue caduque
			par écrit les cas dans lesquels ceux-ci peuvent être approuvés.	individuels. De nouveaux rôles composites se rapportant aux ressources humaines ont été créés et sont en cours de mise en œuvre ; ces rôles seront ensuite attribués aux utilisateurs concernés. D'autres rôles individuels qui n'ont pas trait à un domaine particulier ont été recensés ; leur examen est en cours.	recommandation est en cours d'application.				
8	2019	A/75/5/Add.4 , chap. II, par. 201	Le Comité recommande que l'UNRWA mette à jour ses directives relatives au classement et à l'élimination des archives et fixe une méthode et un calendrier d'élimination de façon à gérer et à protéger les informations, en particulier les informations confidentielles, conformément aux normes en vigueur.	Cela a un coût important, car il convient de mettre en place un projet visant à faire connaître les directives par l'intermédiaire d'une formation dispensée à l'ensemble de l'Office et de promouvoir la mise en œuvre des directives dans chaque département et programme de l'UNRWA. Nous ne sommes pas en mesure de fournir une estimation des coûts pour l'instant.	Compte tenu des informations fournies par l'UNRWA et de l'examen réalisé par l'équipe, le Comité considère que cette recommandation est en cours d'application.			X	
9	2019	A/75/5/Add.4 , chap. II, par. 202	Le Comité recommande que l'UNRWA harmonise les règles applicables au siège et aux différents bureaux de secteur.	Cela a un coût important, car il convient de mettre en place un projet visant à faire connaître les règles par l'intermédiaire d'une formation dispensée à l'ensemble de l'Office et de promouvoir la mise en œuvre des règles dans chaque département et programme de l'UNRWA. Nous ne sommes pas en mesure de fournir une estimation des coûts pour l'instant.	Compte tenu des informations fournies par l'UNRWA et de l'examen réalisé par l'équipe, le Comité considère que cette recommandation est en cours d'application.			X	

N°	Année sur laquelle porte le rapport d'audit	Rapport	Recommandation du Comité	Réponse de l'Administration	Évaluation du Comité	Avis des commissaires aux comptes après vérification			
						Recommandation appliquée	Recommandation en cours d'application	Recommandation non appliquée	Recommandation devenue caduque
10	2020	A/76/5/Add.4 , chap. II, par. 47	Le Comité recommande à l'UNRWA de reprendre la rédaction du manuel d'intervention d'urgence et d'en accélérer le déploiement.	Le Département de la planification : a) a fait appel à la communauté des donateurs, mais ces efforts n'ont pas encore porté leurs fruits ; b) s'attachera à financer cette activité dans le cadre du budget de 2023. En dépit des insuffisances actuelles, le Département a continué de renforcer les efforts de l'UNRWA en matière de préparation aux situations d'urgence et d'organisation des secours. À cet égard, il est prévu d'organiser un exercice de simulation d'urgence à Gaza et au siège afin d'évaluer la mise en œuvre et l'efficacité des protocoles en vigueur concernant les interventions d'urgence, de recueillir les enseignements tirés de l'expérience et d'améliorer globalement les interventions d'urgence de l'UNRWA.	Compte tenu des informations fournies par l'UNRWA et de l'examen réalisé par l'équipe, le Comité considère que cette recommandation est en cours d'application.		X		
11	2020	A/76/5/Add.4 , chap. II, par. 53	Le Comité recommande à l'UNRWA d'élaborer un plan pluriannuel pour le déploiement progressif de la plateforme d'approvisionnement en ligne dans les bureaux de secteur.	L'UNRWA a achevé le déploiement et la mise en service du logiciel In-tend dans tous ses services d'achat et a organisé plusieurs séances de formation à l'intention du personnel chargé des achats, ainsi que des séminaires pour les fournisseurs désireux de travailler avec l'Office. L'UNRWA a fourni à l'équipe chargée de l'audit des statistiques extraites du système In-Tend le 1 ^{er} novembre 2022,	Compte tenu des informations fournies par l'UNRWA et de l'examen réalisé par l'équipe, le Comité considère que cette recommandation a été appliquée.		X		

N°	Année sur laquelle porte le rapport d'audit	Rapport	Recommandation du Comité	Réponse de l'Administration	Évaluation du Comité	Avis des commissaires aux comptes après vérification			
						Recommandation appliquée	Recommandation en cours d'application	Recommandation non appliquée	Recommandation devenue caduque
12	2020	A/76/5/Add.4 , chap. II, par. 118	Le Comité recommande à l'Office d'actualiser en temps voulu la directive n° 26 et sa politique de sécurité de l'information afin de tenir compte de l'environnement informatique actuel.	qui indiquaient le nombre d'appels d'offres lancés par les services d'achat de chaque secteur depuis la mise en service du logiciel.	Une nouvelle politique de sécurité de l'information a été publiée en juillet 2022. En outre, la directive organisationnelle n° 26, qui est en cours d'examen par le Bureau du Commissaire général, a été publiée à la fin de 2022.	Compte tenu des informations fournies par l'UNRWA et de l'examen réalisé par l'équipe, le Comité considère que cette recommandation a été appliquée.	X		
13	2020	A/76/5/Add.4 , chap. II, par. 124	Le Comité recommande à l'UNRWA de mettre à jour les plans de reprise après sinistre, afin de les mettre en conformité avec la structure organisationnelle et les services les plus récents, et de revoir périodiquement ces plans pour les adapter à l'évolution constante de l'environnement informatique.	Les documents ont été mis à jour et le plan est en cours d'examen.	Compte tenu des informations fournies par l'UNRWA et de l'examen réalisé par l'équipe, le Comité considère que cette recommandation a été appliquée.	X			
14	2020	A/76/5/Add.4 , chap. II, par. 163	Le Comité recommande que l'UNRWA prenne les dispositions voulues pour intégrer la fonction de gestion des hospitalisations dans REACH et e-Health.	Parallèlement à nos efforts d'acquisition et de mise en place de nouveaux dossiers médicaux électroniques, point inscrit à l'ordre du jour pour les deux ou trois prochaines années, nous avons décidé de déployer le système de gestion des hospitalisations actuellement utilisé au Liban dans tous les autres secteurs. Le système de gestion des hospitalisations du Liban a servi de base et a été adapté au niveau local pour le faire mieux correspondre au	Compte tenu des informations fournies par l'UNRWA et de l'examen réalisé par l'équipe, le Comité considère que cette recommandation a été appliquée.	X			

N°	Année sur laquelle porte le rapport d'audit	Rapport	Recommandation du Comité	Réponse de l'Administration	Évaluation du Comité	Avis des commissaires aux comptes après vérification			
						Recommandation appliquée	Recommandation en cours d'application	Recommandation non appliquée	Recommandation devenue caduque
15	2020	A/76/5/Add.4, chap. II, par. 172	Le Comité recommande que les bureaux de secteur de Jordanie et du Liban réexaminent le modèle opérationnel applicable au programme d'appui à l'hospitalisation et accélèrent l'élaboration d'une circulaire technique adaptée à la situation actuelle sur le terrain.	contexte et faciliter son utilisation. Il a déjà été mis en service dans tous les autres secteurs (Gaza, Jordanie, République arabe syrienne et Cisjordanie). Il a été intégré dans REACH : chaque patient est enregistré à l'aide du numéro qui lui a été attribué dans le système d'information sur l'immatriculation des réfugiés (2-), ce qui permet de récupérer toutes les données déjà stockées dans REACH, telles que le nom, le sexe, la date de naissance, l'adresse, le lieu d'enregistrement, le numéro de téléphone et le numéro d'identification local. Une fois que les nouveaux dossiers médicaux électroniques auront été adoptés par l'UNRWA, la question de leur intégration sera étudiée. Nous avons donc fait des progrès notables dans l'application de cette recommandation.	Les instructions techniques relatives à l'hospitalisation du bureau du Liban ont été approuvées et sont entrées en vigueur le 1 ^{er} avril 2022. Le bureau de Jordanie a conclu un accord à long terme avec le Gouvernement jordanien.	Compte tenu des informations fournies par l'UNRWA et de l'examen réalisé par l'équipe, le Comité considère que cette recommandation a été appliquée.	X		

N°	Année sur laquelle porte le rapport d'audit	Rapport	Recommandation du Comité	Réponse de l'Administration	Évaluation du Comité	Avis des commissaires aux comptes après vérification			
						Recommandation appliquée	Recommandation en cours d'application	Recommandation non appliquée	Recommandation devenue caduque
16	2020	A/76/5/Add.4 , chap. II, par. 178	Le Comité recommande que les bureaux de secteur de Jordanie et du Liban procèdent régulièrement à l'audit des transferts pour raisons médicales, et traitent et analysent les résultats de ces audits dans un délai raisonnable, pour s'assurer que tous les transferts sont justifiés et que les soins médicaux dispensés par les hôpitaux sont de qualité.	Le bureau du Liban a reçu les instructions techniques en avril 2022 et a commencé à procéder régulièrement à l'audit des transferts pour raisons médicales. Le bureau de Jordanie a commencé à mettre en œuvre le nouveau système de gestion des hospitalisations au troisième trimestre de 2022.	Compte tenu des informations fournies par l'UNRWA et de l'examen réalisé par l'équipe, le Comité considère que cette recommandation a été appliquée.	X			
17	2020	A/76/5/Add.4 , chap. II, par. 186	Le Comité recommande que l'UNRWA prenne des mesures correctives, le cas échéant, pour recouvrer les sommes versées au titre du programme de protection sociale à des membres du personnel, renforce les vérifications au stade de l'inscription des réfugié(e)s et exclue celles et ceux qui ne remplissent pas les conditions requises, pour faire en sorte que les réfugié(e)s ayant vraiment besoin d'une assistance la reçoivent.	L'UNRWA continue d'appliquer la politique selon laquelle aucun de ses fonctionnaires ne peut bénéficier d'une assistance. Les sommes qui avaient été versées au titre du programme de protection sociale à des membres du personnel de l'UNRWA n'ont pas pu être recouvrées, en raison des importantes difficultés que cela entraînerait pour les familles concernées qui font déjà face à une détérioration des conditions économiques entraînant un taux de dépendance accru vis-à-vis des personnes touchant un traitement versé par l'UNRWA, et à des taux d'inflation très élevés, notamment en Jordanie, au Liban et en République arabe syrienne.	Compte tenu des informations fournies par l'UNRWA et de l'examen réalisé par l'équipe, le Comité considère que cette recommandation a été appliquée.	X			
18	2020	A/76/5/Add.4 , chap. II, par. 195	Le Comité recommande que l'UNRWA actualise le système informatique d'enregistrement des réfugié(e)s pour repérer et supprimer les données erronées	Une plateforme de vérification de l'identité numérique a été élaborée et déployée au premier trimestre de 2023.	Compte tenu des informations fournies par l'UNRWA et de l'examen réalisé par l'équipe, le Comité considère que cette	X			

N°	Année sur laquelle porte le rapport d'audit	Rapport	Recommandation du Comité	Réponse de l'Administration	Évaluation du Comité	Avis des commissaires aux comptes après vérification			
						Recommandation appliquée	Recommandation en cours d'application	Recommandation non appliquée	Recommandation devenue caduque
			ou illogiques et garantir la précision, l'intégrité et l'exhaustivité des données figurant dans le système.		recommandation a été appliquée.				
19	2020	A/76/5/Add.4 , chap. II, par. 200	Le Comité recommande que le bureau de secteur du Liban fasse en sorte que le comité de recours puisse se réunir régulièrement, conformément aux règles et à la réglementation applicables.	Le siège du Département des secours et des services sociaux est en train d'examiner et de mettre à jour la circulaire relative aux services de secours et prévoit de modifier le programme de protection sociale et les critères de sélection des bénéficiaires en fonction des résultats de l'enquête socioéconomique qui sera menée par le bureau du Liban au cours des deux prochains mois. L'adoption de la nouvelle circulaire relative aux services de secours contribuera à la mise en œuvre de cette recommandation.	Compte tenu des informations fournies par l'UNRWA et de l'examen réalisé par l'équipe, le Comité considère que cette recommandation est en cours d'application.		X		
20	2020	A/76/5/Add.4 , chap. II, par. 206	Le Comité recommande que l'UNRWA réexamine la redevance administrative prélevée au titre du programme d'aide aux organismes locaux de microcrédit sur une base régulière, conformément aux directives relatives au programme.	En raison de la dégradation de la situation économique au Liban, le Programme d'aide aux organismes locaux de microcrédit a suspendu l'ouverture de nouveaux prêts en février 2020. Étant donné que la situation ne s'est pas améliorée au fil du temps et qu'elle ne risque pas de s'améliorer prochainement, l'UNRWA a pris une décision. Il est en train de clôturer le programme car il ne pense pas, compte tenu du niveau élevé des taux de change en vigueur, que les prêts accordés puissent être	Compte tenu des informations fournies par l'UNRWA et de l'examen réalisé par l'équipe, le Comité considère que cette recommandation est en cours d'application.		X		

N°	Année sur laquelle porte le rapport d'audit	Rapport	Recommandation du Comité	Réponse de l'Administration	Évaluation du Comité	Avis des commissaires aux comptes après vérification				
						Recommandation appliquée	Recommandation en cours d'application	Recommandation non appliquée	Recommandation devenue caduque	
21	2020	A/76/5/Add.4, chap. II, par. 227	Le Comité recommande que l'UNRWA réexamine de manière régulière les taux d'intérêt applicables aux trois types de prêt susmentionnés et s'emploie à en réduire le montant.	remboursés ou que cela soit prévu par son mandat en faveur de la communauté des réfugiés de Palestine au Liban. Le programme devrait être arrêté d'ici au quatrième trimestre de 2023.	Un examen a été mené à bien pour 2021. Il en est ressorti que le Département du microfinancement ne pouvait pas réduire les taux d'intérêt applicables aux trois types de prêt visés pour cette année-là.	Compte tenu des informations fournies par l'UNRWA et de l'examen réalisé par l'équipe, le Comité considère que cette recommandation a été appliquée.	X			
22	2021	A/77/5/Add.4, chap. II, par. 32	Le Comité recommande que l'UNRWA renforce encore ses procédures de contrôle interne, notamment la gestion de l'entreposage et du transport, afin que les denrées alimentaires soient utilisées de manière plus efficiente.	L'UNRWA a déjà mis en place des dispositifs de contrôle interne en ce qui concerne ses procédures de stockage et de transport, notamment en utilisant les moyens suivants : inspection physique des denrées alimentaires et d'autres fournitures et suivi en temps voulu des mouvements de stocks dans le système informatique de gestion des stocks, afin d'assurer une gestion efficace des denrées alimentaires.	Les pertes en cours de transport s'étant produites principalement dans les entrepôts des autorités qui ne sont pas sous le contrôle de l'UNRWA, il n'est pas possible à ce dernier d'apporter des améliorations à cet égard. Par conséquent, l'UNRWA, qui ne peut pas renforcer les procédures de stockage d'une	Compte tenu des informations fournies par l'UNRWA et de l'examen réalisé par l'équipe, le Comité considère que cette recommandation a été appliquée.	X			

N°	Année sur laquelle porte le rapport d'audit	Rapport	Recommandation du Comité	Réponse de l'Administration	Évaluation du Comité	Avis des commissaires aux comptes après vérification			
						Recommandation appliquée	Recommandation en cours d'application	Recommandation non appliquée	Recommandation devenue caduque
23	2021	A/77/5/Add.4 , chap. II, par. 45	Le Comité recommande que l'UNRWA améliore la gestion des lots de sardines en conserve, d'huile de tournesol et de sucre blanc cristallisé en les marquant comme étant des articles gérés par lots dans le système REACH et en enregistrant en temps voulu les informations y relatives de manière précise et complète afin que les aliments en stock soient distribués selon un ordre chronologique et que les plans d'achat et de distribution des aliments se fassent de manière plus judicieuse.	<p>partie externe, n'est pas en mesure d'accepter la recommandation.</p> <p>L'UNRWA a élaboré un nouveau manuel de gestion des entrepôts et des stocks, dont la diffusion s'accompagnera d'une formation.</p> <p>Des mesures correctrices ont été prises immédiatement, les articles qui ne comportaient pas de date de péremption ont été bloqués et de nouveaux codes leur ont été attribués afin de signaler qu'il s'agissait d'articles gérés par lots.</p> <p>Le Comité a bénéficié d'une démonstration du système.</p> <p>Un nouveau manuel de gestion des entrepôts et des stocks a été élaboré et sera publié avant la fin de l'année, et une formation sera organisée.</p>	Compte tenu des informations fournies par l'UNRWA et de l'examen réalisé par l'équipe, le Comité considère que cette recommandation a été appliquée.	X			
24	2021	A/77/5/Add.4 , chap. II, par. 54	Le Comité recommande que l'UNRWA distribue les denrées alimentaires selon le principe du premier périmé, premier sorti et conserve les pièces justificatives, l'objectif étant d'améliorer la gestion des stocks.	<p>Le principe du premier périmé, premier sorti est appliqué et contrôlé au moyen du système SAP actuel.</p> <p>Il est toujours rappelé aux responsables des stocks qu'ils doivent appliquer les principes du « premier entré, premier sorti », « premier périmé, premier sorti » et « dernier entré, premier sorti » dans le cadre des opérations quotidiennes relatives aux stocks.</p>	Compte tenu des informations fournies par l'UNRWA et de l'examen réalisé par l'équipe, le Comité considère que cette recommandation a été appliquée.	X			

N°	Année sur laquelle porte le rapport d'audit	Rapport	Recommandation du Comité	Réponse de l'Administration	Évaluation du Comité	Avis des commissaires aux comptes après vérification			
						Recommandation appliquée	Recommandation en cours d'application	Recommandation non appliquée	Recommandation devenue caduque
25	2021	A/77/5/Add.4 , chap. II, par. 60	Le Comité recommande que l'UNRWA revoie le manuel de gestion des biens et le mette à jour.	L'UNRWA a fait appel à un(e) consultant(e) en gestion des biens et du matériel qui a examiné la version finale du nouveau manuel de gestion des biens en tenant compte de la situation actuelle de l'Office.	Compte tenu des informations fournies par l'UNRWA et de l'examen réalisé par l'équipe, le Comité considère que cette recommandation a été appliquée.	X			
26	2021	A/77/5/Add.4 , chap. II, par. 73	Le Comité recommande que l'UNRWA prenne des mesures pour renforcer la gestion de l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement en médicaments, notamment en ce qui concerne les médicaments périmés, depuis la commande jusqu'à l'administration aux patients, afin de veiller à ce que les médicaments périmés soient sortis des stocks disponibles en temps utile, de manière à éviter coûte que coûte que des médicaments périmés soient administrés à des réfugiés.	L'UNRWA a pris les mesures suivantes : renforcement des capacités du bureau de Cisjordanie en ce qui concerne la gestion de la chaîne d'approvisionnement en produits de santé ; nomination d'un(e) responsable de la pharmacie relevant du bureau de Cisjordanie ; élaboration de documents stratégiques, tels que des directives générales sur la gestion de la chaîne d'approvisionnement en produits de santé ; adoption de mesures stratégiques concernant l'amélioration des processus, de l'organisation et du suivi.	Compte tenu des informations fournies par l'UNRWA et de l'examen réalisé par l'équipe, le Comité considère que cette recommandation a été appliquée.	X			
27	2021	A/77/5/Add.4 , chap. II, par. 74	Le Comité recommande également que l'UNRWA intègre les stocks de vaccins et autres médicaments dans le système e-Health en vue d'une gestion standardisée et fasse figurer, en temps opportun et avec précision, dans le système REACH les données concernant l'utilisation des médicaments dans les hôpitaux afin de faciliter un suivi plus étroit et plus efficace de la	Nous contrôlons en permanence les données relatives à la vaccination et il n'y a pas eu de vaccins périmés ou d'insuline gaspillée depuis le dernier rapport. Contrairement au système actuel, les nouveaux dossiers médicaux électroniques, qui devraient être mis en place dans deux ans, pourront intégrer les vaccins et les autres médicaments. Le Département de la santé travaille	Compte tenu des informations fournies par l'UNRWA et de l'examen réalisé par l'équipe, le Comité considère que cette recommandation est en cours d'application.		X		

N°	Année sur laquelle porte le rapport d'audit	Rapport	Recommandation du Comité	Réponse de l'Administration	Évaluation du Comité	Avis des commissaires aux comptes après vérification			
						Recommandation appliquée	Recommandation en cours d'application	Recommandation non appliquée	Recommandation devenue caduque
			consommation réelle de médicaments.	actuellement en étroite collaboration avec les bureaux de secteurs pour s'assurer que la consommation mensuelle moyenne de médicaments non intégrés (hôpital de Qalqiliya et vaccins) est enregistrée dans le système REACH en temps opportun et avec précision. Une nouvelle amélioration a été apportée au système SAP afin d'éviter l'enregistrement de données inexacts : la date d'expiration est désormais indiquée pour chaque lot.					
28	2021	A/77/5/Add.4 , chap. II, par. 81	Le Comité recommande que l'UNRWA veille à ce que son bureau de Cisjordanie prenne des mesures pour renforcer la gestion des médicaments périmés, en établissant des rapports d'enquête complets et en tenant des registres électroniques précis, et à ce que la comptabilisation en pertes de la valeur des médicaments détruits ou donnés à d'autres institutions se fasse rapidement.	Des mesures ont été prises pour éliminer ces produits après la mise en service de l'incinérateur de l'UNRWA à l'hôpital de Qalqiliya, et les médicaments ont été détruits le 3 mars 2022. En parallèle, les produits périmés ont été retirés du système, comptabilisés en pertes et totalement effacés de la liste des stocks du bureau de Cisjordanie.	Compte tenu des informations fournies par l'UNRWA et de l'examen réalisé par l'équipe, le Comité considère que cette recommandation a été appliquée.	X			
29	2021	A/77/5/Add.4 , chap. II, par. 88	Le Comité recommande que l'UNRWA publie des directives en vue de la conduite des audits des transferts pour raisons médicales et de l'établissement des rapports d'audit, l'objectif étant qu'un audit des transferts de personnes vers des services d'hospitalisation soit effectivement fait deux fois par an, que toutes les informations y	Les bureaux du Liban et de Cisjordanie ont mis au point des procédures relatives au suivi des factures des hôpitaux, qui sont actuellement testées. Des progrès notables ont donc été accomplis.	Compte tenu des informations fournies par l'UNRWA et de l'examen réalisé par l'équipe, le Comité considère que cette recommandation a été appliquée.	X			

N°	Année sur laquelle porte le rapport d'audit	Rapport	Recommandation du Comité	Réponse de l'Administration	Évaluation du Comité	Avis des commissaires aux comptes après vérification			
						Recommandation appliquée	Recommandation en cours d'application	Recommandation non appliquée	Recommandation devenue caduque
30	2021	A/77/5/Add.4, chap. II, par. 94	relatives soient consignées et que des rapports d'audit soient établis. Le Comité recommande que l'UNRWA s'efforce de communiquer avec l'autorité compétente afin d'obtenir des informations actualisées sur le statut professionnel des éventuels bénéficiaires et de mettre en place des critères d'exclusion liés à l'emploi dans le cadre du dispositif d'aide alimentaire.	Les échanges sur la question se poursuivent avec les autorités compétentes.	Compte tenu des informations fournies par l'UNRWA et de l'examen réalisé par l'équipe, le Comité considère que cette recommandation est en cours d'application.		X		
31	2021	A/77/5/Add.4, chap. II, par. 101	Le Comité recommande que l'UNRWA s'emploie à développer la communication et à faire connaître le service d'assistance téléphonique auprès des bénéficiaires, l'objectif étant que ce service soit davantage utilisé.	L'UNRWA a développé la communication sur le service d'assistance téléphonique, notamment par les moyens suivants : banderoles affichées dans plusieurs installations, site Web d'information sur l'alimentation et site Web local de partage de l'information.	Compte tenu des informations fournies par l'UNRWA et de l'examen réalisé par l'équipe, le Comité considère que cette recommandation a été appliquée.	X			
32	2021	A/77/5/Add.4, chap. II, par. 108	Le Comité recommande que l'UNRWA continue de suivre de près la question des contributions non acquittées avec l'organisme des Nations Unies concerné et règle la question dans les meilleurs délais.	Cette recommandation est en cours d'application.	Compte tenu des informations fournies par l'UNRWA et de l'examen réalisé par l'équipe, le Comité considère que cette recommandation est en cours d'application.		X		
33	2021	A/77/5/Add.4, chap. II, par. 114	Le Comité recommande que l'UNRWA vérifie les données enregistrées dans le système informatique et corrige rapidement toute inexactitude afin que la gestion puisse être	Cette recommandation est en cours d'application.	Compte tenu des informations fournies par l'UNRWA et de l'examen réalisé par l'équipe, le Comité considère que cette recommandation est en cours d'application.		X		

N°	Année sur laquelle porte le rapport d'audit	Rapport	Recommandation du Comité	Réponse de l'Administration	Évaluation du Comité	Avis des commissaires aux comptes après vérification			
						Recommandation appliquée	Recommandation en cours d'application	Recommandation non appliquée	Recommandation devenue caduque
34	2021	A/77/5/Add.4, chap. II, par. 122	assurée sur la base de données fiables. Le Comité recommande que l'UNRWA veille à ce que le bureau de Cisjordanie et le bureau de Gaza élaborent des plans de formation réalisables et accélèrent leur mise en œuvre, en particulier s'agissant des plans de formation obligatoires, afin d'améliorer en permanence les capacités de leur personnel.	Le Département des ressources humaines du siège d'Amman a lancé une évaluation des besoins en matière de formation pour 2022 dans le cadre de l'exercice de gestion prévisionnelle des besoins en personnel mené à l'été 2021. Les spécialistes du perfectionnement du personnel sur le terrain se basent sur l'analyse des besoins en formation et les instructions budgétaires du Département de la gestion financière pour élaborer leurs plans de formation annuels pour l'année à venir.	Compte tenu des informations fournies par l'UNRWA et de l'examen réalisé par l'équipe, le Comité considère que cette recommandation a été appliquée.	X			
35	2021	A/77/5/Add.4, chap. II, par. 129	Le Comité recommande que l'UNRWA publie les contrats de mission des hauts fonctionnaires en temps voulu, selon un cycle annuel strict, afin de renforcer la gestion et de faciliter l'évaluation de la performance.	L'UNRWA a élaboré et signé de nouveaux modèles de contrats de mission qui pourront être utilisés pour les contrats de 2023.	Compte tenu des informations fournies par l'UNRWA et de l'examen réalisé par l'équipe, le Comité considère que cette recommandation a été appliquée.	X			
36	2021	A/77/5/Add.4, chap. II, par. 130	Le Comité recommande également que l'UNRWA évalue le cycle annuel de planification des opérations et mette à jour la directive interne n° 21 sur la base de cette évaluation.	Tout au long de 2022, le Département de la planification a coordonné l'élaboration de la nouvelle stratégie à moyen terme de l'UNRWA, qui doit succéder à celle couvrant la période 2016-2021 (prolongée jusqu'en 2022). À cet égard, le plan stratégique 2023-2028, en cours d'achèvement, présente la déclaration d'intention de l'Office pour les six années à venir, qui reflète les besoins des	Compte tenu des informations fournies par l'UNRWA et de l'examen réalisé par l'équipe, le Comité considère que cette recommandation est en cours d'application.		X		

N°	Année sur laquelle porte le rapport d'audit	Rapport	Recommandation du Comité	Réponse de l'Administration	Évaluation du Comité	Avis des commissaires aux comptes après vérification			
						Recommandation appliquée	Recommandation en cours d'application	Recommandation non appliquée	Recommandation devenue caduque
				réfugiés de Palestine, lesquels ne cessent de croître et d'évoluer, tout en décrivant les mesures prises par l'Office pour répondre à ces besoins, un accent particulier étant mis sur les plus vulnérables. La directive organisationnelle n° 21 sera mise à jour après l'achèvement et le lancement du prochain plan stratégique et alignée sur les nouvelles procédures de communication de l'information et de planification figurant dans le plan. Le Département de la planification achèvera l'examen de la directive organisationnelle n° 21 durant le deuxième trimestre de 2023.					
37	2021	A/77/5/Add.4, chap. II, par. 138	Le Comité recommande que l'UNRWA réalise une étude de faisabilité en vue d'introduire une clause pénale claire dans les contrats d'achat de biens et de services et veille à ce que cette clause soit appliquée conformément aux dispositions du manuel des achats.	Une étude de faisabilité sur l'instauration d'indemnités de retard dans les contrats de l'UNRWA a été réalisée et la clause correspondante a été appliquée.	Compte tenu des informations fournies par l'UNRWA et de l'examen réalisé par l'équipe, le Comité considère que cette recommandation a été appliquée.	X			
38	2021	A/77/5/Add.4, chap. II, par. 139	Le Comité recommande également que l'UNRWA renforce la gestion des commandes et accélère leur exécution afin de réduire les retards de livraison.	L'UNRWA a pris des mesures pour favoriser une meilleure gestion des commandes et a réduit leur nombre, qui est passé de 1 108 (18,9 millions de dollars) en janvier 2023 à 533 (6,5 millions de dollars) en mai 2023, en veillant à ce qu'elles soient clôturées et en accélérant leur traitement afin de réduire	Compte tenu des informations fournies par l'UNRWA et de l'examen réalisé par l'équipe, le Comité considère que cette recommandation a été appliquée.	X			

N°	Année sur laquelle porte le rapport d'audit	Rapport	Recommandation du Comité	Réponse de l'Administration	Évaluation du Comité	Avis des commissaires aux comptes après vérification			
						Recommandation appliquée	Recommandation en cours d'application	Recommandation non appliquée	Recommandation devenue caduque
				les retards de livraison. En outre, l'UNRWA extrait toutes les deux semaines des comptes rendus et les communique à l'ensemble des responsables des contrats afin d'assurer le suivi des commandes en cours et le respect des délais de livraison.					
39	2021	A/77/5/Add.4 , chap. II, par. 145	Le Comité recommande que l'UNRWA fasse en sorte que le bureau de Gaza évalue régulièrement la performance des fournisseurs existants afin de faciliter la gestion des fournisseurs.	La directive générale sur l'évaluation des performances des fournisseurs a été élaborée et communiquée à tous les bureaux concernés et une formation a été dispensée pour assurer sa mise en œuvre.	Compte tenu des informations fournies par l'UNRWA et de l'examen réalisé par l'équipe, le Comité considère que cette recommandation a été appliquée.	X			
40	2021	A/77/5/Add.4 , chap. II, par. 153	Le Comité recommande que l'UNRWA définisse et publie le nouveau mandat du Conseil de gouvernance selon un calendrier déterminé et organise suffisamment de réunions du Conseil pour que celui-ci puisse s'acquitter de ses responsabilités en matière de gouvernance de l'informatique et des communications.	Le nouveau mandat du Comité directeur de la stratégie de transformation numérique a été défini. Le Comité directeur remplace le Conseil de gouvernance pour l'informatique et les communications. Les fonctions du Conseil de gouvernance sont énoncées dans le mandat du Comité directeur.	Compte tenu des informations fournies par l'UNRWA et de l'examen réalisé par l'équipe, le Comité considère que cette recommandation a été appliquée.	X			
41	2021	A/77/5/Add.4 , chap. II, par. 159	Le Comité recommande que l'UNRWA poursuive l'évaluation des systèmes et applications existants qui pourraient être migrés vers le nuage et mette à jour les résultats attendus de la stratégie d'informatique en nuage en établissant un plan d'action qui corresponde à la période de mise en œuvre, qui est de cinq ans.	Dans le cadre de la stratégie d'informatique en nuage du Département de la gestion de l'information et de l'informatique de l'UNRWA, huit systèmes ont été transférés vers le nuage en 2022. L'UNRWA a poursuivi l'évaluation des systèmes et applications existants qui pourraient être migrés vers le nuage et établi une stratégie claire et un plan d'action.	Compte tenu des informations fournies par l'UNRWA et de l'examen réalisé par l'équipe, le Comité considère que cette recommandation a été appliquée.	X			

N°	Année sur laquelle porte le rapport d'audit	Rapport	Recommandation du Comité	Réponse de l'Administration	Évaluation du Comité	Avis des commissaires aux comptes après vérification			
						Recommandation appliquée	Recommandation en cours d'application	Recommandation non appliquée	Recommandation devenue caduque
42	2021	A/77/5/Add.4 , chap. II, par. 164	Le Comité recommande que l'UNRWA mette au point et dispense une formation pour sensibiliser tous les membres du personnel du Département de la gestion de l'information et de l'informatique à l'importance de la continuité des opérations.	Cette formation, qui repose sur la recommandation n° 124, a été dispensée après l'examen de tous les documents.	Compte tenu des informations fournies par l'UNRWA et de l'examen réalisé par l'équipe, le Comité considère que cette recommandation est en cours d'application.		X		
43	2021	A/77/5/Add.4 , chap. II, par. 171	La Commission recommande que l'UNRWA veille à ce que son bureau de Gaza accélère la construction des écoles, commence à les exploiter dès que possible et utilise des méthodes souples pour déterminer la taille des classes afin de réduire la proportion de classes comptant plus de 40 élèves.	En octobre 2022, les travaux de construction de trois écoles avançaient comme prévu. Les travaux de la quatrième école avaient pris du retard, l'entrepreneur n'étant pas parvenu à dépasser le seuil de 23 % de progression des travaux. Un nouvel appel d'offres a été lancé le 19 juin 2022 et le marché devrait être attribué au plus tôt en novembre 2022, la fin des travaux étant prévue pour le quatrième trimestre de 2023.	Compte tenu des informations fournies par l'UNRWA et de l'examen réalisé par l'équipe, le Comité considère que cette recommandation est en cours d'application.		X		
44	2021	A/77/5/Add.4 , chap. II, par. 177	Le Comité recommande que l'UNRWA veille à ce que son bureau de Gaza examine les causes des retards, approuve en temps utile la prolongation des délais accordés aux entrepreneurs et délivre les approbations de prolongation le plus tôt possible pendant ou après les situations imprévues ou les situations d'urgence.	Premièrement, le (la) chef du programme d'amélioration de l'infrastructure et d'aménagement des camps, qui relève du bureau de Gaza, a fourni des instructions et des orientations à tous les responsables et aux équipes chargées de la supervision sur le terrain pour veiller à ce que toutes les demandes justifiées de prorogations de délai soient soumises en temps voulu par les entrepreneurs, conformément aux conditions prévues par le contrat. Deuxièmement, lors des	Compte tenu des informations fournies par l'UNRWA et de l'examen réalisé par l'équipe, le Comité considère que cette recommandation a été appliquée.	X			

N°	Année sur laquelle porte le rapport d'audit	Rapport	Recommandation du Comité	Réponse de l'Administration	Évaluation du Comité	Avis des commissaires aux comptes après vérification				
						Recommandation appliquée	Recommandation en cours d'application	Recommandation non appliquée	Recommandation devenue caduque	
45	2021	A/77/5/Add.4 , chap. II, par. 188	Le Comité recommande de nouveau que l'UNRWA s'attache à faire baisser les taux d'intérêt pratiqués par le Département du	réunions sur le programme d'amélioration de l'infrastructure et d'aménagement des camps, cette question a été régulièrement examinée avec les responsables. Troisièmement, les entrepreneurs ont été informés qu'ils devaient soumettre en temps voulu les demandes de prorogations de délai, conformément aux modalités du contrat. Le Département de l'amélioration de l'infrastructure et de l'aménagement des camps du siège d'Amman s'est également penché sur la question et a publié, le 26 mai 2022, une directive générale sur la procédure de prolongation des délais pour les travaux de construction et d'entretien, en concertation avec tous les secteurs. Enfin, les bureaux de secteur, y compris celui de Gaza, fournissent une copie des demandes de prorogations de délai au Département de l'amélioration de l'infrastructure et de l'aménagement des camps du siège d'Amman, dans le cadre d'un rapport mensuel.	Les conclusions d'une étude du Département du microfinancement, qui a été réalisée en 2022, ont montré qu'il n'était pas réaliste de faire	Compte tenu des informations fournies par l'UNRWA et de l'examen réalisé par l'équipe, le Comité considère que cette	X			

N°	Année sur laquelle porte le rapport d'audit	Rapport	Recommandation du Comité	Réponse de l'Administration	Évaluation du Comité	Avis des commissaires aux comptes après vérification			
						Recommandation appliquée	Recommandation en cours d'application	Recommandation non appliquée	Recommandation devenue caduque
			microfinancement pour les trois principaux types de prêt, en envisageant notamment de réduire les frais de fonctionnement et d'améliorer la productivité en matière de prêts.	baisser les taux d'intérêt, en raison de la situation que connaissent actuellement tous les secteurs. Le Comité consultatif du Département a approuvé la recommandation en date du 23 février 2023 consistant à ne pas baisser les taux d'intérêt, compte tenu de l'augmentation des taux au niveau mondial, en particulier dans le secteur du microfinancement. L'UNRWA examinera la possibilité de procéder à une étude des taux d'intérêt à l'avenir afin de déterminer s'il convient ou non de les faire baisser.	recommandation a été appliquée.				
46	2021	A/77/5/Add.4, chap. II, par. 196	Le Comité recommande que l'UNRWA continue d'élargir son action auprès des jeunes réfugiés.	Les prêts accordés à des jeunes âgés de 18 à 30 ans représentaient 26 % du total des prêts décaissés, soit une augmentation de 13 % par rapport à 2021. En ce qui concerne les prêts destinés aux jeunes réfugiés palestiniens, le portefeuille du Département du microfinancement a augmenté de 28 % par rapport à 2021.	Compte tenu des informations fournies par l'UNRWA et de l'examen réalisé par l'équipe, le Comité considère que cette recommandation a été appliquée.	X			
47	2021	A/77/5/Add.4, chap. II, par. 205	Le Comité recommande que l'UNRWA renforce le respect des dispositions des manuels opérationnels et améliore les contrôles relatifs aux garants obligatoires afin que seuls les clients éligibles puissent demander des prêts.	Cette question fait l'objet d'un suivi continu et sera examinée d'ici à la fin de l'année dans le cadre des rapports sur la gestion du portefeuille de prêts du Département du microfinancement.	Compte tenu des informations fournies par l'UNRWA et de l'examen réalisé par l'équipe, le Comité considère que cette recommandation est en cours d'application.		X		
48	2021	A/77/5/Add.4, chap. II, par. 212	Le Comité recommande que l'UNRWA élabore une stratégie	La recommandation a été mise en œuvre et la stratégie	Compte tenu des informations fournies par l'UNRWA et de	X			

N°	Année sur laquelle porte le rapport d'audit	Rapport	Recommandation du Comité	Réponse de l'Administration	Évaluation du Comité	Avis des commissaires aux comptes après vérification				
						Recommandation appliquée	Recommandation en cours d'application	Recommandation non appliquée	Recommandation devenue caduque	
49	2021	A/77/5/Add.4, chap. II, par. 218	pour investir l'excédent de liquidités du Département du microfinancement afin que les fonds soient utilisés de façon plus efficace. Le Comité recommande que l'UNRWA automatise et intègre le calcul des pertes sur crédit attendues dans le système informatique de gestion des prêts afin d'éviter les erreurs faites en raison de méthodes manuelles et d'accroître l'efficacité.	d'investissement a été intégrée dans le plan stratégique du Département du microfinancement pour 2023-2028. Cette recommandation est en cours d'application.	l'examen réalisé par l'équipe, le Comité considère que cette recommandation a été appliquée. Compte tenu des informations fournies par l'UNRWA et de l'examen réalisé par l'équipe, le Comité considère que cette recommandation est en cours d'application.		X			
Nombre total de recommandations						49	31	18	0	0
Pourcentage du nombre total de recommandations						100	63	37	0	0

Annexe II

État récapitulatif des biens comptabilisés en pertes

(En dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>2022</i>	<i>2021</i>	<i>Augmentation/(diminution)</i>
Trésorerie	2 911	1	2 910
Stocks	815 045	692 399	122 646
Biens	293 830	146 636	147 194
Créances non acquittées	698	164 313	(163 615)
Encours des prêts	740 173	1 708 594	(968 421)
Total	1 852 657	2 711 943	(859 286)

Source : Données communiquées par l'UNRWA.

Annexe III

Cas de fraude ou de présomption de fraude signalés au Comité pour l'année 2022

<i>Année/ numéro</i>	<i>Entité</i>	<i>Type</i>	<i>Montant des pertes (dollars É.-U.)</i>	<i>Description</i>	<i>Issue</i>
22/01	Bureau de secteur	Fraude	445	Allégations selon lesquelles une personne aurait quitté son lieu d'affectation à plusieurs reprises et aurait voyagé à l'étranger sans autorisation préalable.	Enquête menée : les allégations ont été corroborées
22/02	Bureau de secteur	Vol	0	Allégations de consommation excédentaire de carburant.	Enquête menée : les allégations n'ont pas pu être corroborées
22/03	Bureau de secteur	Mauvaise gestion/ négligence	0	Allégations selon lesquelles une personne aurait permis à quelqu'un d'extérieur à l'UNRWA d'entrer à plusieurs reprises dans une école de l'Office, ce qui a exposé des élèves à des agressions.	Enquête menée : les allégations ont été corroborées
22/04	Bureau de secteur	Vol	0	Allégations selon lesquelles un(e) membre du personnel aurait volé la batterie d'un véhicule de l'UNRWA. La batterie a été récupérée lorsque le problème a été constaté.	Enquête menée : les allégations ont été corroborées
22/05	Bureau de secteur	Vol	1 400	Certains équipements, dont un projecteur à cristaux liquides, ont disparu dans les locaux d'une école de l'UNRWA.	Enquête menée : les allégations ont été corroborées
Total			1 845		

Source : Département des services de contrôle interne de l'UNRWA.

Chapitre III

Certification des états financiers

**Lettre datée du 31 mars 2023, adressée au Président
du Comité des commissaires aux comptes par le Directeur
du Département de la gestion financière de l'Office de secours
et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine
dans le Proche-Orient**

J'ai l'honneur, conformément aux articles 11.4 et 12.1 du Règlement financier, de vous transmettre ci-joint les états financiers consolidés de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient pour l'année terminée le 31 décembre 2022.

Je certifie que toutes les opérations ont été dûment comptabilisées, que les états financiers ci-joints en rendent bien compte, que ceux-ci sont corrects et qu'ils donnent une image fidèle des activités et de la situation financière de l'Office au 31 décembre 2022.

Le Directeur du Département de la gestion financière
(*Signé*) Shadi **AlAbed**

Chapitre IV

Rapport financier pour l'année terminée le 31 décembre 2022

A. Introduction

Déclaration du Commissaire général

1. J'ai l'honneur, conformément aux articles 11.2 et 11.4 du Règlement financier de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), de présenter les états financiers de l'Office pour l'année terminée le 31 décembre 2022, que j'approuve par la présente. Les états financiers ont été établis et certifiés exacts par le Directeur du Département de la gestion financière.

B. Analyse de la situation financière et du budget

Résumé

2. Malgré ses problèmes de trésorerie persistants, l'Office a rempli son mandat avec succès en 2022 et joué un rôle essentiel en fournissant à plus de 5,9 millions de réfugiés de Palestine enregistrés des services vitaux destinés à assurer leur bien-être, leur développement humain et leur protection et à améliorer leur situation éprouvante, dans l'attente d'un règlement équitable de la question des réfugiés de Palestine.

3. Tout au long de l'année 2022, l'Office a continué de s'efforcer de répondre aux besoins des réfugiés de Palestine dans ses cinq secteurs d'activité, et ce, malgré ses problèmes de trésorerie et les difficultés liées à la situation politique et aux conditions de sécurité, en particulier les obstacles entravant l'accès à la Cisjordanie, le blocus prolongé de la bande de Gaza, le conflit armé qui perdure en République arabe syrienne, l'instabilité politique et socioéconomique qui règne au Liban et le climat d'insécurité permanent.

4. Les donateurs ont continué d'appuyer les activités de l'Office en lui versant des contributions d'un montant de 1 174,5 millions de dollars, ce qui lui a permis de continuer de prêter assistance à ses bénéficiaires et de faire face aux situations d'urgence dans la bande de Gaza et en République arabe syrienne. L'Office s'est acquitté de son mandat, que l'Assemblée générale a renouvelé en décembre 2022 à une écrasante majorité. Cependant, pour la troisième année consécutive, des passifs élevés, notamment des dettes, ont été reportés d'une année sur l'autre, ce qui a compromis encore davantage la viabilité financière de l'Office.

5. Les états financiers ont été établis selon la méthode de la comptabilité d'exercice, conformément aux Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS). Lorsque ces dernières ne couvrent pas une question particulière, ce sont les dispositions pertinentes des Normes internationales d'information financière (IFRS) ou des Normes comptables internationales (IAS) pertinentes qui ont été appliquées.

6. Le budget biennal pour 2022-2023 a été établi selon la méthode de la comptabilité de caisse modifiée. Cette méthode étant différente de celle appliquée pour établir les états financiers, une comparaison du budget et de l'état des flux de trésorerie a été effectuée, comme le prévoit la norme IPSAS 24 (Présentation de l'information budgétaire dans les états financiers).

Performance financière pour 2022

7. En 2022, le total des produits de l'Office s'est établi à 1 190,2 millions de dollars et celui des charges à 1 312,4 millions de dollars, ce qui fait apparaître un déficit net de 122,2 millions de dollars pour l'année.

8. La performance financière des différents fonds est présentée de façon détaillée dans la note 33 relative aux états financiers et de manière synthétique dans le tableau IV.1.

Tableau IV.1

Récapitulatif de la performance financière par fonds pour l'exercice clos le 31 décembre 2022

(En millions de dollars des États-Unis)

	<i>Activités financées au moyen de contributions non préaffectées</i>		<i>Activités financées au moyen de contributions préaffectées</i>				<i>Total</i>
	<i>Budget-programme</i>	<i>Fonds réservés à des fins particulières</i>	<i>Département du microfinancement</i>	<i>Appels d'urgence</i>	<i>Projets</i>	<i>Élimination des soldes interfonds</i>	
Total des produits	783,6	26,1	10,1	309,8	105,8	(45,2)	1 190,2
Total des charges	851,5	27,6	8,1	386,9	82,1	(43,8)	1 312,4
Excédent/(déficit) pour l'année	(67,9)	(1,5)	2,0	(77,2)	23,7	(1,4)	(122,2)

9. Le budget-programme et les appels d'urgence ont enregistré des déficits de 67,9 millions de dollars et de 77,2 millions de dollars, respectivement. Le déficit du budget-programme s'explique principalement par une augmentation des dépenses résultant d'une augmentation des prix des produits de base, des services logistiques et des services hospitaliers, et par l'absence d'une augmentation correspondante des produits. Le déficit enregistré pour les appels d'urgence tient essentiellement à l'augmentation des dépenses afférentes à certaines opérations menées après les hostilités survenues en 2021 à Gaza, pour lesquelles les fonds ont été reçus en 2021 mais dépensés en 2022.

10. Les fonds destinés aux projets se sont soldés par un excédent de 23,7 millions de dollars, qui s'explique principalement par le fait que des produits ont été comptabilisés au titre de projets pour lesquels les charges seront engagées ultérieurement. Le Département du microfinancement a enregistré un excédent de 2,0 millions de dollars qui s'explique principalement par le retour à la normale des opérations de microfinancement après la pandémie de la maladie à coronavirus (COVID-19).

Analyse des produits

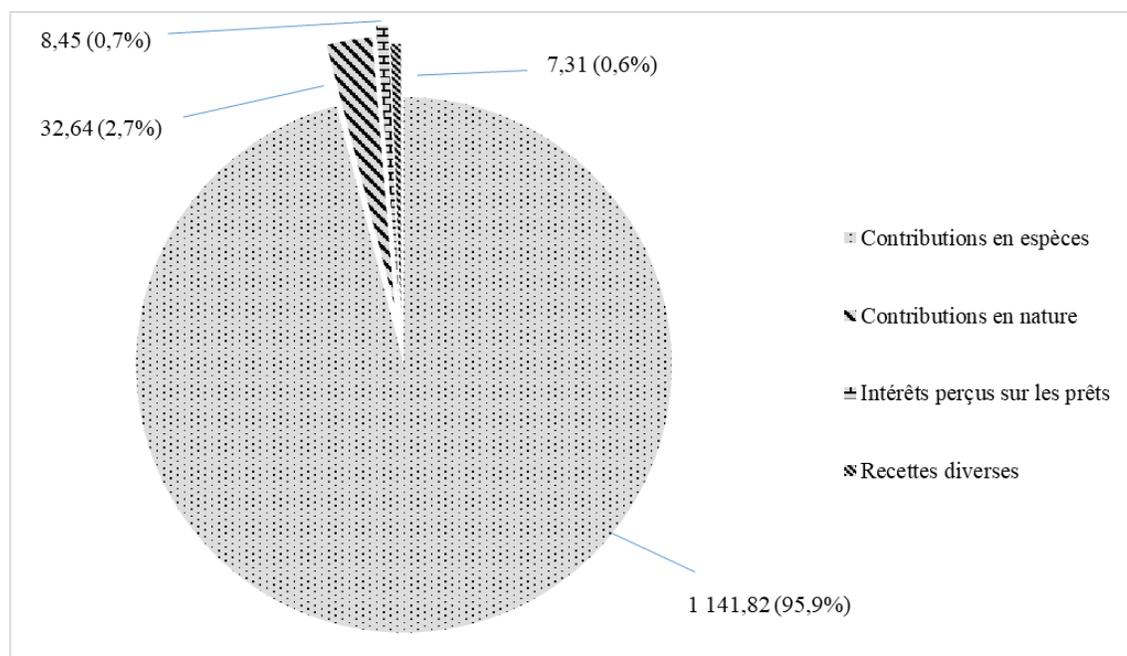
11. Les produits de l'Office se composent essentiellement de contributions en espèces (1 141,8 millions de dollars, soit environ 96 % des produits) (voir la figure IV.I). Le montant des contributions en nature préaffectées (fonds réservés à des fins particulières et contributions aux appels d'urgence et aux projets), constaté conformément aux normes IPSAS, a été évalué à 32,6 millions de dollars. Ces contributions sont importantes pour l'Office en ce qu'elles lui permettent de mener à bien ses activités. Elles prennent la forme de vivres, de fournitures médicales, de manuels scolaires, de services aux consultants et au personnel des projets et de droits

d'usage de terrains pour la mise en place d'installations telles que des écoles et des dispensaires.

Figure IV.I

Produits et recettes

(En millions de dollars des États-Unis)



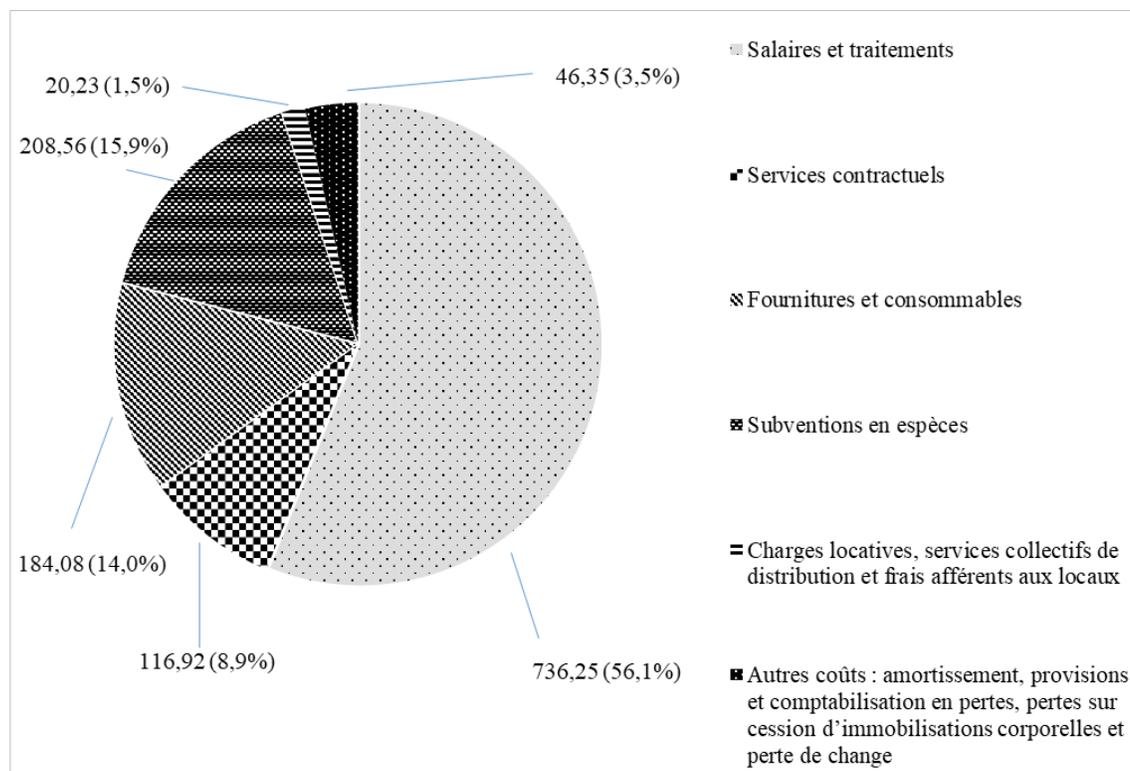
12. Le mandat de l'Office est défini, entre autres, dans les résolutions de l'Assemblée générale pertinentes, notamment la résolution 302 (IV) du 8 décembre 1949, qui porte création de l'Office, et les résolutions adoptées chaque année par la suite, en particulier celles qui concernent l'aide aux réfugiés de Palestine (dont la plus récente est la résolution 77/123), les personnes déplacées du fait des hostilités de juin 1967 et des hostilités postérieures (dont la plus récente est la résolution 74/84) et les opérations de l'Office (dont la plus récente est la résolution 77/122). À sa soixante-dix-septième session, l'Assemblée a décidé de proroger le mandat de l'Office jusqu'au 30 juin 2026 (voir résolution 77/123). La Commission consultative de l'Office, qui se compose de 29 membres et de 4 observateurs, est chargée d'aider le Commissaire général à exécuter le mandat de l'Office et de lui fournir des conseils en la matière. Par ailleurs, l'Office s'efforce de trouver de nouveaux donateurs partout dans le monde, en particulier au niveau régional et dans le cadre des appels d'urgence. Parallèlement, il s'emploie à mobiliser des fonds auprès du secteur privé.

Analyse de la nature des charges

13. En 2022, les charges de l'Office se sont élevées à 1 312,4 millions de dollars, dont 736,3 millions (56 %) étaient des dépenses de personnel. Comme cela a déjà été souligné, selon la méthode de la comptabilité d'exercice, les avantages postérieurs à l'emploi et les autres avantages à long terme du personnel doivent être comptabilisés au moment où les droits à prestations sont acquis par le personnel et non au moment où ils sont réglés. Cette méthode permet à l'Office de mieux rendre compte du coût réel de son personnel pour une année.

Figure IV.II
Analyse des charges par catégorie

(En millions de dollars des États-Unis)



14. Comme le montre la figure IV.II, les charges afférentes aux services contractuels, qui correspondent aux dépenses liées aux tiers que l'Office a engagés pour effectuer des travaux pour son compte, se sont élevées à 116,9 millions de dollars. Sur ce montant, 33,8 millions de dollars se rapportaient à du matériel et à des éléments de construction, notamment des abris et des biens distribués aux bénéficiaires, qui ont été passés en charges, et à du matériel mineur réservé à l'usage de l'Office, dont le montant est inférieur au seuil d'immobilisation des actifs corporels. Les charges afférentes aux services contractuels comprennent également un montant de 33,6 millions de dollars relatif aux services hospitaliers fournis aux réfugiés.

15. Les charges constatées au titre des fournitures et consommables se sont chiffrées à 184,1 millions de dollars, dont 116,1 millions se rapportaient à des produits de première nécessité et 1,1 million à des produits frais. Les fournitures médicales ont compté pour 29,9 millions de dollars, les manuels scolaires et livres de bibliothèque, pour 9,6 millions de dollars et les fournitures liées aux transports, pour 11,4 millions de dollars.

16. Les subventions se sont élevées à 208,6 millions de dollars, dont 168,3 millions versés sous forme d'assistance pécuniaire (subventions alimentaires ou allocation logement) aux réfugiés de Palestine touchés par le conflit dans la bande de Gaza et en République arabe syrienne. Les subventions octroyées pour la construction et la réparation d'abris se sont établies à 32,1 millions de dollars et celles versées aux patients, à 5,5 millions de dollars.

17. En 2022, le total des charges locatives et des charges liées aux services publics de distribution s'est élevé à 20,2 millions de dollars. Le reste des charges, d'un

montant de 46,4 millions de dollars, se rapportait aux amortissements, aux provisions et aux comptabilisations en pertes, ainsi qu'aux pertes sur cession.

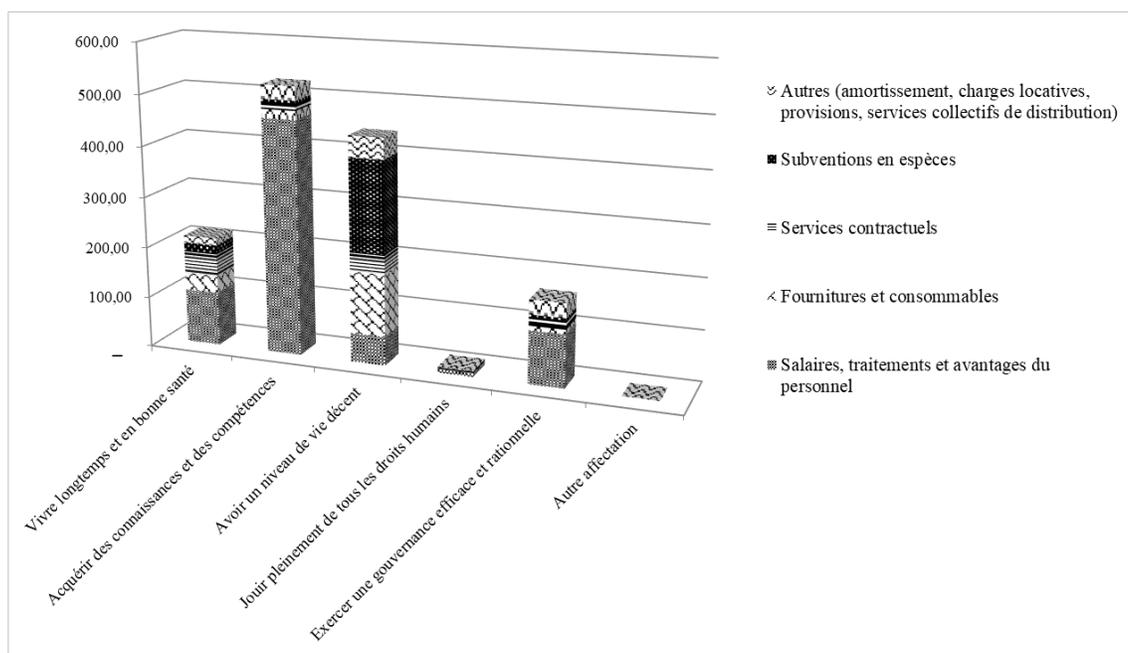
Objectifs de développement humain et programmes de l'Office : analyse des charges

18. Dans le cadre de son mandat, l'Office s'appuie sur quatre objectifs de développement humain pour orienter ses activités d'assistance aux réfugiés de Palestine, conformément à sa mission, et s'efforce d'exercer une gouvernance efficace et rationnelle pour atteindre ces objectifs. Ceux-ci consistent à aider les réfugiés de Palestine à : a) vivre longtemps et en bonne santé ; b) acquérir des connaissances et des compétences ; c) avoir un niveau de vie décent ; d) jouir pleinement de tous les droits humains. Le montant des charges afférentes à la réalisation de chaque objectif est indiqué dans la figure IV.III.

Figure IV.III

Analyse des charges par objectif de développement humain^a

(En millions de dollars des États-Unis)



^a Compte non tenu des éliminations intersectorielles (43,8 millions de dollars).

19. Les activités de l'Office, qui consistent à fournir des services directs aux bénéficiaires, sont réparties entre cinq grands programmes mis en œuvre sous la conduite de la direction exécutive avec le concours des départements d'appui. La figure IV.IV présente, pour 2022, le montant des charges liées à chaque programme ainsi qu'à la direction exécutive et aux départements d'appui. La répartition des charges par programme coïncide avec la répartition par objectif de développement humain.

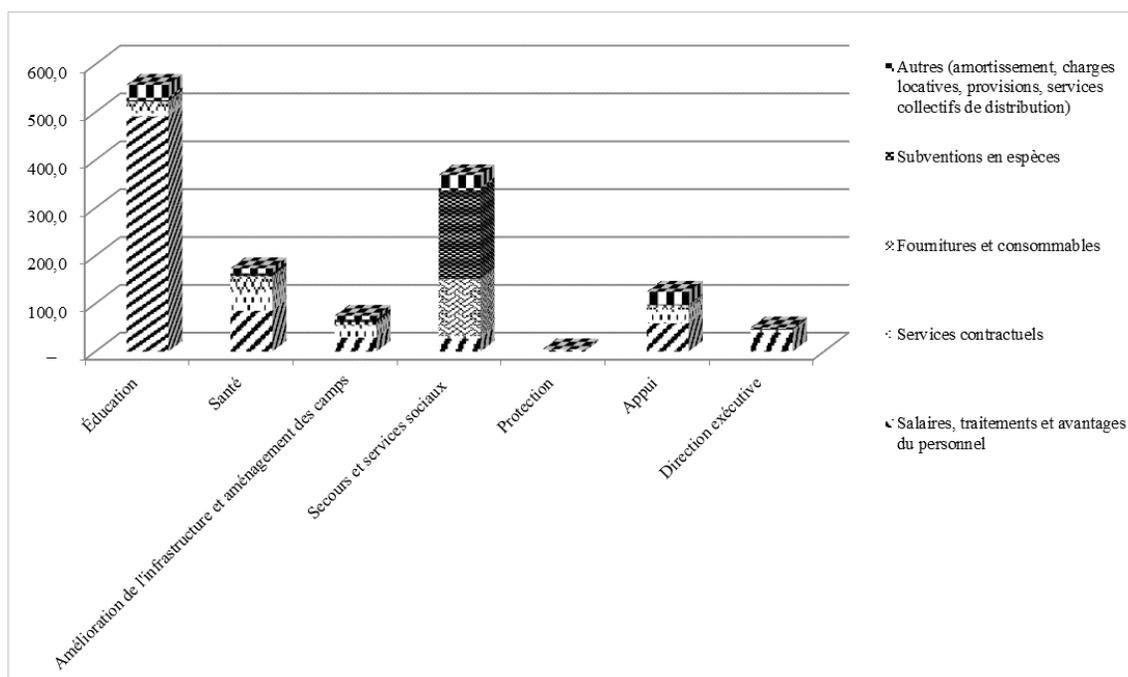
20. L'objectif « Vivre longtemps et en bonne santé » consiste à assurer l'accès de toutes et tous à des soins de santé primaires complets et de qualité, à préserver et favoriser la santé de la famille et à prévenir et combattre les maladies. L'Office a consacré 216,2 millions de dollars (16 % des charges) à la réalisation de cet objectif, qui relève du programme de santé (174,0 millions de dollars), dont 85,0 millions de

dollars (environ 49 %) au titre des salaires et traitements, 32,4 millions de dollars (19 %) au titre des fournitures médicales et des consommables, 39,3 millions de dollars (23 %) au titre des services contractuels visant à permettre aux réfugiés de Palestine d'accéder aux services de santé et à appuyer l'exécution du sous-programme relatif à la salubrité de l'environnement et 6,6 millions de dollars (4 %) au titre des subventions en espèces destinées à améliorer l'accès des réfugiés de Palestine aux services de santé secondaires et tertiaires.

21. En 2022, l'Office a consacré 525,1 millions de dollars (41 % des charges) à la réalisation du principal objectif, à savoir « Acquérir des connaissances et des compétences », qui relève du programme d'éducation (557,5 millions de dollars). Cet objectif consiste à assurer l'accès de toutes et tous à un enseignement de base, à améliorer la qualité de l'enseignement dispensé et les résultats obtenus en tenant compte des normes édictées et à favoriser l'accès à l'éducation des personnes ayant des besoins particuliers. Le programme d'éducation prévoit également l'organisation de stages de formation professionnelle et technique et l'octroi de bourses en vue d'encourager la poursuite d'études supérieures. Du fait de la nature du programme et de l'objectif, la grande majorité des charges y relatives se rapportaient aux salaires et traitements du personnel enseignant.

Figure IV.IV
Analyse des charges par programme^a

(En millions de dollars des États-Unis)



^a Compte non tenu des éliminations intersectorielles (43,8 millions de dollars).

22. L'Office a consacré 440,3 millions de dollars (32 % des charges) à la réalisation de l'objectif de développement humain « Avoir un niveau de vie décent », qui relève principalement du programme de secours et de services sociaux (368,8 millions de dollars) et du programme d'amélioration de l'infrastructure et d'aménagement des camps (75,0 millions de dollars). Cet objectif consiste à réduire l'extrême pauvreté, à atténuer les répercussions des situations d'urgence sur les populations, à fournir des services financiers inclusifs et à élargir l'accès aux structures de crédit et d'épargne,

à accroître les perspectives d'emploi et à améliorer l'environnement urbain. Les fournitures et consommables, notamment l'aide alimentaire apportée aux réfugiés de Palestine, représentaient 28 % des charges liées à la poursuite de cet objectif (122,5 millions de dollars). Un montant supplémentaire de 180,6 millions de dollars a été fourni sous forme de subventions en espèces.

23. En 2022, l'Office a consacré 163,2 millions de dollars (12 % des charges) à l'exercice d'une gouvernance efficace et rationnelle, propre à favoriser la réalisation des quatre objectifs de développement humain. La direction exécutive gère tous les aspects des travaux que l'Office mène pour s'acquitter efficacement de son mandat, qui consiste à fournir des services et une aide humanitaire aux réfugiés de Palestine et, à titre exceptionnel, à des personnes n'ayant pas le statut de réfugié, tout en veillant à ce que la communauté internationale continue d'œuvrer en faveur du bien-être social et économique des réfugiés de Palestine. Elle assure notamment la gestion des activités de contrôle, d'aide judiciaire, de mobilisation des fonds, de sensibilisation et de communication avec des interlocuteurs extérieurs.

24. Les départements d'appui aident le Commissaire général à assurer le bon fonctionnement de l'Office et s'occupent de la gestion des ressources humaines et financières, des services administratifs et de la communication interne. Les charges afférentes à la direction exécutive et aux départements d'appui se sont élevées à 50,6 millions de dollars et à 125,2 millions de dollars, respectivement. Les salaires et les traitements représentaient 64 % des charges liées à l'exercice d'une gouvernance efficace et rationnelle (104,1 millions de dollars).

25. L'Office a consacré 11,4 millions de dollars à la réalisation de l'objectif « Jouir pleinement de tous les droits humains ». Cet objectif consiste à veiller à ce que les services proposés répondent aux besoins de protection des bénéficiaires, à défendre et promouvoir les droits des réfugiés de Palestine, à aider les réfugiés à concevoir et à mettre en place des services sociaux viables au sein de leurs communautés ; à veiller à ce que l'enregistrement des réfugiés de Palestine et la détermination de leur admissibilité à bénéficier des prestations de l'Office soient conformes aux normes internationales pertinentes. Les activités menées en vue de la réalisation de cet objectif relèvent majoritairement du programme de secours et de services sociaux et, dans une moindre mesure, des programmes d'éducation, de santé et d'amélioration de l'infrastructure et d'aménagement des camps, au même titre que les activités visant la réalisation de l'objectif « Avoir un niveau de vie décent ». La Division de la protection a été créée pour assurer la direction et la coordination stratégiques des diverses activités de protection menées par l'Office. Ses experts thématiques se penchent sur la prise en compte systématique des questions de protection, la protection de l'enfance, la protection contre les violences sexuelles et fondées sur le genre, la protection des personnes handicapées et la protection internationale. Les charges afférentes à la Division se sont élevées à 5,1 millions de dollars.

Analyse des charges par zone géographique

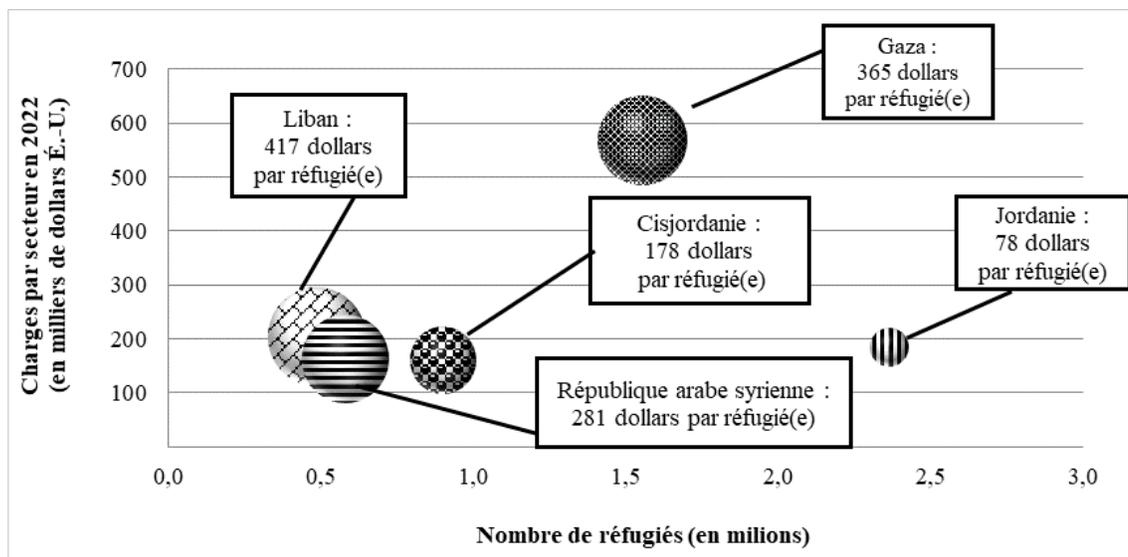
26. Bien que la réalisation des objectifs et la prestation des services s'inscrivent le plus souvent dans le cadre d'un programme, les opérations de l'Office sont gérées par secteur. L'Office est présent dans cinq secteurs : la Jordanie, le Liban, la République arabe syrienne et le Territoire palestinien occupé (Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est, et bande de Gaza). Les services fournis sont similaires dans tous les secteurs, mais ils diffèrent quelque peu d'un secteur à l'autre en fonction de la situation politique, humanitaire et économique et du statut et des droits des réfugiés de Palestine. La figure IV.V présente le coût des services de l'Office par réfugié(e) pour chaque secteur. Les montants plus ou moins élevés donnent une idée de la situation dans chacun d'entre eux.

27. Pour le bureau de Gaza, en 2022, le montant des charges par réfugié(e) s'élevait en moyenne à 365 dollars. La bande de Gaza compte 1 553 868 réfugiés de Palestine enregistrés. Les travaux de reconstruction faisant suite aux conflits périodiques se sont poursuivis, bien qu'ils aient été ralentis par les restrictions imposées par Israël sur les importations de ciment, les équipements, l'acier, les pompes à eau et les monte-charges. De plus, les coûts directement liés au blocus, comme les dépenses de personnel, les frais de transit et les coûts logistiques supplémentaires découlant des exigences posées par Israël concernant le passage et le contrôle des biens importés par l'Office dans la bande de Gaza, ont continué de peser sur les opérations menées dans ce secteur. La lenteur des progrès accomplis dans l'exécution de plusieurs projets de reconstruction s'explique également par un manque de fonds. L'Office continue de fournir des services de secours, d'enseignement et de santé et d'autres services de développement humain pour faire face aux conséquences des hostilités, de la dégradation de la situation socioéconomique et de près de 16 années de blocus. Le bureau de Gaza offre un appui à 8 camps, 284 écoles, 2 centres de formation technique et professionnelle, 22 centres de soins de santé primaires, 7 centres de réadaptation locaux et 7 centres d'activité pour femmes.

28. Le bureau du Liban est le secteur qui compte le moins de réfugiés enregistrés, à savoir un peu plus de 487 662, et le montant des charges y était de 417 dollars en moyenne par réfugié(e) en 2022. Dans ce secteur, les réfugiés de Palestine rencontrent des difficultés d'accès aux services et leur droit d'exercer certaines professions est restreint. Nombre d'entre eux vivent dans des camps de réfugiés installés par l'Office. Le bureau de secteur offre un appui à 12 camps, 63 écoles, 1 centre de formation technique et professionnelle, 27 centres de soins de santé primaires et 8 centres d'activité pour femmes. La moyenne des charges par réfugié(e) au Liban est supérieure, car les coûts d'hospitalisation et les frais scolaires y sont plus élevés.

Figure IV.V

Moyenne des charges par réfugié(e) enregistré(e), par secteur, en 2022^a



^a Compte non tenu des charges du siège (76,3 millions de dollars) et des éliminations intersectorielles (43,8 millions de dollars).

29. Plus de 901 035 réfugiés de Palestine sont enregistrés auprès du bureau de Cisjordanie, un quart d'entre eux vivant dans 19 camps de réfugiés. Les réfugiés de Palestine dans ce secteur continuent de rencontrer diverses difficultés

socioéconomiques et des problèmes de protection et demeurent préoccupés par la poursuite de l'occupation israélienne. En 2022, pour ce secteur, le montant des charges était de 178 dollars en moyenne par réfugié(e) de Palestine enregistré(e). Outre les 19 camps susmentionnés, le bureau de Cisjordanie offre un appui à 96 écoles, 2 centres de formation technique et professionnelle, 43 centres de soins de santé primaires, 15 centres de réadaptation locaux et 19 centres d'activité pour femmes.

30. Le bureau de la République arabe syrienne est chargé de fournir des services aux quelque 581 018 réfugiés de Palestine enregistrés qui vivent dans les camps officiels et les trois camps non officiels situés en République arabe syrienne. En 2022, pour ce secteur, le montant des charges était de 281 dollars en moyenne par réfugié(e) enregistré(e). Le conflit armé qui perdure en République arabe syrienne a, entre autres, durement frappé l'économie, entraînant des répercussions sur la situation socioéconomique des réfugiés de Palestine. Le bureau de secteur offre un appui au Centre de formation de Damas ainsi qu'à 9 camps, 102 écoles, 23 centres de soins de santé primaires, 9 centres de réadaptation locaux et 12 centres d'activité pour femmes.

31. Plus de 2 366 050 réfugiés de Palestine sont enregistrés en Jordanie. La plupart d'entre eux jouiraient des droits inhérents à la citoyenneté, à l'exception des quelque 181 807 personnes originaires de Gaza qui ont été déplacées à la suite des violences de 1967 et de leurs descendants, qui n'ont pas la nationalité jordanienne et, par conséquent, éprouvent des difficultés à bénéficier de certains services publics et ont des droits restreints en matière de propriété foncière et de participation politique. En 2022, la moyenne des charges par réfugié(e) était de 78 dollars, soit le montant le plus faible de tous les secteurs, ce qui donne une idée de la situation des réfugiés de Palestine en Jordanie. Le bureau de secteur offre un appui à 10 camps, 161 écoles, 2 centres de formation technique et professionnelle, 25 centres de soins de santé primaires, 10 centres de réadaptation locaux et 14 centres d'activité pour femmes.

32. Le siège de l'Office est réparti sur trois sites : la bande de Gaza, Jérusalem-Est et Amman. Il se compose du Département de la planification, du Département de l'appui administratif, du Département des services de contrôle interne, du Département des ressources humaines, du Département des affaires juridiques, du Bureau du Commissaire général, du Département de la gestion financière, du Département de la gestion de l'information et de l'informatique, du Département des relations extérieures et de la Division de la protection ainsi que du Département de l'éducation, du Département de la santé, du Département des secours et des services sociaux, du Département de l'amélioration de l'infrastructure et de l'aménagement des camps et du Département du microfinancement. Il compte également des bureaux de représentation à New York, à Washington et à Bruxelles et un bureau de liaison au Caire. Les charges du siège se rapportent essentiellement aux salaires et traitements (41,7 millions de dollars), aux services contractuels (14,2 millions de dollars) et aux provisions et aux comptabilisations en pertes (0,42 million de dollars), la gestion des montants à recevoir au titre de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et des contributions étant assurée par les bureaux du siège de la bande de Gaza et d'Amman.

Situation financière à la fin de 2022

33. La situation nette de l'Office s'est améliorée, passant d'un montant négatif de 101,5 millions de dollars au 31 décembre 2021 à un montant négatif de 13,4 millions de dollars au 31 décembre 2022, en raison principalement des gains actuariels sur les engagements au titre des prestations dues à la cessation de service (210,2 millions de dollars), et ce malgré le déficit enregistré pour l'année (122,1 millions de dollars).

34. La situation financière des différents fonds est présentée de façon détaillée dans la note 33 relative aux états financiers et de manière synthétique dans le tableau IV.2.

Tableau IV.2

Récapitulatif de la situation financière par fonds au 31 décembre 2022

(En millions de dollars des États-Unis)

	<i>Activités financées au moyen de contributions non préaffectées</i>	<i>Activités financées au moyen de contributions préaffectées</i>					<i>Total</i>
	<i>Budget-programme</i>	<i>Fonds réservés à des fins particulières</i>	<i>Département du microfinancement</i>	<i>Appels d'urgence</i>	<i>Projets</i>	<i>Élimination des soldes interfonds</i>	
Actifs courants	59,2	15,6	44,2	136,5	185,3	(18,1)	422,8
Actifs non courants	446,0	0,6	2,4	0,6	16,4	–	466,0
Total de l'actif	505,2	16,2	46,6	137,1	201,7	(18,1)	888,8
Passifs courants	185,5	1,7	1,7	15,0	25,3	(18,1)	211,0
Passifs non courants	686,8	–	4,3	–	–	–	691,1
Total du passif	872,3	1,7	6,0	15,0	25,3	(18,1)	902,2
Actif net/ situation nette	(367,1)	14,5	40,6	122,1	176,4	–	(13,4)

35. La situation nette au titre du budget-programme s'explique principalement par le montant élevé des engagements au titre des avantages postérieurs à l'emploi, qui a été comptabilisé pour la première fois en 2012 comme suite au passage aux normes IPSAS, et par le déficit cumulé ces dernières années en raison du manque de fonds.

36. La situation nette au titre du fonds destiné aux projets s'est établie à 176,4 millions de dollars, ce qui est dû en grande partie aux contributions reçues ou annoncées au titre de projets pour lesquels les charges ne seront générées qu'au cours d'exercices ultérieurs.

37. L'actif net/la situation nette s'explique comme suit : un déficit cumulé de 179,9 millions de dollars et des réserves accusant un déficit de 166,5 millions de dollars.

38. Le solde net des passifs courants du budget-programme (actifs courants moins passifs courants) était de 126,3 millions de dollars et l'actif net à court terme de l'Office (actifs courants moins passifs courants) s'élevait à 211,6 millions de dollars au 31 décembre 2022 (contre 288,6 millions de dollars au 31 décembre 2021), ce qui témoigne d'une diminution des liquidités à court terme. Les actifs courants représentent 47,6 % du total de l'actif et les passifs courants, 23,4 % du total du passif.

Trésorerie, équivalents de trésorerie et placements

39. Le solde de la trésorerie au 31 décembre 2022 s'élevait à 276,3 millions de dollars ; une faible proportion relevait du budget-programme (2,5 %) – ce qui a entraîné des difficultés importantes dans la gestion du flux de trésorerie du budget-programme – et des fonds réservés à des fins particulières (4,0 %), la majorité relevant des appels d'urgence et des fonds destinés aux projets (32,7 % et 52,1 %, respectivement). Les excédents de trésorerie générés par les placements à court terme de l'Office (notamment les dépôts bancaires), qui s'élevaient à 272,4 millions de dollars, sont considérés comme de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

Créances

40. Les contributions à recevoir correspondent aux contributions qui ont été confirmées mais non encore versées par les donateurs et qui devraient être reçues dans les 12 mois. Leur montant, déduction faite de la dotation aux provisions pour diminution prévue du produit des contributions et pour créances douteuses, a été évalué à 19,4 millions de dollars au 31 décembre 2022, le budget-programme comptant pour 1,3 million, les projets, pour 15,1 millions et les appels d'urgence, pour 2,9 millions.

41. Les créances, déduction faite des provisions, étaient évaluées à 11,7 millions de dollars au 31 décembre 2022. Il s'agit essentiellement des sommes considérables qui restent à rembourser à l'Office au titre de la taxe sur la valeur ajoutée appliquée aux biens et services destinés à la Cisjordanie et à la bande de Gaza (109,4 millions de dollars avant provision) et au titre des comptes personnels des fonctionnaires de l'Office (2,9 millions de dollars). Le montant des prêts, déduction faite des provisions, a été évalué à 23,2 millions de dollars ; il se rapporte aux prêts accordés par le Département du microfinancement et le Programme d'aide aux organismes locaux de microcrédit. Sur ce montant, 20,4 millions de dollars correspondent à des prêts à court terme.

Stocks

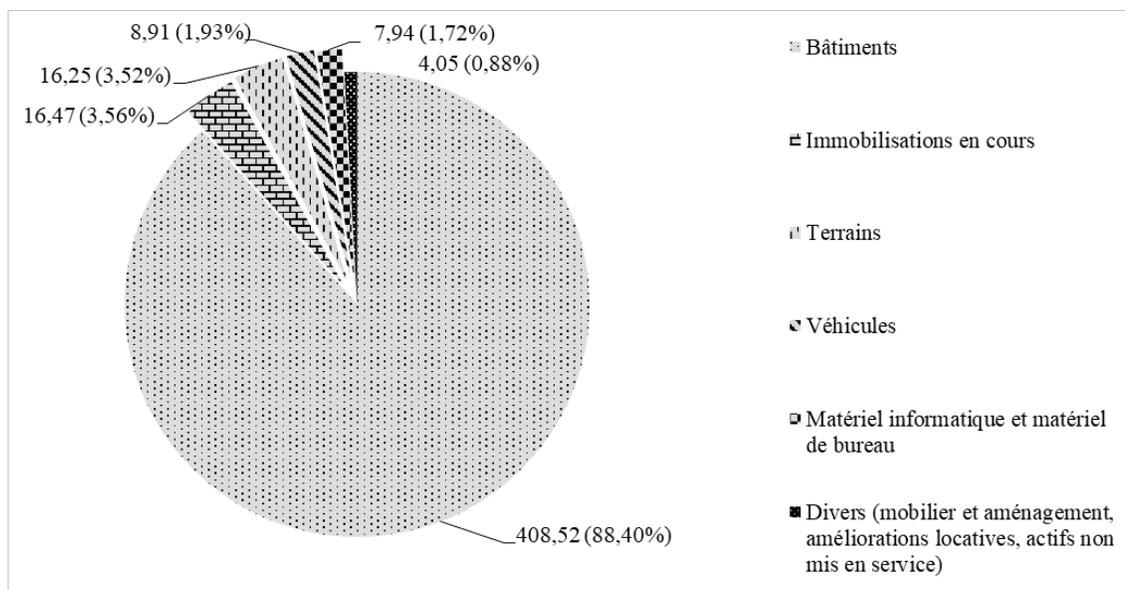
42. À la fin de l'année 2022, la valeur des stocks de l'Office était estimée à 89,1 millions de dollars, soit 5,2 millions de dollars de plus qu'au 31 décembre 2021, ce qui s'explique principalement par l'accroissement des stocks en entrepôt et des stocks en transit. Les stocks se composaient d'abris en construction (16,3 millions de dollars), d'installations n'appartenant pas à l'Office (2,1 millions de dollars) et de stocks en entrepôt (46,7 millions de dollars) ainsi que de stocks en transit (4,8 millions de dollars), à savoir des fournitures médicales, des vivres, des éléments transport motorisés et des fournitures générales destinés aux réfugiés de Palestine. La valeur des stocks de pharmacie ou de dispensaire était évaluée à 19,1 millions de dollars et celle des stocks de l'unité de production de l'atelier de broderie situé dans la bande de Gaza, à 0,1 million de dollars.

Immobilisations corporelles

43. Au 31 décembre 2022, la valeur comptable nette des immobilisations corporelles s'élevait à 462,3 millions de dollars, soit 52,0 % du total de l'actif. Cet élément d'actif se composait principalement des bâtiments utilisés pour fournir des services aux bénéficiaires de l'Office (voir la figure IV.VI).

Figure IV.VI
Immobilisations corporelles

(En millions de dollars des États-Unis)



44. Au 31 décembre 2022, la valeur des immobilisations en cours s'élevait à 16,5 millions de dollars. Il s'agissait en grande partie de travaux financés au moyen des fonds réservés à des fins particulières et des fonds destinés aux projets. Lorsque des projets d'équipement financés au moyen de fonds préaffectés sont achevés, leur valeur est portée au budget-programme étant donné que les actifs correspondants sont alors utilisés par l'Office pour fournir des services de base aux réfugiés de Palestine.

45. La valeur des terrains était estimée à 16,3 millions de dollars au 31 décembre 2022. Ce montant relativement peu élevé s'explique par le fait que les gouvernements hôtes et certaines organisations caritatives mettent des terrains à la disposition de l'Office à titre gracieux ou pour un loyer symbolique, dans l'intérêt des réfugiés de Palestine. Les baux de ces terrains étant considérés comme des contrats de location simple, leur valeur n'a pas été portée au bilan de l'Office.

Avantages du personnel

46. Les engagements de l'Office au titre des avantages postérieurs à l'emploi et des autres avantages à long terme du personnel sont considérables. À la fin de 2022, ils s'élevaient à 779,8 millions de dollars, ce qui représente une diminution de 172,7 millions de dollars, principalement due aux modifications du taux d'actualisation au cours de l'année. Ils constituent 86,4 % du total du passif de l'Office et se composent de passifs courants (88,8 millions de dollars) et de passifs non courants (691,1 millions de dollars). Les sommes dues au titre des indemnités de fin de contrat, des prestations dues à la cessation de service, des indemnités en cas d'invalidité ou de décès en cours d'emploi, des jours de congé accumulés, de l'assurance maladie après la cessation de service et des prestations liées au rapatriement ont été estimées au moyen d'évaluations actuarielles. La diminution enregistrée sur l'année est attribuable à une combinaison de facteurs : la modification du taux d'actualisation, qui est passé de 2,89 % à 5,12 % ; des gains liés à l'augmentation des taux d'intérêt (194,0 millions de dollars) ; des versements (44,9 millions de dollars) ; des gains actuariels (16,3 millions de dollars) ; le coût

financier (-26,5 millions de dollars) et le coût des services rendus (-56,8 millions de dollars) pour la période.

Analyse budgétaire

Conventions budgétaires

47. Les chiffres du budget de l'Office présentés dans l'état comparatif des montants budgétés et des montants réels (état V) et établis selon la méthode de la comptabilité de caisse modifiée correspondent à ceux du budget initial qui découle du budget-programme 2022-2023. Le budget se compose des ressources de base inscrites au budget-programme, qui ont été approuvées par l'Assemblée générale et au titre desquelles toute demande supplémentaire doit être adressée à celle-ci, de dons en nature et des ressources destinées aux projets, dont le montant est fonction des donateurs.

Explication des écarts significatifs

48. En 2022, le total des ressources inscrites au budget-programme, des ressources destinées aux projets et des dons en nature s'est élevé à 999,9 millions de dollars (selon la méthode de la comptabilité de caisse modifiée), comme indiqué dans le budget-programme de l'exercice 2020-2022. Il est présenté dans l'état V, sous l'intitulé « budget initial ». Le budget définitif pour 2022, qui est également présenté dans l'état V (dans la colonne qui lui est consacrée), s'est établi à 1 046,8 millions de dollars. L'augmentation de 46,9 millions de dollars (4,7 %) s'explique principalement par le fait que le montant définitif du budget-programme a été supérieur au montant initial.

C. Renforcement des principes de transparence et de responsabilité

49. Selon les dispositions de l'article 5.2 du Règlement financier de l'Office, le Commissaire général est tenu d'appliquer un dispositif de contrôle interne qui permette d'examiner et de vérifier les opérations financières au jour le jour, l'objectif étant de garantir que les ressources de l'Office sont encaissées, gardées et utilisées conformément aux règles établies, de faire en sorte que toutes les dépenses soient effectuées dans le respect du Règlement financier et de détecter toute utilisation des ressources contrevenant au principe d'économie.

50. L'Office a mis en place un dispositif de contrôle interne afin de protéger ses actifs, de garantir le respect des règles et règlements, y compris les directives et procédures de gestion, et de prévenir la fraude. La plupart des responsabilités et décisions administratives de haut niveau sont collégiales, ce qui permet d'améliorer la transparence, de renforcer les contrôles et de faire en sorte qu'aucun individu n'ait à lui seul compétence pour arrêter des choix définitifs. L'Office a établi des instructions et des procédures détaillées pour garantir l'efficacité de la gestion financière et le respect du principe d'économie. En outre, des directives internes régissent le fonctionnement quotidien de l'Office et garantissent le respect des procédures de contrôle interne.

51. Par ailleurs, conformément à son plan de travail annuel, le Département des services de contrôle interne examine le dispositif de contrôle interne de l'Office et formule des recommandations pour l'améliorer. Le Comité consultatif pour les questions de contrôle interne, un organe de contrôle externe et indépendant, examine le plan de travail et les rapports d'examen du Département et conseille le Commissaire général à ce sujet et à propos de la responsabilité financière en général.

52. Par ailleurs, des rapports financiers mensuels sont distribués aux membres du Comité de gestion de l'Office et aux principaux donateurs, ce qui permet d'assurer la transparence au sein de l'Office comme à l'extérieur. Les rapports adressés à l'équipe de direction lui permettent de se concentrer sur les risques financiers connus.

D. Gestion globale des risques et gestion des risques financiers

Gestion globale des risques

53. Une grande variété de risques pèsent sur l'existence et les opérations de l'Office. Ces risques sont essentiellement d'ordre opérationnel, environnemental et financier. La gestion des risques a pour objet de réduire l'exposition de l'Office à diverses formes de préjudice et, surtout, d'éviter qu'il ne se retrouve dans l'incapacité d'offrir aux réfugiés de Palestine des services relatifs à l'éducation, à la santé, aux secours et à l'assistance sociale et à l'amélioration des infrastructures et à l'aménagement des camps.

54. Le risque opérationnel correspond essentiellement au risque que l'Office ne parvienne pas à offrir les services qu'il est chargé de fournir. La gestion de ce risque passe par une planification et un contrôle adéquats des activités relevant des principaux domaines d'intervention de l'Office (éducation, santé, secours et services sociaux, amélioration des infrastructures et aménagement des camps) et par des analyses et des évaluations des résultats obtenus.

55. Le risque opérationnel est également géré au niveau des secteurs. En effet, comme les cinq bureaux de secteur présentent des similitudes, mais également des différences, il a été décidé de leur confier la responsabilité de la prestation des services aux bénéficiaires de l'Office. Ce transfert de responsabilité, qui obéit aux objectifs et programmes de l'Office en matière de services prioritaires, a doté les bureaux de secteur d'une plus grande marge de manœuvre, leur permettant de fournir des services répondant aux besoins locaux, compte tenu des réalités sur le terrain et des ressources dont ils disposent. Cette mesure, associée à une direction centralisée et à un contrôle régulier des résultats obtenus, contribue à améliorer la gestion du risque opérationnel de l'Office.

56. Le « risque environnemental » est le risque inhérent à l'instabilité de l'environnement dans lequel l'Office mène ses activités. Pour gérer ce risque, il faut prendre en considération les dangers potentiels, les troubles politiques et les problèmes de sécurité résultant des conflits qui touchent l'ensemble du Moyen-Orient, notamment les zones où l'Office est présent : la Jordanie, la République arabe syrienne, le Liban, la Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est, et la bande de Gaza. Les niveaux d'alerte sont déterminés en fonction de la situation, et tous les mécanismes d'atténuation des risques sont en place et font l'objet d'un suivi permanent.

Gestion des risques financiers

57. L'Office est exposé à divers types de risques financiers, le plus important étant le risque de ne pas disposer de fonds suffisants pour atteindre les objectifs fixés et exécuter les activités prévues. Les opérations que l'Office mène pour atteindre ses objectifs et répondre aux besoins des réfugiés sont financées en grande partie par les contributions volontaires de donateurs. L'incertitude quant aux dates des versements et au montant réel des contributions volontaires constitue également un risque financier, car elle complique l'établissement de prévisions. L'Office gère ce risque du mieux qu'il peut, en analysant les informations dont il dispose et en gérant les apports de fonds avec la plus grande prudence.

58. Du fait de ses activités, l'Office est exposé à divers risques financiers, notamment le risque de change, étant donné que la plupart des contributions qu'il reçoit sont libellées dans des monnaies autres que le dollar des États-Unis, qui est sa monnaie de présentation de l'information financière. Par conséquent, il accorde une grande importance, dans ses stratégies de gestion des risques financiers, au caractère imprévisible des variations des taux de change et cherche à limiter les effets défavorables de celles-ci sur ses résultats, dans la mesure du possible. La gestion des risques financiers est assurée par un service de trésorerie central qui s'appuie sur les directives techniques de l'Office concernant des activités à risque comme les opérations de change, l'utilisation d'instruments financiers dérivés et le placement des liquidités excédentaires. Il ne semble pas y avoir de risque que les créances et les dettes ne puissent pas être réglées lorsqu'elles arriveront à échéance.

59. Au 31 décembre 2022, le montant des engagements au titre des avantages du personnel s'élevait à 779,8 millions de dollars. L'Office a demandé conseil à des actuaires indépendants pour établir la valeur de ces passifs, dont le financement continue de représenter, pour lui, un risque à long terme. Il applique la méthode de la comptabilisation au décaissement et estime et budgétise les montants à verser pour l'année à venir. Pour ce qui est des engagements à long terme, la question est étroitement liée à la nature même de l'Office et au caractère temporaire de son mandat. L'Office compte qu'une solution politique durable au problème du déplacement des réfugiés de Palestine règlera également les questions du devenir des activités de l'Office et de ses actifs et passifs.

60. L'Office dépend des contributions de ses divers donateurs, qu'il gère au moyen d'un vaste programme de mobilisation. Il s'efforce en outre de trouver de nouveaux donateurs, en particulier au niveau régional et dans le cadre des appels d'urgence. Il s'emploie parallèlement à mobiliser des fonds auprès du secteur privé pour être en mesure de gérer les risques financiers.

E. Responsabilité

61. J'ai l'honneur, conformément aux articles 11.2 et 11.4 du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Office, de présenter les états financiers de l'Office, qui ont été établis conformément aux normes IPSAS (voir le chapitre V). Les états financiers ont été certifiés exacts par le Directeur du Département de la gestion financière.

Chapitre V

États financiers pour l'année terminée le 31 décembre 2022

Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient

I. État de la situation financière au 31 décembre 2022

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Complément d'information</i>	<i>Au 31 décembre 2022</i>	<i>Au 31 décembre 2021</i>
Actif			
Actifs courants			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Note 4	276 345	356 967
Prêts à court terme	Note 5	20 449	16 931
Cotisations à recevoir	Note 6	19 366	28 119
Créances	Note 7	11 662	11 397
Autres actifs courants	Note 8	5 922	3 609
Stocks	Note 9	89 094	83 872
Actifs non courants			
Prêts à long terme	Note 5	2 765	2 166
Immobilisations corporelles	Note 11	462 314	468 281
Immobilisations incorporelles	Note 12	945	296
Total de l'actif		888 862	971 638
Passif			
Passifs courants			
Dettes et charges à payer	Note 13	113 629	108 999
Avantages du personnel	Notes 14 et 15	88 767	91 678
Autres passifs courants	Note 16	5 531	838
Contributions reçues d'avance	Note 17	3 269	10 747
Passifs non courants			
Avantages du personnel	Notes 14 et 15	691 076	860 863
Autres passifs non courants	Note 16	–	–
Total du passif		902 272	1 073 125
Actif net		(13 410)	(101 487)
Actif net/situation nette			
Réserve de réévaluation et autres réserves		127 968	(82 270)
Réserves (programme d'aide aux organismes locaux de microcrédit et Département du microfinancement)	Note 19	38 488	38 487
Excédent cumulé		(179 866)	(57 703)
Total de l'actif net/de la situation nette		(13 410)	(101 487)

**Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine
dans le Proche-Orient**

II. État de la performance financière pour l'année terminée le 31 décembre 2022

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Complément d'information</i>	2022	2021
Produits			
Contributions en espèces	Note 20	1 141 822	1 228 256
Contributions en nature	Note 21	32 644	32 428
Intérêts perçus sur les prêts	Note 22	8 448	6 902
Intérêts perçus sur les dépôts bancaires	Note 23	1 896	1 691
Produits divers			
Gains de change	Note 24	–	5 510
Recouvrement des coûts d'appui indirects	Note 25	123	134
Produits accessoires	Note 26	5 294	8 755
Total des produits		1 190 227	1 283 676
Charges			
Traitements et avantages du personnel	Note 27	736 251	741 890
Fournitures et consommables	Note 28	184 080	137 594
Charges locatives, services collectifs de distribution et frais afférents aux locaux	Note 29	20 232	21 531
Services contractuels	Note 30	116 917	92 508
Subventions	Note 31	208 558	174 994
Amortissement	Notes 11 et 12	29 877	31 350
Provisions et comptabilisation en pertes	Note 32	1 422	6 663
Pertes sur cession	Note 11.3	323	147
Perte de change	Note 24	14 730	–
Total des charges		1 312 390	1 206 677
Excédent/(déficit) pour l'année		(122 163)	76 999

Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient

III. État des variations de l'actif net pour l'année terminée le 31 décembre 2022

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Réserve de réévaluation et autres réserves^a</i>	<i>Réserves (programme d'aide aux organismes locaux de microcrédit et Département du microfinancement)^b</i>	<i>Excédents/(déficits) cumulés – fonds non réservés à des fins particulières</i>	<i>Excédents/(déficits) cumulés – fonds réservés à des fins particulières</i>	<i>Total</i>
Solde au 1^{er} janvier 2022	(82 270)	38 487	(445 082)	387 378	(101 487)
Reclassement de fonds	–	–	20 404	(20 404)	–
Excédent/(déficit) pour l'année			(67 855)	(54 308)	(122 163)
Variations de la réserve de réévaluation des instruments financiers dérivés	–	–	–	–	–
Réserves (programme d'aide aux organismes locaux de microcrédit et Département du microfinancement) en 2022	–	1	–	–	1
Engagements au titre des prestations payables à la cessation de service : gains/(pertes) actuariel(le)s ^c	210 238	–	–	–	210 238
Total de l'actif net/ de la situation nette	127 968	38 488	(492 533)	312 667	(13 410)

^a Voir la note 33.

^b Voir la note 19.

^c Voir la note 15.11.

**Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine
dans le Proche-Orient**

IV. État des flux de trésorerie pour l'année terminée le 31 décembre 2022

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2022	2021
Flux de trésorerie provenant du fonctionnement	–	–
Excédent/(déficit) pour l'année	(122 163)	76 999
Ajustement : éléments autres que la trésorerie	–	–
À ajouter : amortissement	29 877	31 350
Pertes sur cession	294	106
Engagements au titre des avantages du personnel : gains/(pertes) actuariel(le)s	210 238	39 411
(Diminution)/augmentation de la provision pour créances douteuses	(92)	3 309
Diminution/(augmentation) des stocks	(5 223)	(5 956)
Diminution/(augmentation) des contributions à recevoir	8 758	(21 930)
Diminution/(augmentation) des créances	69	(953)
Diminution/(augmentation) des prêts	(4 363)	(537)
Diminution/(augmentation) des autres éléments d'actif	(2 312)	295
(Diminution)/augmentation des dettes et charges à payer	4 629	(17 184)
(Diminution)/augmentation des engagements au titre des congés non pris et des avantages du personnel	(172 697)	1 481
(Diminution)/augmentation des autres éléments de passif	4 692	(906)
(Diminution)/augmentation des contributions reçues d'avance	(7 478)	9 435
Flux nets de trésorerie provenant du fonctionnement	(55 771)	114 920
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	–	–
Produit de la vente d'immobilisations corporelles	33	41
Achat d'immobilisations corporelles et ajustement	(24 121)	(18 506)
Achat d'immobilisations incorporelles	(764)	(176)
Flux net de trésorerie provenant des activités d'investissement	(24 852)	(18 641)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	–	–
Augmentation/(diminution) des réserves du programme d'aide aux organismes locaux de microcrédit et du Département du microfinancement	1	2
Flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	1	2
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie	(80 622)	96 281
Trésorerie en début d'année	356 967	260 686
Trésorerie en fin d'année	276 345	356 967

Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient

V. État comparatif des montants budgétés et des montants réels pour l'année terminée le 31 décembre 2022

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Complément d'information	Montants inscrits au budget		Montants réels calculés sur une base comparable	Différence entre le budget définitif et les montants réels
		Budget initial	Budget définitif		
Personnel recruté sur le plan international		–	–	–	–
Dépenses de personnel		42 251	56 168	44 232	11 936
Personnel recruté sur le plan régional					
Traitement de base		465 200	410 163	409 638	525
Prime de risque et éléments spéciaux		–	277	206	71
Cotisation de l'Office à la Caisse de prévoyance		65 165	65 346	62 008	3 338
Indemnité professionnelle spéciale versée aux fonctionnaires de rang supérieur, indemnité professionnelle spéciale et autres indemnités		13 636	15 354	13 183	2 171
Supplément pour les heures supplémentaires		500	1 096	838	258
Coefficient d'ajustement monétaire		8 500	8 935	8 944	(9)
Allocation spéciale		26 872	27 362	27 279	83
Dépenses de santé		12 264	11 394	11 492	(98)
Dépenses de personnel diverses		216	440	72	368
Indemnités de départ		41 725	50 713	47 635	3 078
Engagements de durée limitée		781	5 516	1 909	3 607
Personnel temporaire		5 383	31 611	31 312	299
Total des dépenses de personnel (A)	Note 34	682 493	684 375	658 748	25 627
Dépenses autres que les dépenses de personnel					
Fournitures		60 402	52 802	49 990	2 812
Services collectifs de distribution		6 638	5 925	5 935	(10)
Entretien des locaux		5 342	15 067	12 421	2 646
Matériel et travaux de construction (hors gros travaux)		101 154	75 868	41 313	34 555
Formation		8 644	2 613	1 229	1 384
Voyages		1 466	2 627	1 832	795
Services d'appui administratif		4 765	5 024	4 018	1 006
Services de conseil		34 083	13 939	8 978	4 961
Services hospitaliers		27 963	26 731	26 376	355
Services divers		14 465	17 564	13 145	4 419
Subventions aux personnes en détresse		50 110	55 969	42 346	13 623
Subventions aux patients		2 567	5 511	3 783	1 728
Subventions à des tiers		1 879	2 581	2 538	43
Autres subventions		293	4 747	4 644	103
Recouvrement des coûts		(2 550)	(2 446)	6 972	(9 418)
Réserves		148	77 895	–	77 895
Ajustements sur années antérieures					
Total des dépenses autres que les dépenses de personnel (B)	Note 34	317 369	362 417	225 520	136 897
Total des dépenses (A + B)	Note 34	999 862	1 046 792	884 268	162 524

Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient**Notes relatives aux états financiers de 2022****Note 1****Énoncé de la mission**

1.1 L'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA ou l'Office) a été créé par l'Assemblée générale en 1949 afin d'aider et de protéger les plus de 5,7 millions de réfugiés de Palestine enregistrés. Il a pour mission d'aider les réfugiés de Palestine en Jordanie, au Liban, en République arabe syrienne, en Cisjordanie et dans la bande de Gaza à réaliser pleinement leur potentiel en matière de développement humain dans l'attente d'une solution juste à leur situation difficile. Ses activités ont trait à l'éducation, aux soins de santé, aux secours et aux services sociaux, à l'infrastructure et à l'amélioration des camps, au microfinancement et à l'aide d'urgence. Il est financé presque intégralement par des contributions volontaires.

Note 2**Récapitulatif des principales méthodes comptables****a) Base de présentation des états financiers**

2.1. Les états financiers ont été établis selon la méthode de la comptabilité d'exercice, conformément aux Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS). Lorsque ces dernières ne couvrent pas une question particulière, ce sont les dispositions pertinentes des Normes internationales d'information financière (IFRS) ou des Normes comptables internationales (IAS) pertinentes qui ont été appliquées.

2.2. Le Conseil des normes comptables internationales du secteur public a publié deux nouvelles normes comptables : la norme IPSAS 41 (Instruments financiers), qui remplace la norme IPSAS 29 (Instruments financiers : comptabilisation et évaluation), et la norme IPSAS 42 (Prestations sociales), qui devaient toutes deux entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2022 (une application anticipée étant encouragée), avant que leur date d'entrée en vigueur ne soit reportée au 1^{er} janvier 2023 en raison de la COVID-19. La date d'entrée en vigueur a également été retardée en raison des modifications apportées aux normes IPSAS 36 (Participations dans des entreprises associées et des coentreprises), IPSAS 41 (Clauses de remboursement anticipé prévoyant une compensation négative) et IPSAS 19 (Services collectifs et individuels), ainsi que des améliorations apportées aux normes IPSAS en 2019. L'incidence de ces nouvelles normes est en cours d'évaluation par l'Office.

b) Convention comptable

2.3. Les états financiers ont été établis selon la méthode du coût historique, à l'exception de certains instruments financiers et des stocks et immobilisations corporelles provenant de dons, qui sont comptabilisés à leur juste valeur.

c) Monnaie de fonctionnement et conversion des montants exprimés dans d'autres monnaies**Monnaie de fonctionnement et de présentation de l'information financière**

2.4. Les états financiers sont présentés en dollars des États-Unis et les montants indiqués sont arrondis au millier le plus proche. Le dollar des États-Unis est la monnaie de fonctionnement de l'Office. Le Département du microfinancement fait exception : il utilise la livre syrienne en République arabe syrienne et le dinar jordanien en Cisjordanie et en Jordanie.

Opérations et soldes

2.5. Les sommes afférentes aux opérations en monnaies autres que le dollar des États-Unis sont converties en dollars au taux de change opérationnel de l'ONU, qui se rapproche du taux de change en vigueur à la date de l'opération. Le taux de change opérationnel de l'ONU est fixé deux fois par mois pour toutes les monnaies.

2.6. La valeur des actifs et passifs monétaires en monnaies autres que le dollar des États-Unis est convertie en dollars au taux de change opérationnel de l'ONU en vigueur à la date de clôture des comptes.

2.7. Les écarts de change, réalisés ou non, qui résultent du règlement d'opérations en devises et de la conversion en dollars, au taux de change en vigueur à la date de clôture des comptes, de la valeur des actifs et passifs détenus dans d'autres monnaies sont comptabilisés en résultat.

Gestion des risques de change

2.8. La stratégie adoptée par l'Office pour gérer ses risques de change vise avant tout à maintenir la valeur de ses ressources financières en dollars des États-Unis. La baisse de la valeur des contributions à recevoir, libellées en dollars des États-Unis, et des liquidités libellées dans d'autres monnaies à la suite de l'appréciation du dollar constitue le principal risque de change auquel l'Office s'expose. Ce risque apparaît dès le moment où les contributions sont annoncées. Afin de protéger ses actifs et sa trésorerie des fluctuations monétaires défavorables, l'Office s'efforce de réduire le plus possible son exposition aux risques de change en appliquant une méthode prudente de gestion des risques.

2.9. L'Office protège les traitements de son personnel recruté sur le plan régional contre la volatilité des monnaies locales en appliquant un coefficient d'ajustement monétaire. Dans le cadre de sa stratégie de gestion des risques de change, il réalise des opérations de couverture afin de réduire son exposition aux fluctuations des taux de change entre le dollar des États-Unis et les monnaies locales (voir note 10).

d) Principe de l'importance relative et recours à des appréciations et à des estimations

2.10. L'importance relative est un principe essentiel qui régit la conception des méthodes comptables et l'établissement des états financiers.

2.11. Les états financiers comprennent des montants fixés sur la base des appréciations, estimations et hypothèses retenues par l'équipe dirigeante. Les modifications apportées à ces estimations sont prises en compte dans les états de l'année où l'on en prend connaissance.

e) Principales méthodes comptables

Trésorerie et équivalents de trésorerie

2.12. La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les espèces en caisse et les fonds en banque, ainsi que les titres de placement à court terme, à forte liquidité et dont l'échéance est inférieure ou égale à trois mois à compter de la date d'acquisition.

Produits

2.13. Des produits sont constatés dans l'état de la performance financière lorsque des avantages économiques futurs correspondant à l'augmentation des actifs ou à la

réduction des passifs apparaissent à la suite d'un accord entre deux parties et peuvent être évalués de façon fiable.

Produits d'opérations sans contrepartie directe

2.14. Les contributions non assorties de conditions sont comptabilisées une fois que les donateurs les ont confirmées par écrit. En revanche, si elles sont assorties de conditions imposant une certaine obligation de performance et la restitution des soldes inutilisés, les produits ne sont constatés qu'une fois les biens et services fournis. Les contributions qui n'ont pas été utilisées avant la fin d'un projet seront inscrites dans l'état de la situation financière, ainsi que comme produits (charges) divers dans l'état de la performance financière, conformément à l'accord conclu avec les donateurs. Les contributions reçues d'avance sont comptabilisées dans l'état de la situation financière en tant qu'éléments de passif divers (voir note 17) jusqu'à ce que les conditions soient remplies pour qu'elles soient constatées en produits (voir notes 20 et 21).

Produits des opérations avec contrepartie directe

2.15. Les produits des opérations avec contrepartie directe sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir dès lors qu'il est probable que des avantages économiques futurs ou un potentiel de service en découleront pour l'Office et que ces avantages peuvent être évalués de manière fiable (voir notes 22 à 26). Ce type de produit comprend les intérêts perçus sur les prêts ou les dépôts bancaires, les gains et recouvrements et des produits de sources diverses.

Contributions à recevoir

2.16. Les montants des contributions et des contributions à recevoir qui sont indiqués ne tiennent pas compte des provisions pour diminution du produit des contributions et créances douteuses.

2.17. Les contributions en nature sous forme de services qui servent directement aux opérations et activités approuvées, qui ont une incidence sur le budget et qui peuvent être évaluées de manière fiable sont comptabilisées à leur juste valeur. Il s'agit notamment de la mise à disposition de locaux, de véhicules et de personnel.

2.18. Les stocks et immobilisations corporelles provenant de dons sont évalués à leur juste valeur et comptabilisés comme actifs et produits.

Créances

2.19. Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale.

2.20. Les provisions pour créances douteuses sont constatées lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation d'une créance, compte tenu, en particulier, des difficultés de recouvrement rencontrées par le passé. Les dépréciations sont constatées dans l'état de la performance financière.

Prêts et provisions pour prêts irrécouvrables

Prêts

2.21. Les prêts correspondent aux crédits ciblés accordés par l'Office dans le cadre de son programme de microfinancement et de son Programme d'aide aux organismes locaux de microcrédit et financés au moyen d'un fonds de crédit renouvelable constitué pour appuyer les opérations de l'Office dans tous les domaines. Le montant comptabilisé est celui du solde du capital restant à recouvrer.

Provisions pour dépréciation de prêts

2.22. Chaque trimestre, l'Office détermine s'il y a eu dépréciation d'un prêt ou d'un groupe de prêts. Un groupe de prêts n'est déprécié et une dépréciation n'est constatée que s'il existe une indication objective de dépréciation résultant d'un ou de plusieurs événements (« événements générateurs de pertes ») survenus après la comptabilisation initiale de l'actif et si l'incidence de cet ou ces événements sur les flux de trésorerie futurs estimatifs du prêt ou du groupe de prêts peut être évaluée de manière fiable.

2.23. Si, au cours de la période suivante, le montant prévu de la dépréciation augmente ou diminue en raison d'un événement survenu après sa constatation, cette augmentation ou diminution est comptabilisée par ajustement de la dotation aux provisions.

Prêts entre parties liées (prêts internes)

2.24. L'Office accorde des crédits à son personnel, à l'exception du (de la) Directeur(trice) exécutif(ve) du Département du microfinancement et des membres du Comité consultatif. Les modalités et les taux d'intérêt de ces prêts au personnel, qui sont des crédits à la consommation et des crédits immobiliers, sont les mêmes que pour les autres clients.

Intérêts courus sur prêts

2.25. Les intérêts créditeurs courus sur des prêts sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Recouvrements

2.26. En cas de recouvrement d'un prêt précédemment comptabilisé en pertes, il est rendu compte du montant recouvré dans l'état de la performance financière de la période durant laquelle il est reçu.

Instruments financiers

2.27. Les instruments financiers sont comptabilisés de la date à laquelle l'Office devient partie au contrat les régissant à la date d'expiration ou de cession des droits à des flux de trésorerie, date à laquelle l'Office cesse pratiquement d'être exposé aux risques et de bénéficier des avantages associés à la possession de ces instruments.

2.28. Les prêts, créances et sommes dues sont des instruments financiers non dérivés à paiements fixes ou déterminables non cotés sur des marchés actifs. Il s'agit des contributions à recevoir en espèces, des prêts accordés dans le cadre du programme du Département du microfinancement, des créances diverses, des avoirs en banque et des comptes créditeurs. Ces instruments financiers non dérivés sont comptabilisés dans l'état de la situation financière à leur juste valeur. La valeur nominale des créances et des dettes est une approximation de la juste valeur de l'opération.

2.29. L'Office utilise des instruments financiers dérivés pour couvrir les risques de change. Les contrats à terme de gré à gré en monnaie étrangère sont réévalués en fin d'année : s'ils portent sur l'année considérée, il est rendu compte du gain ou de la perte de réévaluation dans l'état de la performance financière ; s'ils portent sur des années ultérieures, le gain ou la perte de réévaluation est pris en compte dans l'état de la situation financière. Aux fins de la réévaluation en fin d'année, le taux du marché pour le contrat à terme est obtenu auprès de banques et comparé au taux de change à terme pour établir le gain ou la perte.

Gestion du risque financier

2.30. De par ses activités, l'Office est exposé à divers risques financiers, en particulier le risque de change. Par conséquent, il accorde une grande importance, dans ses stratégies de gestion du risque financier, au caractère imprévisible des variations des taux de change et cherche à limiter les effets défavorables de celles-ci sur ses résultats, dans la mesure du possible. La gestion du risque financier est assurée par un service de trésorerie central qui s'appuie sur les directives techniques de l'Office concernant des activités à risque comme les opérations de change, l'utilisation d'instruments financiers dérivés et le placement des liquidités excédentaires.

Avances et paiements anticipés

2.31. Les avances et paiements anticipés sont comptabilisés à leur valeur nominale.

Stocks

2.32. Les stocks sont comptabilisés au coût historique ou au coût de remplacement, le montant le plus bas étant retenu. Le coût historique comprend le coût d'acquisition (ou la juste valeur dans le cas des biens ayant fait l'objet d'un don en nature) et toutes les autres dépenses engagées pour amener les biens à l'endroit où ils sont détenus. Le coût est déterminé à l'aide d'une formule de calcul du coût moyen pondéré.

2.33. Le coût de remplacement, utilisé à des fins de distribution des stocks aux bénéficiaires à un coût nul ou symbolique, est celui que l'Office devrait prendre en charge pour acquérir l'actif considéré à la date de clôture.

2.34. Les logements en cours de construction sont constatés en tant que stocks et comptabilisés pour la période durant laquelle ils sont mis à la disposition des réfugiés.

2.35. Le montant de la dépréciation des stocks est comptabilisé en charges dans l'état de la performance financière de l'année au cours de laquelle il a été établi qu'il y avait eu dépréciation.

Immobilisations corporelles

2.36. Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique minoré du cumul des amortissements et de toute dépréciation. Pour les dons, le coût historique correspond à la juste valeur à la date de l'acquisition. Les immobilisations acquises avant le 1^{er} janvier 2010 sont comptabilisées à leur juste valeur à cette date et amorties selon la méthode linéaire sur le restant de leur durée d'utilité estimée.

2.37. Les immobilisations corporelles sont comptabilisées dans les états financiers si leur coût dépasse une valeur nominale.

2.38. Les coûts ultérieurs ne sont intégrés à la valeur comptable de l'actif ou constatés en tant qu'actif distinct que s'il est probable que l'Office sera le bénéficiaire des avantages économiques futurs ou du potentiel de service associés à ce bien et si le coût du bien peut être évalué de façon fiable. Tous les frais de réparation et de maintenance sont comptabilisés dans les charges de l'année financière pendant laquelle ils ont été engagés.

2.39. La valeur de l'amortissement est portée en charges selon la méthode de l'amortissement linéaire afin de répartir le coût des actifs sur leur durée d'utilité estimée. Les taux d'amortissement, indiqués ci-après, sont révisés chaque année (les biens acquis avant 2010 étaient comptabilisés à la valeur de marché, leur amortissement est opéré selon la méthode linéaire sur une durée allant jusqu'à 60 ans et ils ne sont pas soumis aux mêmes taux que ceux figurant dans le tableau ci-dessous).

(En pourcentage)

<i>Type d'actif</i>	<i>Taux d'amortissement</i>
Bâtiments et aménagement de terrains	
Bâtiments et aménagement de terrains	4
Bâtiments préfabriqués	10
Aménagement de terrains de courte durée	14
Améliorations locatives	20
Véhicules	
Camions	5
Berlines, minibus et fourgonnettes ou bus	10
Autres véhicules	14
Matériel	
Matériel informatique et matériel de communication de longue durée, matériel médical et matériel technique destiné à la formation professionnelle	14
Matériel et outillage divers, matériel de bureau, matériel informatique et matériel de communication de durée moyenne et matériel pédagogique et scolaire	20
Matériel informatique et matériel de communication de courte durée, ordinateurs et imprimantes	33
Matériel de bureau du Département du microfinancement	10
Matériel sous contrat de location	Durée du bail ou durée d'utilité si elle est plus courte
Mobilier et agencements	
Immeuble par destination	14
Mobilier	10-20

Immobilisations en cours

2.40. Toutes les dépenses d'équipement relatives à des travaux de construction sont inscrites dans un compte distinct à la rubrique des immobilisations corporelles. À la fin des travaux, leur montant cumulé est transféré au compte des immobilisations corporelles et amorti par application des taux susmentionnés à compter de la date à laquelle l'actif en question est mis en service.

Immobilisations incorporelles

2.41. Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût historique, minoré des amortissements cumulés et de toute dépréciation. Pour les dons, le coût historique correspond à la juste valeur à la date de l'acquisition. Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées dans les états financiers si leur coût dépasse une valeur nominale.

2.42. Pour toutes les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité définie, l'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire à des taux qui ramèneront le coût ou la valeur de l'actif à sa valeur résiduelle estimée. La durée d'utilité estimée des différentes catégories d'immobilisations incorporelles, qui est révisée chaque année, est présentée dans le tableau ci-dessous.

<i>Catégorie d'actifs</i>	<i>Durée d'utilité (années)</i>
Logiciels acquis à l'extérieur	3
Logiciels développés en interne	6
Licences et droits	2
Droits d'auteur	3

2.43. Pour être comptabilisé comme immobilisation incorporelle, un actif doit remplir des conditions strictes : il doit être identifiable et placé sous le contrôle de l'Office et les avantages économiques futurs ou le potentiel de service qui y sont associés doivent pouvoir être évalués de façon fiable. La durée d'utilité résiduelle est également prise en compte. Les dépenses liées aux activités de recherche menées en vue de l'acquisition de nouvelles connaissances scientifiques ou techniques sont portées en charges à mesure qu'elles sont engagées.

Acquisition et développement de logiciels

2.44. Le coût des licences d'utilisation de logiciels acquises à l'extérieur est porté à l'actif en tenant compte des dépenses engagées pour acquérir et mettre en service ces logiciels. Les coûts directement associés au développement de logiciels destinés à l'Office sont comptabilisés comme immobilisations incorporelles. Les activités de développement comprennent un plan ou un concept pour la fabrication de produits ou procédés nouveaux ou comportant des améliorations significatives. Les dépenses relatives à ces activités ne sont portées en immobilisations que si les conditions suivantes sont réunies : les coûts de développement peuvent être mesurés de façon fiable, le produit ou procédé est techniquement et commercialement réalisable, l'obtention des avantages économiques attendus est probable, et l'Office a l'intention de mener à bien le développement de l'actif en question et de l'utiliser et dispose de ressources suffisantes pour ce faire. Le montant comptabilisé tient compte du coût du matériel ainsi que des coûts de main-d'œuvre directs et des frais généraux directement liés à la mise au point de l'actif pour son utilisation prévue. Les autres dépenses liées au développement de logiciels sont constatées dans l'état de la performance financière à mesure qu'elles sont engagées. Elles sont évaluées au coût historique, minoré des amortissements et des dépréciations accumulés.

Dépréciation

2.45. Les actifs amortissables font chaque année l'objet d'une évaluation visant à déterminer s'ils se sont dépréciés, l'objectif étant de vérifier que leur valeur comptable correspond toujours à leur valeur recouvrable. Une dépréciation se produit en cas de perte totale, de dommage important ou d'obsolescence d'un actif. En cas de perte totale, on comptabilise une dépréciation totale. Cette dépréciation peut être reprise lors des périodes suivantes jusqu'à concurrence du montant de la dépréciation.

Contrats de location-financement

2.46. Les contrats de location d'immobilisations corporelles qui transfèrent à l'Office la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété constituent des contrats de location-financement.

Contrats de location simple

2.47. Les contrats de location prévoyant que le bailleur continue d'assumer une part importante des risques et de bénéficier d'une bonne part des avantages inhérents à la propriété de l'actif loué sont classés dans la catégorie des contrats de location simple.

Les paiements au titre de ce type de contrats sont portés en charges dans l'état de la performance financière.

Dettes et charges à payer

2.48. Les dettes et charges à payer représentent les obligations actuelles de l'Office qui découlent d'événements passés.

Avantages du personnel

2.49. L'Office comptabilise les catégories d'avantages du personnel suivantes :

- a) les avantages du personnel payables à court terme, c'est-à-dire dans les 12 mois qui suivent la fin de l'année financière pendant laquelle les membres du personnel ont fourni les services y ouvrant droit ;
- b) les avantages postérieurs à l'emploi ;
- c) les autres avantages à long terme du personnel ;
- d) les indemnités de fin de contrat de travail.

2.50. L'Office est affilié à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, qui a été créée par l'Assemblée générale des Nations Unies pour servir des prestations de retraite, de décès ou d'invalidité et des prestations connexes. Le régime de la Caisse des pensions est un régime multiemployeur à prestations définies financé par capitalisation. L'alinéa b) de l'article 3 des Statuts de la Caisse précise que peuvent s'affilier à cette dernière les institutions spécialisées et toute autre organisation intergouvernementale internationale qui applique le régime commun de traitements, indemnités et autres conditions d'emploi de l'ONU et des institutions spécialisées.

2.51. Le régime expose les organisations affiliées à la Caisse aux risques actuariels associés au personnel, présent et passé, d'autres organisations, ce qui fait qu'il n'existe pas de base cohérente et fiable pour imputer à telle ou telle organisation la part qui lui revient dans les engagements, les actifs et les coûts du régime. L'Office, comme les autres organisations affiliées et la Caisse des pensions, est dans l'incapacité de déterminer la part qui lui revient dans les engagements au titre des prestations définies, les actifs et les coûts du régime d'une manière suffisamment fiable pour pouvoir la comptabiliser, si bien que ce régime a été traité comme un régime à cotisations définies, conformément aux dispositions de la norme IPSAS 39 (Avantages du personnel). Les cotisations que l'Office a versées à la Caisse durant l'année sont comptabilisées en charges dans l'état de la performance financière.

2.52. Tous les membres du personnel recruté sur le plan régional cotisent à la Caisse de prévoyance du personnel recruté sur le plan régional, considérée comme un régime de retraite à cotisations définies au sens de la norme IPSAS 39.

Provisions et passifs éventuels

2.53. Des provisions sont constituées au titre de passifs et de charges à venir lorsque, par suite d'un événement passé, l'Office a une obligation actuelle (juridique ou implicite) dont le montant peut être estimé de manière raisonnable et qu'il est probable qu'un décaissement sera nécessaire pour éteindre cette obligation.

2.54. D'autres engagements, ne répondant pas aux critères d'inscription au passif, sont présentés dans les notes relatives aux états financiers comme des passifs éventuels lorsque leur existence n'est confirmée que par la survenance ou la non-survenance d'un ou de plusieurs événements futurs incertains indépendants de la volonté de l'Office.

Intérêts créditeurs

2.55. Les intérêts créditeurs sont comptabilisés au titre de la période pendant laquelle ils sont acquis.

Recouvrement des coûts d'appui indirects

2.56. En application des accords conclus avec les donateurs, l'Office recouvre un certain pourcentage des dépenses engagées dans le cadre de divers projets. Ce montant, qui correspond au recouvrement des frais généraux engagés par l'Office pour soutenir indirectement les projets en question, est comptabilisé comme produit.

Comptabilité par fonds et information sectorielle

2.57. Un fonds, entité comptable dont les comptes s'équilibrent, est créé pour comptabiliser des opérations menées dans un objectif précis. Les fonds sont constitués pour financer la mise en œuvre d'activités précises ou la réalisation d'objectifs déterminés, dans le respect de certaines règles, restrictions et limites. Établis selon le principe de la comptabilité par fonds, les états financiers indiquent, en fin de période, la situation globale de l'ensemble des fonds de l'Office. Les soldes des fonds représentent le montant cumulé des produits et charges résiduels.

2.58. Un secteur est une activité ou un groupe d'activités pour lequel il convient de présenter séparément l'information financière afin d'évaluer les résultats obtenus antérieurement par l'entité au regard de ses objectifs et de décider de l'attribution future des ressources. L'Office répartit tous les projets, les opérations et les activités relatives aux fonds en cinq secteurs :

- a) les activités financées au moyen de contributions non préaffectées, notamment les activités menées au titre du budget-programme ;
- b) les activités financées au moyen de contributions préaffectées, soit :
 - i) les activités soumises à restriction : des activités périodiques menées pour atteindre des objectifs clairement définis dans un délai donné et selon un budget déterminé. Il s'agit d'activités financées au moyen de contributions au budget ordinaire, en espèces comme en nature ;
 - ii) les appels d'urgence : des opérations d'urgence faisant l'objet d'une demande de financement externe, menées pour faire face à une crise brève ou à une crise humanitaire prolongée ;
 - iii) les projets : des activités menées pour améliorer ou compléter des programmes et systèmes afin de répondre aux besoins en matière d'équipement ou de développement ;
 - iv) le microfinancement : des activités consistant à octroyer des prêts aux ménages (crédits à la consommation et crédits immobiliers) et aux petits entrepreneurs en vue d'améliorer leur qualité de vie, de préserver les emplois, de réduire la pauvreté, de favoriser l'avancement des femmes et de créer des possibilités de revenus pour les réfugiés de Palestine.

Note 3

Comparaison avec le budget

3.1. Le budget de l'exercice biennal 2022-2023 a été soumis à l'Assemblée générale, qui l'a examiné. L'allocation des ressources et l'ouverture des crédits ont ensuite été exécutées par délégation de pouvoir.

3.2. Le budget biennal est établi selon la méthode de la comptabilité de caisse modifiée, tandis que l'état de la performance financière est établi selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Par conséquent, en application de la norme IPSAS 24, l'état V (état comparatif des montants budgétés et des montants réels) est établi selon la même méthode de comptabilité que le budget approuvé, il respecte le même classement et porte sur la même période.

3.3. L'état comparatif comprend les montants initial et définitif inscrits au budget, les montants réels calculés sur la même base que les prévisions budgétaires et une explication des écarts significatifs entre les montants inscrits au budget et les montants réels.

3.4. La note 34 porte sur le rapprochement des montants réels calculés sur une base comparable, présentés dans l'état comparatif des montants budgétés et des montants réels, et des montants réels inscrits dans l'état des flux de trésorerie nets provenant des activités de fonctionnement, d'investissement et de financement, et indique les différences liées aux méthodes comptables utilisées, aux périodes couvertes et aux périmètres des entités visées.

Note 4

Trésorerie et équivalents de trésorerie

4.1. La trésorerie est détenue essentiellement dans des comptes bancaires libellés en dollars des États-Unis. Elle est composée des éléments présentés dans le tableau suivant.

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Fonds en caisse	3 935	4 685
Fonds en banque	272 410	352 282
Total	276 345	356 967

4.2. Les fonds en banque ont diminué de 80,622 millions de dollars par rapport à 2021, principalement en raison d'un solde des liquidités plus important qu'attendu dans le cadre des appels d'urgence à la fin de 2021, du fait du conflit à Gaza.

4.3. Au 31 décembre 2022, l'Office détenait des fonds destinés à d'autres entités des Nations Unies, d'un montant de 0,332 million de dollars (contre 0,154 million de dollars au 31 décembre 2021).

4.4. Au 31 décembre 2022, les soldes de la trésorerie et des équivalents de trésorerie détenus en banque étaient libellés dans les monnaies indiquées ci-dessous. Les montants libellés dans ces monnaies ont été convertis au taux de change officiel de l'ONU en vigueur au 1^{er} janvier 2023.

Monnaie	Solde au 31 décembre 2022			Solde au 31 décembre 2021		
	Montant dans la monnaie d'origine (milliers)	Taux de change officiel de l'ONU	Montant en dollars des États-Unis (milliers)	Montant dans la monnaie d'origine (milliers)	Taux de change officiel de l'ONU	Montant en dollars des États-Unis (milliers)
Dollar australien	17 939	1,480	12 121	1 432	1,380	1 038
Dollar canadien	4 101	1,356	3 024	869	1,281	678
Franc suisse	180	0,923	195	19 762	0,915	21 598

Monnaie	Solde au 31 décembre 2022			Solde au 31 décembre 2021		
	Montant dans la monnaie d'origine (milliers)	Taux de change officiel de l'ONU	Montant en dollars des États-Unis (milliers)	Montant dans la monnaie d'origine (milliers)	Taux de change officiel de l'ONU	Montant en dollars des États-Unis (milliers)
Couronne danoise	410	6,987	59	11 504	6,552	1 756
Livre égyptienne	6 282	24,709	254	18 311	15,668	1 169
Euro	49 294	0,939	52 496	134 833	0,881	153 045
Livre sterling	4 547	0,831	5 472	14 897	0,742	20 076
Dinar jordanien	27 795	0,708	39 258	20 160	0,708	28 474
Yen	1 405 442	133,050	10 563	1 405 233	114,810	12 239
Livre libanaise	2 466 724	38 000,000	65	11 506 761	1 507,500	7 633
Nouveau shekel israélien	6 603	3,523	1 874	8 174	3,108	2 630
Couronne norvégienne	198 675	9,882	20 105	810	8,794	92
Couronne suédoise	804 246	10,462	76 873	345 847	9,035	38 279
Livre syrienne	187 656	3 000,000	63	332 524	2 500,000	133
Dollar des États-Unis	49 928	1,000	49 928	63 395	1,000	63 395
Dirham émirati	24	3,672	7	18	3,672	5
Ringgit	232	4,418	53	174	4,180	42
Total			272 410			352 282

Note 5

Prêts

5.1 Les prêts considérés sont ceux octroyés par le Département du microfinancement et par le Programme d'aide aux organismes locaux de microcrédit, qui sont financés grâce aux contributions initiales des donateurs (nouveaux prêts) et aux fonds de crédit renouvelables. Le Département du microfinancement est un département indépendant au sein de l'Office. Le Programme d'aide aux organismes locaux de microcrédit est un sous-programme de la Division des services sociaux du Département des secours et des services sociaux de l'Office.

5.2 La composition des prêts, déduction faite de la dotation aux provisions pour créances douteuses, se présente comme suit, par échéance :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2022			31 décembre		
	Département du microfinancement	Programme d'aide aux organismes locaux de microcrédit	Total	Département du microfinancement	Programme d'aide aux organismes locaux de microcrédit	Total
Prêts courants	19 837	612	20 449	16 104	827	16 931
Prêts non courants	2 334	431	2 765	1 626	540	2 166
Total	22 171	1 043	23 214	17 730	1 367	19 097

5.3 L'augmentation totale de l'encours de prêts au titre du mécanisme de microfinancement est imputable au retour à la normale des activités à la suite de la pandémie de COVID-19.

Provision au titre des prêts

5.4 Le montant de la dotation aux provisions pour créances douteuses a évolué comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2022			2021		
	Département du microfinancement	Programme d'aide aux organismes locaux de microcrédit	Total	Département du microfinancement	Programme d'aide aux organismes locaux de microcrédit	Total
Solde d'ouverture	(677)	(29)	(706)	(1 539)	(32)	(1 571)
Entrées	(986)	–	(986)	(839)	(4)	(843)
À déduire : comptabilisations en pertes/ajustements	739	1	740	1 701	7	1 708
Solde de clôture	(924)	(28)	(952)	(677)	(29)	(706)

5.5 En 2022, le montant des prêts comptabilisés en pertes a diminué par rapport aux périodes précédentes en raison de la meilleure qualité du portefeuille de prêts et des remboursements. Les provisions cumulées ont diminué du fait d'une comptabilisation en pertes plus importante au cours des périodes précédentes.

Dotation aux provisions pour prêts irrécouvrables

5.6 Pour le Programme d'aide aux organismes locaux de microcrédit, la provision pour créances douteuses est égale à 3 % de l'encours de prêts, dont sont exclus les prêts octroyés au personnel de l'Office, pour lesquels il n'est pas constitué de provision.

5.7 Pour le Département du microfinancement, la provision pour créances douteuses est déterminée en fonction d'un rapport sur le portefeuille des prêts à risque classés par échéance et s'applique au montant total de l'encours de chaque prêt. L'expérience, les antécédents et la connaissance du marché ont permis au Département de déterminer le montant de la provision à constituer au titre des débiteurs défaillants :

<i>Retard de paiement</i>	<i>Provision générale (pourcentage)</i>
Paiements à jour	1
De 1 à 30 jours	5
De 31 à 60 jours	10
De 61 à 90 jours	25
De 91 à 150 jours	50
De 151 à 180 jours	75
De 181 à 360 jours	100

5.8 Depuis septembre 2012, une dépréciation spéciale est appliquée aux montants exigibles au titre de prêts en République arabe syrienne, afin de limiter les risques présentés par le conflit armé. Les taux utilisés à la fin de l'année pour le calcul de la provision pour dépréciation spéciale sont indiqués ci-dessous :

<i>Retard de paiement</i>	<i>Provision pour dépréciation spéciale (pourcentage)</i>
De 1 à 30 jours	95
De 31 à 60 jours	90
De 61 à 90 jours	75
De 91 à 150 jours	50
De 151 à 180 jours	25
De 181 à 360 jours	0

5.9 D'après les pourcentages indiqués ci-dessus, plus un débiteur est défaillant, plus la réserve à constituer est importante. Cette provision apparaîtra dans l'état de la performance financière de l'année. Tous les mois, on procède à un ajustement en fonction de l'évolution de la provision. Au-delà de 360 jours d'arriérés de paiement, quand on dispose de preuves objectives de dépréciation et lorsque la provision a porté sur la totalité du prêt, on le comptabilise en pertes. Les critères utilisés pour démontrer objectivement la dépréciation peuvent être les suivants : signes d'importantes difficultés financières d'un emprunteur ou d'un groupe d'emprunteurs ; défaillance ou cessation de remboursement des intérêts ou du capital ; violation du contrat ou des conditions de prêt ; détérioration de la valeur du bien affecté en garantie ; probabilité que l'emprunteur dépose le bilan ou procède à une réorganisation financière ; données observables annonçant une diminution mesurable des flux de trésorerie estimés, par exemple si la cessation de remboursement est associée à une évolution de l'arriéré ou de la situation économique. Le recouvrement des prêts comptabilisés en pertes restera du ressort du service de recouvrement du Département.

Note 6 **Contributions à recevoir**

6.1 Les contributions à recevoir sont les contributions annoncées, obligatoires, confirmées et restant à payer par les donateurs, lesquels ont 12 mois pour s'en acquitter. On trouvera ci-après la répartition des soldes des contributions volontaires qui restaient à régler en fin d'année, par catégories de donateur :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>31 décembre 2022</i>	<i>31 décembre 2021</i>
À recevoir de gouvernements	18 663	25 665
À recevoir d'organisations intergouvernementales	6 354	7 007
À recevoir d'organisations non gouvernementales	7 129	7 177
À recevoir d'organismes des Nations Unies	154	1 209
Provision pour contributions volontaires à recevoir	(12 934)	(12 939)
Total des contributions à recevoir	19 366	28 119

6.2 Le montant des contributions à recevoir a diminué de 8,753 millions de dollars par rapport 2021 en raison des accords signés à la fin de 2021 et des contributions reçues au début de 2022.

6.3 Les contributions volontaires à recevoir sont des contributions de donateurs portant sur chacun des cinq secteurs répertoriés. Les donateurs peuvent assortir leurs contributions de restrictions, notamment exiger que l'Office les utilise pour un projet, une activité ou un pays précis, dans un délai donné.

6.4 Les montants des contributions à recevoir qui sont indiqués ne tiennent pas compte des provisions pour diminution du produit des contributions et créances douteuses.

6.5 Le montant de la dotation aux provisions pour créances douteuses a évolué comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Solde d'ouverture	(12 939)	(7 764)
Réduction/ajustement des provisions	10	27
Nouvelles provisions au cours de la période	(5)	(5 202)
À déduire : comptabilisations en pertes	–	–
Solde de clôture	(12 934)	(12 939)

6.6 La diminution des provisions pour créances douteuses en 2022 tient au fait qu'il restait peu de contributions à recevoir pour l'année considérée par rapport à la période précédente.

6.7 La dotation aux provisions pour créances douteuses est calculée en appliquant aux contributions restant à recevoir le barème suivant :

(En pourcentage)

Gouvernements	Moins de 2 ans	0
	De 2 ans à moins de 3 ans	50
	3 ans et plus	100
Organisations intergouvernementales, organisations non gouvernementales et donateurs divers	Plus d'un an	100

6.8 Au-delà de six ans pour les gouvernements et de trois ans pour les autres donateurs, une fois que toutes les mesures de recouvrement ont été épuisées, la demande de comptabilisation en pertes, accompagnée des justificatifs, doit être adressée au Directeur du Département de la gestion financière pour approbation.

Note 7

Créances

7.1 Les créances doivent être recouvrées dans les 12 mois. Elles comprennent :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Complément d'information</i>	31 décembre 2022	31 décembre 2021
TVA à recevoir	7.2	109 387	108 698
Créances diverses	7.4	7 158	7 914
À déduire : provisions	7.6	(104 883)	(105 215)
Créances (déduction faite des provisions)		11 662	11 397

TVA à recevoir

7.2 La TVA à recevoir représente les sommes à recevoir des gouvernements au titre de la TVA que l'Office a réglée et peut se faire rembourser. La composition de la TVA à recevoir est la suivante :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
À recevoir de l'Autorité palestinienne au titre de la TVA	100 172	100 562
À recevoir du Gouvernement israélien au titre de la TVA	6 712	6 607
À recevoir du Gouvernement libanais au titre de la TVA	2 503	1 529
Total	109 387	108 698

7.3 L'augmentation des sommes à recevoir du Gouvernement libanais au titre de la TVA est due à une réception tardive des fonds en raison de la volatilité économique que connaît le pays, tandis que la diminution des sommes à recevoir de l'Autorité palestinienne s'explique par le règlement des factures relatives à l'achat de manuels scolaires en Cisjordanie au cours de l'année.

Créances diverses

7.4 La composition des créances diverses est la suivante :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Créances accessoires	4 068	5 098
Comptes personnels de fonctionnaires	2 896	2 629
Montants remboursables au titre des services publics de distribution	194	187
Total	7 158	7 914

7.5 Les créances accessoires ont diminué à la fin de l'année en raison du versement d'avances aux fournisseurs.

Provisions et comptabilisations en pertes

7.6 La composition des provisions et comptabilisations en pertes est la suivante :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2022				31 décembre 2021			
	Taxe sur la valeur ajoutée	Créances	Département du microfinancement	Total	Taxe sur la valeur ajoutée	Créances	Département du microfinancement	Total
Entrées	(356)	—	(20)	(376)	(516)	(1)	(7)	(524)
Solde d'ouverture	(104 401)	(678)	(136)	(105 215)	(105 317)	(770)	(129)	(106 216)
Réduction/ajustement des provisions	681	27	—	708	1 432	5	—	1 437

	31 décembre 2022				31 décembre 2021			
	Taxe sur la valeur ajoutée	Créances	Département du microfinancement	Total	Taxe sur la valeur ajoutée	Créances	Département du microfinancement	Total
À déduire : comptabilisations en pertes	–	–	–	–	–	88	–	88
Solde de clôture	(104 076)	(651)	(156)	(104 883)	(104 401)	(678)	(136)	(105 215)

7.7 Les provisions constituées au titre de la TVA à recevoir et des créances diverses sont des montants estimatifs calculés à partir de l'analyse chronologique des montants restant à recevoir à la date de clôture des comptes. Leurs montants sont calculés en s'appuyant sur l'expérience et en fonction de la probabilité de parvenir à recouvrer les montants dus dans les délais indiqués dans le tableau ci-dessous.

(En pourcentage)

TVA à recevoir	Moins de 2 ans	0
	De 2 ans à moins de 3 ans	50
	3 ans et plus	100
Créances diverses	1 an et plus	100

7.8 Au-delà de six ans pour la TVA à recevoir et de trois ans pour les créances diverses, la demande de comptabilisation en pertes, accompagnée des justificatifs, doit être adressée au Directeur du Département de la gestion financière, qui l'approuvera une fois que toutes les mesures de recouvrement auront été épuisées. Dans certains cas, les mesures de recouvrement se poursuivent au-delà des échéances indiquées ci-dessus.

7.9 Le montant des dotations aux provisions pour créances douteuses (note 7.6) a enregistré une augmentation nette de 0,376 million de dollars (contre 0,524 million de dollars en 2021). Les provisions constituées au titre de la TVA ont diminué en raison des remboursements effectués par le Gouvernement israélien.

Note 8

Autres éléments d'actif

8.1 Les charges payées d'avance et les avances aux fournisseurs sont imputées aux autres actifs. Elles s'élevaient à 5,922 millions de dollars au 31 décembre 2022 (contre 3,609 millions de dollars en 2021). Ces montants englobent les charges payées d'avance au personnel, qui s'élevaient à 0,082 million de dollars au 31 décembre 2022 (contre 0,026 million de dollars en 2021).

8.2 La composition des charges payées d'avance et des avances aux fournisseurs au 31 décembre 2022 est détaillée dans le tableau ci-dessous.

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Actifs courants		
Avances aux fournisseurs	5 840	3 583

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Charges payées d'avance au personnel	82	26
Total	5 922	3 609

8.3 L'augmentation des avances aux fournisseurs par rapport à l'année précédente s'explique principalement par les avances versées aux fournisseurs d'assurance maladie de groupe à la fin de l'année.

Note 9 Stocks

9.1 La composition des stocks est la suivante :

(En milliers de dollars des États-Unis)

Type	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Entrepôt	46 715	44 180
Pharmacie ou dispensaire	19 095	20 162
Produits en transit	4 770	607
Abris en construction	16 307	15 011
Installations d'autres organismes	2 097	3 786
Groupe de la production	110	126
Total	89 094	83 872

9.2 Les stocks en entrepôt se répartissent en quatre grandes catégories d'articles qui sont distribués aux réfugiés ou utilisés pour leur fournir des services : fournitures médicales, fournitures générales, nourriture et transport motorisé. Les stocks en entrepôt ont légèrement augmenté au cours de l'année, principalement en raison de l'achat de produits de première nécessité et de matériel informatique à Gaza et en République arabe syrienne.

9.3 Les stocks de pharmacie ou de dispensaire sont des fournitures médicales sorties des entrepôts et conservées dans les pharmacies et dispensaires respectifs des cinq secteurs. La réduction des stocks de ce type est essentiellement imputable à la diminution des achats de médicaments et de fournitures pharmaceutiques par rapport à l'année précédente.

9.4 En 2022, les stocks de produits en transit ont augmenté de 4,163 millions de dollars en raison du calendrier des livraisons.

9.5 Les stocks d'abris en construction ont augmenté de 1,296 million de dollars en raison de la construction d'abris actuellement en cours à Gaza et au Liban.

9.6 Les stocks d'installations d'autres organismes ont diminué de 1,689 million de dollars en raison du transfert des installations aux communautés locales au cours de l'année.

9.7 La composition des stocks de l'unité de production est la suivante :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Matières premières	49	51
Produits en cours de fabrication	7	4
Produits finis	54	71
Total	110	126

9.8 Les stocks de l'unité de production se trouvent dans le centre de broderie de l'Office à Gaza, qui fonctionne de manière autonome. Le centre applique en effet ses propres règles de contrôle de la gestion et d'évaluation des résultats. Les stocks de cette unité de production sont inscrits à l'actif et comptabilisés au coût d'acquisition dans les états financiers.

Note 10

Instrument financiers dérivés

Nature des instruments financiers

10.1 On trouvera dans la note 2 des précisions concernant les principales conventions et méthodes comptables adoptées, les critères sur lesquels reposent la comptabilisation et la décomptabilisation, la base d'évaluation et la méthode de comptabilisation des gains et des pertes dans chaque catégorie d'actifs et de passifs financiers.

10.2 Les instruments financiers de l'Office comprennent des contributions volontaires à recevoir en espèces, des prêts accordés dans le cadre du programme de crédits du Département du microfinancement, des créances diverses, des fonds en banque, des contrats à terme de gré à gré et des dettes.

Produits financiers dérivés

10.3 Les contrats à terme de gré à gré, s'ils figurent dans une année donnée, sont réévalués au cours de l'année considérée. Ces produits financiers n'ont pas eu d'incidence sur la situation financière et sur la performance financière en 2022.

10.4 L'Office n'a conclu aucun contrat de couverture en 2022 en raison de l'incertitude quant aux dates de réception des contributions par rapport au calendrier prévu au budget, de la forte volatilité des fluctuations des changes et des taux de change défavorables sur le marché.

10.5 Il n'y avait aucun contrat à terme de gré à gré en cours au 31 décembre 2022.

Risque de crédit

10.6 L'Office a un risque de crédit limité, car ses donateurs sont généralement d'une grande solvabilité. Les contributions volontaires à recevoir proviennent essentiellement de nations souveraines. On trouvera dans la note 6 le détail des contributions volontaires à recevoir, y compris la dotation aux provisions pour réduction du produit des contributions.

10.7 Le risque de crédit le plus élevé provient des prêts octroyés par le Département du microfinancement. Pour maîtriser ce risque, le Département :

a) fixe des plafonds pour limiter le montant des crédits directs pour chaque produit en fonction du flux de trésorerie de chaque client ;

- b) propose une gamme de produits à différents secteurs afin de répartir les crédits et de limiter la concentration ;
- c) élabore des politiques de crédit par produit qui régissent les garanties et les critères à remplir pour respecter les dispositions réglementaires de chaque juridiction ;
- d) crée un système d'autorisations pour l'approbation et le renouvellement des crédits ;
- e) étudie et évalue le risque qui existe au-delà des limites fixées avant que des crédits ne soient octroyés aux clients. Le renouvellement des crédits est soumis à la même procédure ;
- f) élabore et tient à jour un système d'évaluation du risque afin de classer le niveau de risque de tel ou tel crédit en fonction de la date à laquelle les provisions pour dépréciation sont nécessaires ;
- g) conseille et forme le personnel pour l'aider à promouvoir les bonnes pratiques de gestion du risque de crédit.

10.8 L'Office confie ses avoirs à diverses banques, s'exposant ainsi au risque qu'une banque faillisse à son obligation envers lui. Toutefois, tous ses dépôts importants sont effectués dans des banques internationales ayant une bonne cote de crédit.

10.9 Il ne semble pas y avoir de risque que les créances et les dettes ne puissent pas être réglées lorsqu'elles arriveront à échéance.

Risque de taux d'intérêt

10.10 L'Office dépose ses fonds sur des comptes à taux d'intérêt fixes à court terme, qui par nature ne présentent pas de risque élevé. Pour certaines monnaies autres que le dollar des États-Unis, les banques fixent elles-mêmes des plafonds spécifiques au-delà desquels des taux d'intérêt sont appliqués. Les intérêts sont calculés sur la base des soldes moyens détenus auprès des banques et facturés mensuellement.

Risque de change

10.11 L'Office reçoit des contributions de donateurs en monnaies autres que le dollar des États-Unis, qui est la devise dans laquelle il effectue la majorité de ses dépenses. En 2022, 43 % des contributions au budget-programme étaient libellées en dollars et 57 % dans d'autres monnaies. Les prêts accordés par le Département du microfinancement sont libellés dans des monnaies différentes selon le secteur d'activité de l'Office : en dollars des États-Unis dans la bande de Gaza, en dinars jordaniens en Jordanie et en Cisjordanie et en livres syriennes en République arabe syrienne.

10.12 Par ailleurs, certaines dépenses des bureaux de secteur sont effectuées dans des monnaies autres que le dollar des États-Unis. L'Office est donc exposé au risque qui découle des fluctuations des taux de change.

10.13 Afin de protéger ses actifs et sa trésorerie des fluctuations monétaires défavorables, l'Office s'efforce de réduire le plus possible son exposition aux risques de change en appliquant une méthode prudente de gestion des risques.

10.14 Au 31 décembre 2022, 18 % des avoirs en banque de l'Office étaient libellés en dollars des États-Unis, 9 % étaient libellés en monnaies locales et servaient à financer les opérations des bureaux des secteurs et le reste était libellé dans d'autres monnaies. La répartition détaillée des avoirs en banque libellés dans des monnaies autres que le dollar des États-Unis est présentée dans la note 4.

Note 11
Immobilisations corporelles

11.1 Le tableau ci-dessous présente un récapitulatif des immobilisations corporelles au 31 décembre 2022.

(En milliers de dollars des États-Unis)

Description	2022								2021	
	Terrains	Bâtiments	Améliorations locatives	Mobilier et agencements	Matériel	Véhicules à moteur	Travaux de construction en cours	Actifs non mis en service	Total	Total
Coût										
Au 1 ^{er} janvier	16 250	651 564	675	6 172	57 594	38 546	7 717	94	778 612	763 567
+ Ajouts	–	10 341	–	2 476	1 925	545	8 755	79	24 121	18 506
(-) Cessions et ajustements ^a	–	101	–	–	2 107	1 415	–	–	3 623	3 461
(A) Solde au 31 décembre	16 250	661 804	675	8 648	57 412	37 676	16 472	173	799 110	778 612
Amortissements										
Solde au 1 ^{er} janvier	–	223 163	675	3 566	48 432	28 230	–	–	304 066	277 957
+ Amortissements	–	23 933	–	1 029	2 867	1 932	–	–	29 761	29 423
(-) Amortissements sur cessions et ajustements ^a	–	65	–	–	1 827	1 404	–	–	3 296	3 314
(B) Solde au 31 décembre	–	247 031	675	4 595	49 472	28 758	–	–	330 531	304 066
Dépréciation										
Solde au 1 ^{er} janvier	–	6 257	–	–	1	7	–	–	6 265	6 265
+ Dépréciation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
(-) Reprise de dépréciation et dépréciations sur cessions	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
(C) Solde au 31 décembre	–	6 257	–	–	1	7	–	–	6 265	6 265
Valeur nette comptable au 31 décembre (A) – (B) – (C)	16 250	408 516	–	4 053	7 939	8 911	16 472	173	462 314	468 281

^a Voir note 11.2.

11.2 La valeur nette des actifs cédés s'élève à 0,327 million de dollars répartis comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2022	2021
Valeur initiale des actifs cédés	3 623	3 461
Cumul des amortissements	(3 296)	(3 314)
Cumul des dépréciations	–	–
Valeur nette des actifs cédés (note 11.1)	327	147

11.3 Les produits de la vente d'éléments d'actif et les gains et pertes sur cession d'actifs sont indiqués dans le tableau ci-dessous.

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2022	2021
Pertes sur cession	323	147
Gains sur cession	(29)	(41)
Produits de la vente d'éléments d'actif	33	41
Valeur nette des cessions et ajustements (note 11.1)	327	147

11.4 La présentation des produits de la vente d'éléments d'actif et de la valeur nette des actifs cédés a été modifiée par rapport à l'année précédente afin de mieux refléter le résultat des cessions :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2022	2021
Valeur nette des actifs cédés	327	147
Produits de la vente d'éléments d'actif	(33)	(41)
Valeur nette des cessions et ajustements	294	106

11.5 Outre les actifs productifs de revenus, d'une valeur de 462,314 millions de dollars, l'Office continue d'utiliser des actifs entièrement amortis d'une valeur comptable brute de 82,134 millions de dollars. Les gains de la vente d'actifs sont comptabilisés en produits accessoires dans l'état de la performance financière, tandis que la valeur nette des actifs cédés est indiquée dans l'état des flux de trésorerie.

11.6 La valeur nette comptable des actifs à la fin de l'année a diminué de 5,967 millions de dollars en raison de la diminution des entrées par rapport à la dotation aux amortissements durant l'année.

Note 12

Immobilisations incorporelles

12.1 Le tableau ci-après présente un récapitulatif des immobilisations incorporelles :

(En milliers de dollars des États-Unis)

Description	2022			2021	
	Logiciels acquis séparément	Logiciels développés en interne	Licences et droits	Total	Total
Coût					
Au 1 ^{er} janvier	3 484	38 396	628	42 508	42 332
+ Ajouts	85	679	–	764	176
(-)/+ Cessions et ajustements	–	–	–	–	–
(A) Solde au 31 décembre	3 569	39 075	628	43 272	42 508
Amortissements et dépréciations					
Solde au 1 ^{er} janvier	3 390	38 294	528	42 212	40 285
Amortissements	10	105	–	115	1 927
(-)/+ Amortissements sur cessions et ajustements	–	–	–	–	–
(B) Solde au 31 décembre	3 400	38 399	528	42 327	42 212
Valeur nette comptable au 31 décembre (A) – (B)	169	676	100	945	296

12.2 L'augmentation de la valeur nette comptable est due à l'ajout d'immobilisations incorporelles au titre de l'application logicielle eUNRWA, plateforme d'identité numérique développée en interne à l'attention des réfugiés.

Note 13

Dettes et charges à payer

13.1 Les dettes sont constituées des éléments suivants :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Complément d'information	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Sommes dues aux fournisseurs	Note 13.3	27 870	30 062
Provisions diverses	Note 13.4	848	3 423
Charges à payer	Note 13.5	26 251	20 681
Dettes diverses	Note 13.7	48 206	44 216
Sommes dues au titre de la Caisse de prévoyance du personnel recruté sur le plan régional	Note 14.2	10 454	10 617
Total		113 629	108 999

13.2 Les sous-notes ont été rassemblées et élargies afin de proposer une analyse plus approfondie et plus détaillée des dettes et charges à payer. Les montants correspondants de l'année précédente ont été ajustés en conséquence, sans entraîner de modification du total.

13.3 Les sommes dues aux fournisseurs représentent les montants à payer aux fournisseurs pour les biens et services reçus.

13.4 Ce poste comprend les provisions qui permettront à l'Office de solder divers éléments de passif éventuel risquant d'apparaître, en lien notamment avec les procédures arbitrales en cours. La diminution des provisions tient à la réévaluation, par l'Office, des actions en justice intentées au cours des années précédentes.

Charges à payer

13.5 Les charges à payer se composent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Services collectifs de distribution et autres services	14 208	10 347
Assurance maladie de groupe pour le personnel recruté sur le plan régional	1 678	669
Traitements, salaires et autres charges	139	113
Autres charges liées aux traitements	9 800	9 118
Dettes (reclassement du solde des créances accordées au personnel)	426	434
Total	26 251	20 681

13.6 L'augmentation des charges à payer s'explique par a) les écarts de dates dans l'enregistrement des subventions et de la reconstruction des abris à Gaza, et des services d'hospitalisation en République arabe syrienne ; b) le report à la fin de l'année des versements à la cessation de service et d'autres charges liées aux traitements dus au personnel ; c) le report des paiements aux fournisseurs d'assurance maladie de groupe.

Dettes diverses

13.7 Les dettes diverses sont constituées des éléments suivants :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Dépôts reçus	258	121
Approvisionnement en eau : Cisjordanie (Autorité palestinienne)	656	587
Fonds détenus pour d'autres entités, y compris des organismes des Nations Unies	1 530	1 395
Intérêts débiteurs relatifs à des projets	240	1 140
Dettes accessoires	1 547	1 345
Fonds central pour les interventions d'urgence	30 000	28 000
Prestations dues au personnel	12 758	11 225
Produits des loyers de la cantine constatés d'avance	1 217	403
Total	48 206	44 216

13.8 Les intérêts débiteurs relatifs à des projets ont diminué, principalement en raison du refinancement des intérêts restants et de la reprogrammation des intérêts approuvés par les donateurs au cours de l'année.

13.9 Les produits des loyers de la cantine constatés d'avance ont augmenté de 0,814 million de dollars en 2022 du fait de la reprise normale des activités dans les cantines scolaires après la levée des restrictions liées à la COVID-19.

Note 14

Pensions du personnel

Caisse de prévoyance du personnel recruté sur le plan régional

14.1 La Caisse de prévoyance du personnel recruté sur le plan régional, créée en application de l'article XIII du Règlement financier de l'Office, est un régime de retraite auquel adhèrent tous les membres du personnel recrutés sur le plan régional et dont les droits sont acquis à partir de six mois de service. L'Office l'a traité comme s'il s'agissait d'un régime à cotisations définies, conformément aux dispositions de la norme IPSAS 39. Les cotisations versées par l'Office à la Caisse pendant l'exercice sont constatées en charges dans l'état de la performance financière.

14.2 En 2022, les cotisations se sont élevées à 96,292 millions de dollars (contre 96,219 millions de dollars en 2021) et devraient atteindre 100,144 millions de dollars en 2023, compte tenu des augmentations prévues des cotisations du personnel et de l'Office. Les soldes des comptes de la Caisse de prévoyance arrêtés au 31 décembre 2022 et au 31 décembre 2021 sont indiqués dans le tableau ci-dessous.

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>31 décembre 2022</i>	<i>31 décembre 2021</i>
Solde d'ouverture	10 617	(124)
Cotisations des adhérents et remboursements de retraits	68 417	70 408
Cotisations de l'Office	63 936	63 841
Retraits	(94 777)	(110 672)
Prêts consentis au personnel	(44 998)	(37 665)
Commissions sur les prêts	170	148
Compte courant	7 089	24 681
Total	10 454	10 617

14.3 Les passifs de la Caisse de prévoyance, qui s'élèvent à 10,454 millions de dollars en 2022 (contre 10,617 millions de dollars en 2021), correspondent aux montants dus au titre de la Caisse de prévoyance du personnel recruté sur le plan régional en décembre 2022.

Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies : personnel recruté sur le plan international

14.4 L'Office est affilié à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, qui a été créée par l'Assemblée générale des Nations Unies pour servir des prestations de retraite, de décès ou d'invalidité et des prestations connexes. Le régime de la Caisse des pensions est un régime multiemployeur à prestations définies financé par capitalisation. L'alinéa b) de l'article 3 des Statuts de la Caisse précise que peuvent s'affilier à cette dernière les institutions spécialisées et toute autre organisation intergouvernementale internationale qui applique le régime commun de

traitements, indemnités et autres conditions d'emploi de l'ONU et des institutions spécialisées.

14.5 Le régime de la Caisse expose les organisations affiliées à la Caisse aux risques actuariels associés au personnel, présent et passé, d'autres organisations, ce qui fait qu'il n'existe pas de base cohérente et fiable pour imputer à telle ou telle organisation la part qui lui revient dans les engagements, les actifs et les coûts du régime. L'Office, comme les autres organisations affiliées et la Caisse des pensions, est dans l'incapacité de déterminer la part qui lui revient dans les engagements au titre des prestations définies, les actifs et les coûts du régime d'une manière suffisamment fiable pour pouvoir la comptabiliser, si bien que ce régime a été traité comme un régime à cotisations définies, conformément aux dispositions de la norme IPSAS 39 (Avantages du personnel). Les cotisations versées par l'Office à la Caisse pendant l'exercice sont constatées en charges dans l'état de la performance financière.

14.6 Les Statuts de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies stipulent que le Comité mixte fait procéder par l'Actuaire-conseil à une évaluation actuarielle de la Caisse au moins une fois tous les trois ans. Le Comité mixte a pour pratique de faire réaliser cette évaluation tous les deux ans selon la méthode actuarielle des groupes avec entrants. L'évaluation a essentiellement pour but de déterminer si les avoirs de la Caisse à la date de l'évaluation et le montant estimatif de ses avoirs futurs lui permettront de faire face à ses engagements.

14.7 L'Office est tenu de verser des cotisations à la Caisse, au taux fixé par l'Assemblée générale des Nations Unies (qui est actuellement de 7,9 % de la rémunération considérée aux fins de la pension pour les participants et de 15,8 % pour l'organisation). En application de l'article 26 des Statuts de la Caisse, il doit également lui verser sa part du montant nécessaire pour combler un éventuel déficit actuariel. Pour que cette dernière obligation prenne effet, il faut qu'un déficit ait été constaté à la date de la dernière évaluation actuarielle et que l'Assemblée générale ait invoqué les dispositions de l'article 26. Chacune des organisations affiliées contribue à le combler en proportion du montant total des cotisations qu'elle a versées pendant les trois années précédant l'évaluation.

14.8 La dernière évaluation actuarielle de la Caisse en date a été arrêtée au 31 décembre 2021 et, aux fins de l'établissement des états financiers de 2022, la Caisse a considéré que les données sur la participation arrêtées au 31 décembre 2021 s'appliquaient au 31 décembre 2022.

14.9 L'évaluation actuarielle au 31 décembre 2021 a donné un taux de couverture des engagements de 117,0 % (contre 107,1 % en 2019). Une fois le système actuel d'ajustement des pensions pris en considération, le taux de couverture était de 158,2 % (contre 144,4 % en 2019).

14.10 Ayant examiné l'équilibre actuariel de la Caisse, l'Actuaire-conseil a conclu qu'il n'était pas nécessaire, au 31 décembre 2021, d'effectuer les versements prévus en cas de déficit à l'article 26 des Statuts de la Caisse, car la valeur actuarielle des avoirs était supérieure à celle de la totalité des obligations de la Caisse. Qui plus est, la valeur de marché des actifs était elle aussi supérieure à la valeur actuarielle de la totalité du passif à la date de l'évaluation. Au moment de l'établissement du présent rapport, l'Assemblée générale n'avait pas invoqué les dispositions de l'article 26.

14.11 Si l'article 26 devait être invoqué en raison d'un déficit actuariel constaté soit lors de l'évaluation en cours, soit parce que la Caisse viendrait à cesser son activité, le montant que chaque organisation affiliée devrait verser pour combler un déficit actuariel serait calculé en proportion de ses cotisations par rapport au total des cotisations versées à la Caisse pendant les trois années précédant l'évaluation. Le montant total des cotisations versées à la Caisse pendant les trois années précédant

l'évaluation actuarielle (2019, 2020 et 2021) s'élevait à 8 505,27 millions de dollars, dont 0,27 % provenant de l'Office.

14.12 Les cotisations versées à la Caisse en 2022 se sont élevées à 8,674 millions de dollars (contre 7,816 millions de dollars en 2021). En 2023, elles devraient atteindre environ 9,865 millions de dollars.

14.13 Il peut être mis fin à l'affiliation d'une organisation par décision de l'Assemblée générale, prise sur recommandation en ce sens du Comité mixte. Une part proportionnelle des avoirs de la Caisse à la date où l'affiliation prend fin est versée à ladite organisation pour être utilisée au bénéfice exclusif de ses fonctionnaires qui étaient participants à la Caisse, selon des modalités arrêtées d'un commun accord entre l'organisation et la Caisse. Le montant de cette part proportionnelle est fixé par le Comité mixte après une évaluation actuarielle des avoirs et des engagements de la Caisse à la date où l'affiliation prend fin ; toutefois, ladite part ne comprend aucune fraction de l'excédent des avoirs sur les engagements.

14.14 Le Comité des commissaires aux comptes audite chaque année les comptes de la Caisse et en rend compte au Comité mixte et à l'Assemblée générale. La Caisse publie des rapports trimestriels sur ses investissements, qui peuvent être consultés sur son site Web (www.unjspf.org).

Note 15

Prestations dues à la cessation de service

15.1 L'Office comptabilise les catégories d'avantages du personnel suivantes :

- a) Les avantages du personnel payables à court terme, c'est-à-dire dans les 12 mois qui suivent la fin de l'année financière pendant laquelle les membres du personnel ont fourni les services y ouvrant droit ;
- b) Les avantages postérieurs à l'emploi ;
- c) Les autres avantages à long terme du personnel ;
- d) Les indemnités de fin de contrat de travail.

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Passifs courants	88 767	91 678
Prêts non courants	691 076	860 863
Total	779 843	952 541

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Jours de congé annuel non pris par le personnel recruté sur le plan régional (convertis en numéraire)	41 037	41 733
Prestations dues à la cessation de service du personnel recruté sur le plan régional	737 110	908 875
Avantages à court terme du personnel recruté sur le plan international non financés au moyen du budget ordinaire de l'ONU	1 072	1 162

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Avantages à long terme du personnel recruté sur le plan international non financés au moyen du budget ordinaire de l'ONU	624	771
Total	779 843	952 541

Avantages à court terme du personnel recruté sur le plan régional

15.2 Les avantages à court terme correspondent aux congés annuels du personnel recruté sur le plan régional. Le montant des prestations dues à ce titre est calculé à partir du relevé des jours de congé accumulés au 31 décembre 2022, qui figure dans le module ressources humaines. Au 31 décembre 2022, il s'élevait à 41,037 millions de dollars (contre 41,733 millions de dollars au 31 décembre 2021).

Prestations dues à la cessation de service du personnel recruté sur le plan régional

15.3 Les prestations dues à la cessation de service sont déterminées par des actuaires professionnels ou calculées par l'Office à partir des données relatives au personnel et des paiements effectués par le passé. Au 31 décembre 2022, leur montant total était de 737,110 millions de dollars (contre 908,875 millions de dollars au 31 décembre 2021). Aucune provision n'est constituée pour ces prestations, mais l'Office alloue chaque année à ce titre des fonds d'un montant équivalent aux décaissements effectués pour l'année en question.

15.4 Conformément aux dispositions de la norme IPSAS 39, l'actuaire a utilisé la méthode des unités de crédit projetées pour évaluer les engagements liés au régime des avantages accordés au personnel. Cette méthode consiste à calculer la valeur estimative d'un droit accumulé pour chacune des prestations qui seront acquises par l'ensemble des personnes actives affiliées au régime. À cette fin, on utilise la formule prévue par le régime pour l'accumulation des droits et l'ancienneté du (de la) fonctionnaire à la date de l'évaluation, mais en se basant sur la rémunération que celui-ci (celle-ci) percevrait à la date supposée de son départ à la retraite. Le montant des engagements correspond à la valeur actuarielle à la date de l'évaluation des droits accumulés de l'ensemble des membres du personnel en activité.

Pensions normales et pensions de retraite anticipée

15.5 Conformément à la disposition 109.2 du Règlement du personnel de l'Office applicable aux fonctionnaires recrutés sur le plan régional, ces derniers perçoivent des prestations dues à la cessation de service sous la forme d'une pension normale ou d'une pension de retraite anticipée. Le montant de cette pension est calculé selon la méthode actuarielle prescrite par les normes IPSAS, sur la base des critères et hypothèses suivants :

a) Tous les fonctionnaires recrutés sur le plan régional, y compris le personnel à temps partiel mais pas les employés en contrat à durée déterminée, ont droit à ces prestations s'ils justifient d'une ancienneté minimum de 10 ans, et l'âge normal de départ à la retraite est de 60 ans ;

b) La possibilité de reporter le départ à la retraite de 60 ans à 62 ans, retirée en 2018, avait été rétablie en 2020 ; en 2021, l'âge du départ à la retraite a été ramené à 60 ans, une prolongation étant possible sur autorisation exceptionnelle ; l'hypothèse actuelle aux fins de l'évaluation est de 92 % à 60 ans, 50 % à 61 ans et 100 % à 62 ans ;

c) Le montant de la pension correspond au traitement de base multiplié par 11 % et par le nombre d'années de service au 1^{er} janvier 2015, additionné du traitement de base multiplié par 12 % et par le nombre d'années de service après le 1^{er} janvier 2015. À partir de 2020, le multiplicateur du traitement de base en fin de service augmente progressivement pour atteindre 12,5 % en 2024 (passant à 12,1 % en 2020, à 12,2 % en 2021, à 12,3 % en 2022, à 12,4 % en 2023 et à 12,5 % en 2024). Pour les besoins du calcul, on suppose que le financement est disponible au début de l'année ;

d) La période de service est censée prendre fin au terme du dernier mois de service complet ;

e) Le traitement de base s'entend hors indemnités et primes, sauf en Cisjordanie et en Jordanie, où il est ajusté en fonction des fluctuations de la monnaie locale par rapport au dollar des États-Unis ;

f) Pour le personnel sanitaire, le traitement pris en compte pour la période de service allant jusqu'au 31 décembre 2016 est celui établi le 31 décembre 2016, qui est gelé à cette date, tandis que le traitement pris en compte pour la période ultérieure au 31 décembre 2016 est déterminé en fonction du nouveau barème de traitement appliqué au personnel sanitaire, qui est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2017.

15.6 Les prestations dues à la cessation de service sont également versées en cas de retraite anticipée volontaire, à laquelle peuvent prétendre les fonctionnaires qui remplissent une des conditions ci-après, en ordre décroissant, dans les limites d'un budget annuel fixé par l'Office : a) être âgé de 50 à 59 ans et justifier d'au moins 10 années de service ; b) être âgé de 60 ans ou plus et justifier d'au moins 10 années de service pour les membres du personnel dont la période de service a été prolongée, à leur demande et avec l'accord de l'Office, au-delà de l'âge officiel de départ à la retraite ; c) justifier d'au moins 25 années de service ; d) être âgé de 45 à 49 ans et justifier d'au moins 10 années de service ; e) justifier de 20 à 24 années de service. Les critères d'admissibilité au bénéfice de la retraite anticipée visés ci-dessus sont énumérés par ordre décroissant et sont appliqués sous la contrainte d'un budget annuel fixé par l'Office.

Cessation de service dans l'intérêt de l'Office

15.7 Conformément à la disposition 109.9 du Règlement du personnel de l'Office applicable aux fonctionnaires recrutés sur le plan régional, ces derniers perçoivent des prestations dues à la cessation de service si celle-ci intervient en application de la disposition 109.1 dudit règlement et est dictée par les intérêts de l'Office, sur la base des critères suivants : a) le (la) fonctionnaire doit compter au moins un an d'ancienneté et être âgé(e) de moins de 60 ans ; b) la prestation accordée au (à) la) fonctionnaire est déterminée au moyen d'une des deux formules indiquées ci-après, le montant et les modalités du versement variant selon le nombre d'années de service et l'âge de l'intéressé(e) :

<i>Années de service ouvrant droit à la prime</i>	<i>Nombre de mois de traitement de base</i>
0	0
1	1
2	1
3	2
4	3
5	4
6	5

<i>Années de service ouvrant droit à la prime</i>	<i>Nombre de mois de traitement de base</i>
7	6
8	7
9 et plus	8

<i>Âge</i>	<i>Nombre de mois de traitement de base</i>
46	8,25
47	8,50
48	8,75
49	9,00
50	9,25
51	9,50
52	9,75
53	10,00
54	10,25
55	10,50

c) la prestation n'est pas due si la cessation de service se fait à l'initiative du (de la) fonctionnaire (par exemple dans le cas d'une démission) ; d) la période de service est censée prendre fin au terme du dernier mois de service complet ; e) le traitement de base s'entend hors indemnités et primes, sauf en Cisjordanie et en Jordanie, où il est ajusté en fonction des fluctuations de la monnaie locale par rapport au dollar des États-Unis.

Capital-décès

15.8 Une indemnisation est accordée en cas de décès d'un(e) fonctionnaire recruté(e) sur le plan régional, conformément à la disposition 109.8 du Règlement du personnel de l'Office. Dans le cas où la cessation de service résulte du décès du (de la) fonctionnaire, l'Office verse un capital-décès au(x) bénéficiaire(s) que celui-ci (celle-ci) a désigné(s). Ce capital-décès est calculé de l'une des deux façons ci-après, le montant le plus élevé étant retenu : a) 11 % du traitement annuel perçu par le (la) fonctionnaire à la date du décès pour chaque année de service ouvrant droit à prestations au 1^{er} janvier 2015 et 12 % pour chaque année après le 1^{er} janvier 2015, plus une indemnité égale à 50 % du traitement annuel perçu par le (la) fonctionnaire à la date du décès – à compter de 2020, le multiplicateur du traitement de base en fin de service augmente progressivement pour atteindre 12,5 % en 2024 (passant à 12,1 % en 2020, à 12,2 % en 2021, à 12,3 % en 2022, à 12,4 % en 2023 et à 12,5 % en 2024) ; b) 200 % du traitement annuel perçu par le (la) fonctionnaire à la date du décès.

Pensions d'invalidité

15.9 Conformément à la disposition 109.7 du Règlement du personnel de l'Office applicable aux fonctionnaires recrutés sur le plan régional, ceux-ci perçoivent des prestations dans le cas où la cessation de service est due au fait que, pour des raisons de santé, ils se retrouvent dans l'incapacité de continuer de travailler pour l'Office. Si cette incapacité est survenue le 1^{er} septembre 1987 ou après, et sous réserve des dispositions des paragraphes 3 à 6 de la disposition susmentionnée, l'intéressé a droit à une pension d'invalidité calculée de l'une des deux façons suivantes, le montant le plus élevé étant retenu : a) 11 % du traitement annuel perçu par le (la) fonctionnaire

à la date de la cessation de service et avant le 1^{er} janvier 2015 et 12 % pour chaque année après le 1^{er} janvier 2015 – à compter de 2020, le multiplicateur du traitement de base en fin de service augmente progressivement pour atteindre 12,5 % en 2024 (passant à 12,1 % en 2020, à 12,2 % en 2021, à 12,3 % en 2022, à 12,4 % en 2023 et à 12,5 % en 2024) ; b) 200 % du traitement annuel perçu par le (la) fonctionnaire à la date du décès.

Rapprochement des prestations dues à la cessation de service

15.10 Il est rendu compte directement du coût financier et du coût des services rendus pendant l'année considérée dans l'état de la performance financière. Les montants comptabilisés au titre du coût financier, du coût des services afférents à l'année considérée et du coût des prestations au titre des services passés sont indiqués dans le tableau de la note 15.14.

15.11 Le montant des gains actuariels présenté dans l'état des variations de l'actif net/de la situation nette est de 210,238 millions de dollars, ce qui tient compte de l'incidence de la modification du taux d'actualisation et des gains liés à l'expérience.

15.12 Le coût financier et le coût des services rendus s'élevaient à 83,335 millions de dollars au 31 décembre 2022 (contre 82,695 millions de dollars en 2021). Les gains/(pertes) actuariel(le)s ont été inscrit(e)s directement dans l'état des variations de l'actif net/de la situation nette. Lors de l'évaluation des prestations dues à la cessation de service pour 2022, il a été constaté que des gains actuariels, d'un montant de 16,282 millions de dollars, résultaient d'ajustements liés à l'expérience, et que des gains actuariels, d'un montant réévalué à 193,956 millions de dollars, étaient dus aux modifications du taux d'actualisation au cours de l'année.

15.13 L'évaluation des engagements liés à la cessation de service du personnel recruté sur le plan local arrêtée au 31 décembre 2022 a été réalisée sur la base des mêmes hypothèses démographiques et financières que l'évaluation pour 2021. Le taux d'actualisation est passé de 2,89 % à 5,12 % entre 2021 et 2022, tandis que les autres hypothèses financières sont restées les mêmes. Le total des gains actuariels liés à l'expérience et à la modification du taux d'actualisation s'élève à 210,238 millions de dollars.

15.14 Le rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture des prestations dues à la cessation de service des membres du personnel recrutés sur le plan régional est présenté dans le tableau ci-dessous.

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Solde d'ouverture au 1 ^{er} janvier	908 875	910 615
Coût financier pour l'année	26 514	23 574
Coût des services rendus au cours de l'année	56 821	59 121
Coût des prestations au titre des services passés	–	–
Réévaluations financières ^a	(193 956)	(34 853)
Versements effectués pendant l'année	(44 862)	(45 025)
(Gains)/pertes actuariel(le)s	(16 282)	(4 557)
Total	737 110	908 875

^a Pour 2022, la modification du taux d'actualisation (réévaluations financières), qui est passé de 2,89 % à 5,12 %, est prise en compte dans le calcul des gains/(pertes) actuariel(le)s figurant dans l'état des variations de l'actif net/de la situation nette.

Hypothèses relatives au personnel recruté sur le plan régional

15.15 Le taux d'actualisation (réévaluations financières) utilisé a été choisi en fonction de l'échéance des passifs et des monnaies dans lesquelles ceux-ci étaient libellés. Les prestations protégées des fluctuations des monnaies locales vis-à-vis du dollar des États-Unis ont été traitées comme si elles étaient libellées en dollars et le taux d'actualisation applicable au dollar a été utilisé. C'est le cas des prestations versées au personnel dans les bureaux de secteur en Cisjordanie et en Jordanie et au siège, à Amman.

15.16 Le taux d'actualisation (réévaluations financières) et le taux de hausse des traitements utilisés sont présentés ci-après, par secteur et par monnaie :

(En pourcentage)

Bureaux de secteur	Monnaie	Protection de change	Taux d'actualisation	Augmentation future à compter de 2023
Gaza	Dollar des États-Unis	Non	5,12	2,50
Siège de Gaza	Dollar des États-Unis	Non	5,12	2,50
Jordanie	Dinar jordanien	Oui (dinar jordanien/dollar É.-U.)	5,12	2,50
Siège d'Amman	Dinar jordanien	Oui (dinar jordanien/dollar É.-U.)	5,12	2,50
Cisjordanie	Dinar jordanien	Oui (dinar jordanien/dollar É.-U.)	5,12	2,50
Liban	Dollar des États-Unis	Non	5,12	2,50
République arabe syrienne	Dollar des États-Unis	Non	5,12	2,50

15.17 Le taux d'actualisation est calculé sur la base de l'indice United Nations AA Corporate Bonds Yield Curves for United States, mis au point par Aon, qui a une durée de 13 ans, conforme en cela à celle des engagements de l'Office au titre des prestations liées à la cessation de service (13 ans). C'est également cet indice de référence qui avait été utilisé pour calculer le taux d'actualisation de l'année précédente. En 2022, le taux d'actualisation a augmenté et atteint 5,12 %, contre 2,89 % en 2021.

15.18 Cette hausse du taux d'actualisation et des gains dus à l'expérience a entraîné un gain actuariel de 210,238 millions de dollars en 2022 (contre une perte de 39,411 millions de dollars en 2021), ce qui représente 23 % du solde d'ouverture de la provision.

Augmentations périodiques de traitement

15.19 Conformément aux barèmes en vigueur à l'Office, les augmentations périodiques de traitement peuvent s'exprimer sous la forme d'un montant ou d'un pourcentage. Sous réserve d'un comportement professionnel satisfaisant, chaque fonctionnaire bénéficie d'un avancement d'échelon une fois par an jusqu'à ce qu'il atteigne le vingtième échelon, puis une fois tous les deux ans jusqu'à ce qu'il atteigne le vingt-quatrième et dernier échelon. Les membres du personnel sanitaire recrutés sur le plan régional bénéficient de deux avancements d'échelon supplémentaires, appliqués une fois tous les deux ans jusqu'à ce que ces personnes atteignent le vingt-sixième échelon.

Taux de change au 31 décembre 2022

15.20 Les taux de change utilisés pour convertir les montants en monnaies locales en dollars des États-Unis sont alignés sur ceux pratiqués pour les opérations de l'ONU, à savoir 1,000 pour le dollar des États-Unis, 0,708 pour le dinar jordanien, 38 000 pour la livre libanaise et 3 000 pour la livre syrienne.

Taux de démission

15.21 On estime que le taux de démission annuel des membres affiliés au régime, par tranche d'âge, s'établira comme suit : 3 % pour les fonctionnaires de moins de 30 ans ; 2 % pour les fonctionnaires de 30 à 34 ans ; 1,5 % pour les fonctionnaires de 35 à 39 ans ; 0 % pour les fonctionnaires de 40 ans et plus.

Taux de retraite anticipée

15.22 On estime que le pourcentage de membres affiliés au régime qui opteront pour une retraite anticipée s'établira comme suit :

(En pourcentage)

Âge atteint	Nombre d'années écoulées depuis la satisfaction des conditions à remplir pour le départ à la retraite anticipé			
	0	1	2	3+
Moins de 45 ans	2,0	1,25	0,8	0,25
45 à 49 ans	2,0	1,25	0,8	0,25
50 à 54 ans	2,0	1,25	0,8	0,25
55 à 59 ans	2,0	1,25	0,8	0,25

15.23 Pour le secteur jordanien et le siège d'Amman, les taux de retraite anticipée indiqués ci-dessus ont été multipliés par 150 %.

Mortalité

15.24 On estime que le taux de mortalité en cours d'emploi des membres actifs affiliés au régime correspondra aux chiffres indiqués dans les tables de mortalité Annuity 2000 de 1996, publiées aux États-Unis, pour les hommes et les femmes.

Handicap

15.25 On estime que la proportion annuelle de fonctionnaires subissant une invalidité s'établira comme suit :

Taux d'invalidité

(Sur mille)

Âge	Hommes	Femmes
Moins de 45 ans	0,50	0,75
45 à 54 ans	1,00	1,50
55 à 62 ans	1,50	2,25

Analyse de sensibilité

15.26 Le tableau ci-dessous illustre la sensibilité des résultats aux hypothèses de base, à savoir un taux d'actualisation de 5,12 %, une augmentation des traitements de 2,50 % et une provision de 737,110 millions de dollars.

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Objet</i>	<i>Écart</i>	<i>Écart cumulé</i>	<i>Écart total</i>
Taux d'actualisation	+1 %	-9,12 %	669 983
	-1 %	+10,65 %	815 770
Taux de hausse des traitements	+1 %	+11,19 %	819 737
	-1 %	-9,70 %	665 705
Retraite volontaire anticipée	+1 %	+0,82 %	743 300
	-1 %	-0,37 %	734 507
Taux de démission	+1 %	-0,45 %	733 908
	-1 %	+0,47 %	740 689
Mortalité	120 %	+0,19 %	738 643
	80 %	-0,19 %	735 798
Handicap	120 %	+0,05 %	737 629
	80 %	-0,05 %	736 819

Profil des échéances des engagements au titre des régimes à prestations définies

15.27 Le profil des échéances représente les flux de trésorerie futurs attendus pour l'évaluation des prestations dues à la cessation de service au cours des années suivant la date d'évaluation. Les paiements attendus comprennent tous les modes de cessation de service et sont calculés sur la base des hypothèses utilisées pour l'évaluation. L'analyse des échéances des prestations et la durée moyenne des prestations dues à la cessation de service du personnel recruté sur le plan régional sont les suivantes :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>31 décembre 2022</i>	<i>31 décembre 2021</i>
Année 1	45 505	43 824
Année 2	53 770	46 892
Année 3	56 153	55 039
Année 4	61 205	57 937
Année 5	65 133	62 455
Années 6 à 10	333 628	331 853
Plus de 10 ans	2 132 608	2 154 829
Durée	13 ans	15 ans

Prestations dues à la cessation de service du personnel recruté sur le plan international

15.28 Les coûts liés à la cessation de service du personnel recruté sur le plan international à des postes financés au moyen du budget ordinaire de l'ONU (201 postes au 31 décembre 2022 et 158 postes au 31 décembre 2021) sont imputés

sur ce budget ; aucune provision n'est constituée à ce titre dans les états financiers de l'Office du fait que l'engagement sera à la charge de l'Organisation. Aucun montant n'est donc inscrit dans les états financiers de l'Office au titre de l'assurance maladie après la cessation de service, de la prime de rapatriement ou du paiement des jours de congé non pris. Ces prestations dues au personnel recruté sur le plan international doivent être constatées dans les états financiers figurant dans le rapport du Comité des commissaires aux comptes sur l'Organisation.

15.29 Dans le cadre de l'application des normes IPSAS, l'Office a chargé un cabinet d'actuares de calculer le montant des prestations dues aux fonctionnaires recrutés sur le plan international qui n'émargent pas au budget ordinaire de l'ONU. Le résultat de ces calculs est indiqué ci-dessous.

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Prestation</i>	<i>31 décembre 2022</i>	<i>31 décembre 2021</i>
Prime de rapatriement	61	289
Déménagements	451	398
Voyages	71	87
Assurance maladie après la cessation de service	624	771
Paiement des jours de congé non pris	489	388
Total	1 696	1 933

Hypothèses relatives au personnel recruté sur le plan international

15.30 Les prestations ont été calculées sur la base d'un taux d'actualisation de 5,12 %, d'une hausse des traitements de 3 % et d'un taux d'inflation générale de 2 % (pour les voyages et les déménagements). On estime que la prime d'assurance maladie après la cessation de service augmentera de 6 % par an pour les ressortissants des États-Unis et de 4 % pour les autres. On estime que le taux de démission annuel des membres affiliés au régime, par tranche d'âge, s'établira comme suit : 3 % pour les fonctionnaires de moins de 30 ans ; 2 % pour les fonctionnaires de 30 à 34 ans ; 1,5 % pour les fonctionnaires de 35 à 39 ans ; 0 % pour les fonctionnaires de 40 ans et plus. On suppose que les taux de mortalité des bénéficiaires de l'assurance maladie après la cessation de service refléteront les chiffres de 2017 pour les hommes et les femmes.

15.31 Sous réserve de remplir les conditions requises, les anciens membres du personnel recrutés sur le plan international au titre des projets et les personnes à leur charge ont la possibilité de souscrire à l'assurance maladie après la cessation de service. L'Office couvre 50 % des primes correspondantes, l'autre moitié étant à la charge de l'ancien(ne) fonctionnaire. Différents taux de primes ont été utilisés pour les fonctionnaires recrutés sur le plan international qui n'émargent pas au budget ordinaire de l'ONU, selon qu'ils possèdent la citoyenneté américaine ou d'autres nationalités, selon le cas pour la région. Il convient de noter que six fonctionnaires seulement devraient remplir les conditions requises pour bénéficier de cette prestation, si leur contrat n'est pas prorogé.

Analyse de sensibilité

15.32 Le tableau ci-dessous illustre la sensibilité des résultats à la provision de base de 1,696 million de dollars.

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Objet</i>	<i>Écart</i>	<i>Écart cumulé</i>	<i>Écart total</i>
Taux d'actualisation	+1 %	-4,60 %	1 618
	-1 %	+5,65 %	1 792
Taux de hausse des traitements	+1 %	+0,03 %	1 696
	-1 %	-0,03 %	1 695
Tous taux d'inflation	+1 %	+6,03 %	1 798
	-1 %	-5,03 %	1 611
Taux de démission	+1 %	–	1 696
	-1 %	–	1 696
Mortalité	120 %	-2,14 %	1 660
	80 %	+2,71 %	1 742

Note 16

Autres passifs courants

16.1 La composition des autres passifs courants est la suivante :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>31 décembre 2022</i>	<i>31 décembre 2021</i>
Marchandises en transit	4 770	765
Montants à reverser aux bailleurs de fonds	761	4
Engagements au titre de contrats de location-financement	–	69
Total	5 531	838

16.2 Les passifs au titre des marchandises en transit ont augmenté, en raison des produits de première nécessité en attente de dédouanement à la fin de l'année.

16.3 Les montants à reverser aux bailleurs de fonds ont augmenté en raison de remboursements non réglés à la fin de l'année.

16.4 La composition des autres éléments de passif est la suivante :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>31 décembre 2022</i>	<i>31 décembre 2021</i>
Passifs courants	5 531	838
Passifs non courants	–	–
Total	5 531	838

Autres passifs non courants

16.5 La composition des autres passifs non courants est la suivante :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Engagements au titre de contrats de location-financement ^a	–	69
Total	–	69

^a Voir note 18.12.

Note 17

Contributions reçues d'avance

17.1 Les contributions qui, à la date de réception, ne répondaient pas aux critères fixés pour la comptabilisation des produits étaient réparties comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Sommes reçues de gouvernements	2 991	616
Sommes reçues d'organisations intergouvernementales	–	10 000
Sommes reçues d'organismes des Nations Unies	278	131
Total	3 269	10 747

17.2 Les contributions reçues d'avance de gouvernements ont augmenté, tandis qu'aucune somme n'a été reçue d'organisations intergouvernementales durant l'année.

Note 18

Passifs éventuels, actifs éventuels et engagements au titre de contrats de location

Passifs éventuels

18.1 Au 31 décembre 2022, les passifs éventuels de l'Office se divisaient en deux catégories principales : ceux qui se rapportaient à la gestion du personnel et à des réclamations, litiges ou arbitrages importants et ceux qui découlaient de problèmes d'ordre contractuel. Dans ce dernier cas, il s'agissait principalement de réclamations relatives à des passations de marchés (contrats d'achat de biens et de services et contrats liés aux travaux de construction) et de réclamations déposées par des propriétaires de locaux loués par l'Office.

18.2 Plusieurs membres du personnel ayant formé des recours auprès du Tribunal du contentieux administratif de l'Office et du Tribunal d'appel des Nations Unies, il se pourrait que des rémunérations et des prestations diverses ou des dommages-intérêts doivent être versés. Au 31 décembre 2022, le montant des passifs éventuels liés à ces recours était estimé à 1,140 million de dollars (contre 0,527 million de dollars au 31 décembre 2021).

18.3 Les passifs éventuels liés à des contrats commerciaux s'élevaient à environ 18,028 millions de dollars au 31 décembre 2022 (contre 13,670 millions de dollars au 31 décembre 2021).

Actifs éventuels

18.4 Les actifs éventuels de l'Office représentent des contributions annoncées qui ont fait l'objet d'accords signés avec les donateurs mais ne répondaient pas aux critères de comptabilisation des produits. Au 31 décembre 2022, le montant total des actifs éventuels s'établissait à 714,497 millions de dollars (contre 410,303 millions de dollars au 31 décembre 2021) en raison des nouveaux accords pluriannuels signés fin 2022 avec deux des principaux donateurs.

Engagements au titre de contrats de location simple

18.5 Les paiements à effectuer au titre des contrats de location simple, d'un montant de 3,227 millions de dollars en 2022 (contre 3,135 millions de dollars en 2021), ont été comptabilisés comme charges courues au titre de contrats de location simple. Ce montant comprend les paiements minimaux exigibles au titre de la location. Il n'a pas été effectué de paiements au titre de loyers éventuels.

18.6 Les contrats de location simple de l'Office sont pour la plupart résiliables. Ils concernent principalement des locaux destinés à des écoles, des centres de santé, des terrains et des abris collectifs pour des camps, des antennes administratives locales et des entrepôts et centres de distribution. Le montant total des futurs paiements minimums exigibles au titre de la location s'établit comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Paiements exigibles à moins d'un an	26	58
Baux expirant dans plus d'un an et moins de cinq ans	286	216
Total	312	274

18.7 La plupart des contrats contiennent des clauses de renouvellement qui permettent à l'Office de reconduire le bail. Dans certains, il est indiqué que les prix peuvent être révisés sur la base d'un pourcentage ou d'un montant fixe, à des intervalles ou des dates prédéterminés. Aucun contrat n'est assorti d'une option d'achat.

18.8 Les gouvernements des pays hôtes et certaines associations caritatives travaillant dans les domaines d'activité de l'Office mettent des terrains à la disposition de celui-ci gratuitement ou moyennant un loyer symbolique au profit des réfugiés de Palestine. Les terrains sont utilisés pour la construction d'écoles, de centres de santé ou de locaux destinés à des usages divers, qui sont administrés par l'Office ou dans lesquels celui-ci fournit des services.

18.9 Pour calculer cette juste valeur, on a utilisé comme base de référence des baux commerciaux que l'Office a négociés récemment pour des terrains et des bâtiments. Le rendement locatif moyen des baux commerciaux a été appliqué aux terrains mis à la disposition de l'Office, dont la valeur a été évaluée par des experts externes. Ces dons en nature ont été évalués à une juste valeur de 5,205 millions de dollars en 2022, contre 4,086 millions de dollars en 2021. Cette augmentation significative s'explique par le fort taux d'inflation au bureau du Liban, qui a eu une incidence de 0,924 million de dollars sur le calcul des loyers. Ces dons en nature sont inclus dans les produits d'opérations sans contrepartie et les charges locatives.

18.10 L'Office a perçu des produits d'un montant de 2,089 millions de dollars au titre des sous-locations en 2022 (contre 1,174 million de dollars en 2021). L'augmentation

observée en 2022 est principalement due à la hausse des sommes versées au titre des sous-locations par des responsables de cantines scolaires dans tous les secteurs. Les contrats de sous-location sont tous résiliables et ne prévoient pas de loyers conditionnels.

Engagements au titre de contrats de location-financement

18.11 Les contrats de location qui transfèrent à l'Office la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété sont considérés comme des contrats de location-financement. Les biens acquis en vertu de contrats de location-financement sont portés à l'actif et amortis sur la durée d'utilité du bien ou sur celle du contrat de location si celle-ci est plus courte.

18.12 Le contrat de location-financement pour le matériel médical acquis en 2017 a pris fin en 2022, et le matériel est devenu la propriété de l'Office :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2022		2021	
	Valeur actuelle	Valeur future	Valeur actuelle	Valeur future
Paiements exigibles à moins d'un an	–	–	69	70
Baux expirant dans plus d'un an et moins de cinq ans	–	–	–	–
Solde de clôture	–	–	69	70

18.13 La différence entre les valeurs actuelle et future des paiements minimaux exigibles au titre de la location constitue la remise sur les obligations de bail au taux de dépôt à terme fixe de HSBC.

Note 19

Fonds de crédit renouvelable

19.1 Les contributions soumises à des restrictions et destinées au financement de prêts rétrocédés par le Département du microfinancement et le Programme d'aide aux organismes locaux de microcrédit sont transférées au fonds de crédit renouvelable. Ce fonds est inclus dans l'état des variations de l'actif net ou de la situation nette en tant que composante des réserves du Département du microfinancement et du Programme d'aide aux organismes locaux de microcrédit.

19.2 Au 31 décembre 2022 et au 31 décembre 2021, la composition du solde du fonds de crédit renouvelable était la suivante :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Département du microfinancement	35 147	35 146
Programme d'aide aux organismes locaux de microcrédit	3 341	3 341
Total	38 488	38 487

Note 20
Produit des contributions en espèces

20.1 Le montant total du produit des contributions en espèces perçues en 2022 et en 2021 se répartissait comme suit (par source de financement) :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2022	2021
Gouvernements	962 085	1 007 152
Organisations intergouvernementales	122 577	151 370
Organisations non gouvernementales et autres entités	10 377	18 245
Organismes des Nations Unies	43 136	45 202
Autres	3 647	6 287
Total	1 141 822	1 228 256

20.2 Le produit des contributions en espèces a diminué de 86,434 millions de dollars en 2022 par rapport à l'exercice précédent, principalement parce que les donateurs avaient versé des contributions supplémentaires en 2021 pour répondre à l'appel d'urgence à la suite du conflit à Gaza. En outre, les contributions aux projets en 2022 ont diminué de manière significative par rapport à l'exercice précédent.

Note 21
Produit des contributions en nature

21.1 Le montant total du produit des contributions en nature perçues en 2022 et en 2021 se répartissait comme suit (par source de financement) :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2022	2021
Gouvernements	27 763	27 437
Organisations non gouvernementales et autres entités	3 167	3 636
Organismes des Nations Unies	1 714	1 355
Total	32 644	32 428

Note 22
Intérêts perçus sur les prêts

22.1 Il s'agit des intérêts prélevés sur les prêts accordés par le Département du microfinancement et le Programme d'aide aux organismes locaux de microcrédit dans les cinq secteurs de l'Office. La composition des intérêts sur les prêts en 2022 et 2021 a été la suivante :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2022	2021
Département du microfinancement	8 382	6 795
Programme d'aide aux organismes locaux de microcrédit	66	107
Total	8 448	6 902

22.2 Les intérêts générés par les prêts ont augmenté au cours de l'année, principalement en raison de l'augmentation des prêts octroyés en 2022.

Note 23

Intérêts créditeurs

23.1 Les intérêts créditeurs sont comptabilisés au titre de la période pendant laquelle ils sont acquis. Le montant des intérêts perçus sur les dépôts bancaires s'est élevé à 1,896 million de dollars en 2022 (contre 1,691 million de dollars en 2021).

Note 24

Gains/(pertes) de change

24.1 Les gains (et pertes) de change, réalisés ou non, découlent de la conversion en dollars des États-Unis des soldes constatés et des opérations effectuées dans d'autres monnaies pendant l'année.

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2022	2021
Gains de change réalisés	13 065	20 447
(Pertes) de change non réalisées	(29 078)	(12 341)
Gains/(pertes) de change réalisés sur les recettes provenant de sommes à recevoir	1 283	(2 596)
Total	(14 730)	5 510

24.2 La diminution des gains de change réalisés tient à la baisse du taux de change des monnaies autres que le dollar des États-Unis au cours de l'année. Les devises utilisées par les différents bureaux ont contribué à la diminution des gains au cours de l'année. Le dollar des États-Unis est resté fort pendant toute l'année 2022.

24.3 Les pertes de change non réalisées ont été importantes en 2022, principalement en raison de l'appréciation, au cours de l'année, du dollar des États-Unis par rapport à d'autres devises, qui, dans la mesure où elles devraient rebondir en 2023, sont restées invendues en 2022.

24.4 Les gains ou pertes de change réalisées sur les recettes provenant de sommes à recevoir tiennent à l'évolution des taux de change entre les dates de facturation et de réception au cours de l'année. En 2022, les gains de change, d'un montant de 1,283 million de dollars, résultaient principalement de deux devises, les recettes issues des contributions ayant été reçues plus tôt que ce qui avait été annoncé.

Note 25

Recouvrement des coûts d'appui indirects

25.1 En application des accords conclus avec les donateurs, l'Office recouvre un certain pourcentage des dépenses engagées dans le cadre de divers projets et des appels d'urgence. Ces prélèvements, comptabilisés comme produits du budget-programme, représentent les montants facturés au titre des frais généraux engagés par l'Office pour mettre en œuvre les projets considérés.

25.2 Le montant total des coûts d'appui indirects recouverts au titre des projets et des appels d'urgence s'est élevé à 45,210 millions de dollars en 2022, contre 37,869 millions de dollars en 2021. Cette augmentation est due à la hausse des dépenses liées aux appels d'urgence, et en particulier à l'appel éclair pour Gaza. En ce qui concerne le Programme des administrateurs auxiliaires, le montant total des coûts d'appui indirects recouverts s'est établi à 0,123 million de dollars en 2022, contre 0,134 million de dollars en 2021.

Note 26

Produits accessoires

26.1 Les produits accessoires sont répartis comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2022	2021
Produit des cantines	2 090	1 174
Produits divers	7 938	6 577
Revenu net sur activités productrices de recettes	83	24
Produits des provisions remboursées	65	1 487
Sommes reçues d'organismes des Nations Unies	101	77
Remboursements aux donateurs	(4 983)	(584)
Total	5 294	8 755

26.2 Les produits au titre des contrats de location des cantines ont augmenté en 2022, principalement en raison de la hausse des sommes versées au titre des sous-locations par des responsables de cantines scolaires dans tous les secteurs.

26.3 Le montant des produits divers a augmenté en 2022, principalement en raison de la hausse du montant perçu en échange des services fournis à d'autres organismes et de recettes provenant de demandes d'indemnisation au titre de l'assurance maritime.

26.4 Les produits provenant de remboursements qui avaient fait l'objet d'une provision ont diminué en 2022 en raison de la baisse des montants de la TVA que les autorités palestiniennes et israéliennes avaient remboursée au cours des exercices précédents.

26.5 Les remboursements aux donateurs correspondent à des sommes qui ont été comptabilisées en produits pendant les exercices précédents, mais doivent être remboursées en application des accords signés avec les donateurs. La hausse de ces sommes en 2022 tient principalement à l'augmentation du remboursement des soldes non utilisés dans le cadre des projets achevés, conformément aux accords signés avec les donateurs.

Note 27

Traitements, salaires et avantages du personnel

27.1 En 2022 et en 2021, les salaires, traitements et avantages du personnel étaient répartis comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2022	2021
Personnel recruté sur le plan international	46 438	42 058
Personnel recruté sur le plan régional		
Traitements de base, indemnités et autres avantages	614 347	624 693
Cotisations versées à la Caisse de prévoyance du personnel recruté sur le plan régional	63 839	63 760
Dépenses de santé	11 627	11 379
Total	736 251	741 890

27.2 Les traitements de base et les indemnités du personnel recruté sur le plan régional ont diminué au cours de l'année, principalement en raison d'une réduction des montants versés au titre du coefficient d'ajustement monétaire, de la prime de risque et de la prime spéciale accordées à la suite du conflit survenu à Gaza en 2021 ainsi que de la prime de risque versée au personnel enseignant en Jordanie pour les sessions de rattrapage accordées aux étudiants en 2021 en raison de la COVID-19, et d'une diminution du paiement des jours de congé annuel accumulés. Les charges afférentes au personnel recruté sur le plan international ont augmenté au cours de l'année en raison d'une augmentation du nombre de postes de fonctionnaire recruté(e) sur le plan international pourvus à la suite de l'ouverture de postes supplémentaires financés au moyen de contributions statutaires, ainsi que de l'application d'un nouveau barème des traitements et d'un nouveau barème de la rémunération considérée aux fins de la pension à compter de février 2022.

Note 28

Fournitures et consommables

28.1 En 2022 et 2021, les charges relatives aux fournitures et consommables étaient réparties comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2022	2021
Produits de première nécessité	116 094	83 461
Vêtements	1 327	800
Denrées alimentaires fraîches	1 139	944
Fournitures médicales	29 882	27 050
Fournitures diverses	14 228	12 049
Articles de sport	408	187
Manuels scolaires et livres de bibliothèque	9 554	7 598
Fournitures pour les transports	11 448	5 505
Total	184 080	137 594

28.2 L'augmentation des charges relatives aux produits de première nécessité en 2022 s'explique principalement par la hausse du prix de ces produits et des frais d'expédition en raison du conflit en Ukraine, ainsi que par l'ajout de produits supplémentaires au panier alimentaire en République arabe syrienne.

28.3 L'augmentation des charges relatives aux fournitures médicales en 2022 est due à l'accroissement des achats de fournitures médicales et de fournitures de laboratoire, qui a entraîné une hausse des achats de certains articles de laboratoire de grande valeur. La hausse des prix a également entraîné une augmentation de la valeur des fournitures médicales, en raison notamment de l'inflation plus élevée et de la situation économique désastreuse au Liban.

28.4 L'augmentation du coût des fournitures diverses au cours de l'année tient principalement à l'augmentation des quantités achetées et des valeurs observée du fait de l'augmentation du prix des matériaux et du transport international de carburant et d'autres matériaux en République arabe syrienne.

28.5 L'augmentation des charges relatives aux manuels scolaires et aux livres de bibliothèque en 2022 tient à la distribution de manuels supplémentaires dans les écoles après la reprise complète de l'enseignement en présentiel.

28.6 L'augmentation des charges relatives aux fournitures pour les transports en 2022 est imputable à la hausse des prix des carburants provoquée par la crise en Ukraine et à une inflation plus élevée, principalement au bureau du Liban.

Note 29

Charges locatives, services collectifs de distribution et frais afférents aux locaux

29.1 Les charges comptabilisées en 2022 et 2021 pour ces objets de dépense se répartissaient comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2022	2021
Location de locaux	8 730	7 504
Entretien des locaux	5 855	8 980
Services collectifs de distribution	5 647	5 047
Total	20 232	21 531

29.2 L'augmentation des coûts de location des locaux en 2022 est principalement due à l'augmentation de la valeur des baux en nature en 2022 en raison du taux d'inflation élevé au Liban.

29.3 La diminution des coûts d'entretien des locaux en 2022 s'explique principalement par le fait que les coûts d'entretien avaient augmenté en 2021 à la suite du conflit survenu à Gaza.

Note 30

Services contractuels

30.1 En 2022 et 2021, les charges relatives aux services étaient réparties comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2022	2021
Travaux de construction et matériel	33 784	18 869
Dépenses contractuelles	10 377	12 189
Frais d'hôpital	33 614	28 987
Services divers	2 043	2 322
Services de consultants	16 103	14 099
Surestaries et droits de port	16 645	13 022
Frais de formation	2 075	1 669
Voyages	2 276	1 351
Total	116 917	92 508

30.2 L'augmentation des charges relatives aux travaux de construction et au matériel au cours de l'année est principalement due à l'augmentation du nombre d'activités de construction entreprises à la suite de la levée de toutes les restrictions imposées pendant la pandémie de COVID-19 dans la région. Les ouvrages de construction ont repris normalement en 2022.

30.3 La diminution des dépenses contractuelles est principalement due à la réduction de la provision pour passif éventuel liée aux actions en justice intentées au cours des années précédentes.

30.4 L'augmentation des frais d'hospitalisation au cours de l'année s'explique principalement par la hausse des prix des hospitalisations du fait de la situation économique, en particulier pour le secteur du Liban.

30.5 L'augmentation des surestaries et des droits de port au cours de l'année est principalement due à la hausse des coûts et des délais de dédouanement des envois par les services d'opérations portuaires, principalement pour le secteur de Gaza.

Note 31 Subventions

31.1 Les subventions correspondent à des sommes versées à des réfugiés de Palestine et sont ventilées comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2022	2021
Subventions en espèces versées aux bénéficiaires	168 282	149 499
Subventions pour soins médicaux	5 515	5 817
Subventions pour la construction et la réparation d'abris	32 142	14 570
Subventions versées à des tiers	2 619	5 108
Total	208 558	174 994

31.2 Les subventions en espèces sont versées aux bénéficiaires afin de fournir une aide pécuniaire sélective aux réfugiés de Palestine touchés par le conflit dans tous les domaines de la sécurité alimentaire et de l'aide au logement locatif. La hausse observée en 2022 est principalement due à l'augmentation des montants versés aux

bénéficiaires du fait de la forte inflation et de la situation économique compliquée au Liban et en République arabe syrienne, ainsi qu'aux subventions en espèces versées aux étudiants pour leurs frais de transport.

31.3 Les subventions pour la construction et la réparation d'abris ont augmenté en 2022, principalement en raison de l'octroi d'un montant important d'aide en espèces aux familles déplacées en 2021 à la suite du conflit survenu à Gaza.

31.4 Les subventions versées à des tiers correspondent aux sommes en espèces versées par l'Office aux collectivités et à d'autres parties pour financer des activités visant à améliorer les conditions de vie des réfugiés. Elles ont diminué en 2022 par rapport à 2021 en raison de la baisse des dons reçus en lien avec le conflit survenu à Gaza.

Note 32

Provisions et comptabilisations en pertes

32.1 Les provisions et comptabilisation en pertes pour 2022 et 2021 se présentent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2022	2021
Provisions et comptabilisation en pertes de créances	376	523
Provisions et comptabilisation en pertes pour contributions à recevoir	5	5 202
Provisions et comptabilisation en pertes de prêts	986	843
Comptabilisation en pertes des créances surestimées et autres	55	95
Total	1 422	6 663

32.2 La diminution des provisions pour contributions en 2022 tient au fait qu'il restait moins de contributions à recevoir pour l'année en cours.

Note 33

Information sectorielle

33.1 Un secteur est une activité ou un groupe d'activités pour laquelle ou lesquelles il convient de présenter séparément l'information financière dans les états financiers. Les informations sectorielles ont été organisées selon plusieurs schémas afin d'assurer une présentation adaptée aux objectifs et aux activités de l'Office. Une information sectorielle complète est fournie pour les différentes sources de financement ; les charges sectorielles font l'objet de comptes rendus pour les objectifs stratégiques, les programmes et les implantations géographiques.

a) Sources de financement

33.2 Un fonds est une entité comptable créée pour comptabiliser les opérations réalisées dans un objectif précis. Les fonds sont constitués pour financer la mise en œuvre d'activités précises ou la réalisation d'objectifs déterminés, dans le respect de certaines règles, restrictions et limites. Établis selon le principe de la comptabilité par fonds, les états financiers indiquent, en fin de période, la situation globale de l'ensemble des fonds. Les soldes des fonds représentent le montant cumulé des produits et charges résiduels.

33.3 Les activités de l'Office sont financées par l'intermédiaire de cinq groupes de fonds. Différents paramètres ont été établis pour chacun d'eux sur la façon dont les produits peuvent être utilisés.

33.4 Les ressources non préaffectées, qui contribuent à alimenter le budget-programme de l'Office, constituent le principal instrument de financement des activités régulières de cet organisme. Ces ressources permettent à l'Office de faire face à ses engagements de dépenses découlant des ouvertures de crédits approuvées et sont constituées essentiellement par des contributions volontaires et des contributions en nature provenant de gouvernements, d'organismes intergouvernementaux et non gouvernementaux et d'autorités des pays hôtes.

33.5 Les ressources préaffectées font également partie intégrante du budget-programme, mais elles ne peuvent être utilisées que pour des objets déterminés (par exemple l'appui direct, l'assistance en espèces et l'aide alimentaire dispensés dans le cadre du programme de protection sociale) au cours d'une période définie et dans les limites d'un budget défini.

33.6 Le fonds du Département du microfinancement sert à financer des prêts accordés aux ménages et aux petits entrepreneurs pour améliorer leur qualité de vie (prêts à la consommation et au logement dans le cas des ménages), créer de l'emploi, faire reculer la pauvreté, permettre aux femmes d'accéder à une plus grande autonomie et donner aux réfugiés de Palestine la possibilité de gagner leur vie.

33.7 Les fonds provenant des appels d'urgence sont utilisés pour répondre à des besoins pressants par la fourniture de secours d'urgence, par exemple une aide alimentaire, une aide au logement ou des fournitures médicales. Ces fonds sont recueillis principalement par l'intermédiaire de la procédure d'appel global et leur utilisation est soumise à des contraintes de temps. Comme suite à la mise en service du nouveau progiciel de gestion intégré, les fonds provenant des appels d'urgence pour la République arabe syrienne ont été transférés de la rubrique des projets financés au moyen de ressources préaffectées à celle des appels d'urgence financés au moyen de ressources préaffectées, ainsi que le prévoit par ailleurs, depuis 2016, la présentation des rapports aux donateurs.

33.8 Les fonds destinés aux projets servent à financer des dépenses d'équipement (construction d'écoles ou de centres de santé, par exemple) ou des investissements liés au développement qui visent à améliorer ou à renforcer des programmes et systèmes existants (concernant la salubrité de l'environnement, par exemple). Les projets sont axés sur la réalisation d'objectifs précis et les contributions sont utilisées exclusivement pour les fins définies et dans des délais déterminés.

b) Objectifs stratégiques

33.9 L'Office a pour mission d'aider les réfugiés de Palestine à atteindre, dans les conditions de vie difficiles qui sont les leurs, un niveau de développement humain aussi élevé que possible. Il a défini six objectifs stratégiques pour le guider dans l'accomplissement de sa mission, qui est d'aider les réfugiés de Palestine, en appliquant une gouvernance efficace et rationnelle. Ces six objectifs se décomposent en 14 sous-objectifs stratégiques qui orientent les activités de base de l'Office, comme indiqué ci-après :

a) Promouvoir et protéger les droits des réfugiés de Palestine reconnus par le droit international : i) tenir les porteurs d'obligations responsables des violations du droit international, au moyen d'activités de suivi, d'information et de sensibilisation ; ii) garantir que les groupes et les personnes vulnérables ou à risque bénéficient d'une protection ;

b) Protéger la santé des réfugiés de Palestine et réduire la charge de morbidité : i) mettre en place un système de soins de santé primaires centré sur les personnes et reposant sur des équipes de santé familiale ; ii) fournir des services d'appui hospitalier efficaces ;

c) Faire en sorte que les enfants d'âge scolaire bénéficient d'une éducation de base de qualité, équitable et sans exclusive et aillent jusqu'au bout du cycle d'enseignement : i) assurer un apprentissage de qualité dans un environnement propice à l'apprentissage pour tous les élèves ; ii) garantir un accès inclusif à l'éducation de base ; iii) garantir une éducation de base équitable ;

d) Renforcer les capacités des réfugiés de Palestine en vue d'accroître leurs moyens de subsistance : i) Renforcer les capacités des réfugiés de Palestine ; ii) améliorer l'accès des réfugiés aux moyens de subsistance ;

e) Veiller à ce que les réfugiés de Palestine puissent satisfaire leurs besoins essentiels en matière de nourriture, de logement et de salubrité de l'environnement : i) renforcer la capacité des réfugiés vivant dans l'extrême pauvreté à satisfaire leurs besoins alimentaires ; ii) améliorer les conditions de vie des réfugiés de Palestine vivant dans la pauvreté ; iii) faire respecter les normes de salubrité de l'environnement ;

f) Assurer l'efficacité de la gestion et des opérations : i) assurer un leadership et une direction efficaces pour atteindre les objectifs stratégiques définis ; ii) développer les activités de l'Office et assurer sa pérennité.

c) Programme

33.10 Les activités de l'Office, qui consistent à fournir des services directs aux bénéficiaires, sont réparties entre quatre grands programmes mis en œuvre sous la conduite de la direction exécutive avec le concours des départements d'appui suivants :

a) Le programme d'éducation assure l'accès des élèves ayant des besoins éducatifs particuliers à un enseignement élémentaire et secondaire, ainsi qu'à une formation professionnelle et technique. Ce programme dispose de 10 centres de formation professionnelle, qui dispensent des formations dans des domaines tels que la pharmacie, la plomberie, la menuiserie, le commerce et l'informatique. Il propose des cours de formation et de perfectionnement aux enseignants en poste pour développer leurs qualifications professionnelles et des formations pédagogiques aux nouveaux enseignants. Il favorise également l'accès des élèves aux études supérieures grâce à l'octroi de bourses ;

b) Le programme de santé s'appuie sur un réseau d'établissements de soins de santé primaires et de dispensaires ambulants qui offrent des services de soins préventifs, de médecine générale et de soins spécialisés adaptés à chaque étape de la vie. Bien qu'il soit axé principalement sur les soins de santé primaires, il facilite également l'accès des réfugiés de Palestine aux soins de santé secondaires et tertiaires. Le sous-programme relatif à la salubrité de l'environnement assure un contrôle de la qualité de l'eau potable, l'assainissement et la fourniture de services de dératissage et de lutte antivectorielle dans les camps de réfugiés ;

c) Le programme d'amélioration de l'infrastructure et d'aménagement des camps a pour but de remédier à la détérioration des conditions de vie des réfugiés de Palestine dans les camps. Il encourage les initiatives qui visent à rendre les quartiers écologiquement et socialement viables. Dans ce contexte, l'Office répare des logements et, agissant en coordination avec les gouvernements des pays hôtes, planifie des projets de relogement et de reconstruction après les démolitions causées

par des conflits armés ou d'autres situations d'urgence. Le programme couvre la construction et l'entretien de l'ensemble des locaux et installations de l'Office ;

d) Le programme de secours et de services sociaux assure la fourniture d'une gamme de services de protection sociale, par des voies directes et indirectes, à l'intention des réfugiés de Palestine. Le sous-programme relatif aux secours assure la mise en œuvre d'un système de protection sociale grâce à la fourniture d'aliments de base, de subventions en espèces et d'un complément de revenu familial aux réfugiés de Palestine les plus vulnérables pris dans l'engrenage de l'extrême pauvreté. Il prévoit également des aides financières ciblées, telles que des subventions ponctuelles en espèces pour la couverture des besoins essentiels des ménages dans des situations d'urgence familiale. En outre, il assure la fourniture d'une aide directe dans les situations d'urgence causées par des violences et des troubles politiques, ainsi que la remise en état de logements, en coordination avec d'autres programmes. Le sous-programme relatif aux services sociaux encourage des actions de proximité qui permettent aux réfugiés particulièrement vulnérables de devenir plus autonomes. Il est axé tout particulièrement sur les besoins des femmes, des réfugiés handicapés, des jeunes et des personnes âgées. Les réfugiés vulnérables bénéficient également d'une assistance par l'intermédiaire du programme de microcrédit, qui est géré par des organisations locales ;

e) La direction exécutive gère tous les aspects des travaux que l'Office mène pour s'acquitter efficacement de son mandat, qui consiste à fournir des services et une aide humanitaire aux réfugiés de Palestine et aux autres personnes désignées par les résolutions de l'Assemblée générale, tout en veillant à ce que la communauté internationale continue d'œuvrer en faveur du bien-être social et économique des réfugiés de Palestine. Elle assure notamment la gestion des activités de contrôle, d'aide judiciaire, de mobilisation des fonds, de sensibilisation et de communication avec des interlocuteurs extérieurs ;

f) Les départements d'appui aident le Commissaire général à assurer le bon fonctionnement de l'Office et s'occupent de la gestion des ressources humaines et financières, des services administratifs et de la communication interne ;

g) La Division de la protection a été créée au siège de l'Office, à Amman, pour assurer la direction et la coordination stratégiques des diverses activités de protection menées par l'Office. Conformément à son mandat, l'UNRWA mène des activités dont l'objet est de répondre aux besoins des réfugiés de Palestine en matière de protection alors que la région est en proie à un conflit de plus en plus grave et que le nombre de déplacés ne cesse de croître. Il poursuit une approche globale de la protection, qui comprend notamment un volet « interne », axé sur la réalisation des droits des réfugiés de Palestine dans le cadre des programmes de fourniture de services, et un volet « externe » consistant à faire participer les débiteurs de l'obligation concernés afin que les droits des réfugiés de Palestine soient respectés. Les experts thématiques de la Division de la protection se penchent sur la prise en compte systématique des questions de protection, la protection de l'enfance, la protection contre les violences sexuelles et fondées sur le genre, la protection des personnes handicapées et la protection internationale.

d) Implantations géographiques

33.11 Bien que la réalisation des objectifs et la prestation des services s'inscrivent le plus souvent dans le cadre d'un programme, les opérations de l'Office sont gérées par secteur. Conformément au mandat défini par l'Assemblée générale, organe parent de l'Office, ce dernier est présent dans cinq secteurs : Jordanie, Liban, République arabe syrienne, bande de Gaza et Cisjordanie. Les services fournis sont similaires dans tous les secteurs, mais ils diffèrent quelque peu d'un secteur à l'autre en fonction

de la situation politique, humanitaire et économique et du statut et des droits des réfugiés de Palestine.

e) Modes de détermination des prix de transfert entre secteurs et des charges connexes

33.12 Les coûts d'appui indirects sont des frais que l'Office engage pour appuyer la réalisation de ses activités financées par des fonds extrabudgétaires qui ne sont pas directement imputables à des activités, projets ou programmes précis. Ils englobent les dépenses d'administration, de gestion, de logistique et autres dépenses d'appui, dont les dépenses afférentes au recrutement du personnel, au contrôle budgétaire et financier, à l'appui informatique et aux activités d'achat, de transport et d'entreposage.

33.13 Les dépenses d'appui indirectes correspondent aux frais engagés par l'Office au titre de budgets-programmes financés par des fonds extrabudgétaires. Ces frais doivent faire l'objet d'un recouvrement afin d'éviter qu'ils soient imputés au budget ordinaire de l'Office.

33.14 Le recouvrement est généralement effectué par l'application d'un prélèvement au taux uniforme de 11 % sur l'ensemble des contributions versées pour les activités financées par des fonds extrabudgétaires.

Présentation de l'information sectorielle par fonds : situation financière au 31 décembre 2022

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Activités financées au moyen de contributions non préaffectées</i>		<i>Activités financées au moyen de contributions préaffectées</i>				<i>Total</i>
	<i>Budget-programme</i>	<i>Fonds réservés à des fins particulières</i>	<i>Département du microfinancement</i>	<i>Appels d'urgence</i>	<i>Projets</i>	<i>Soldes interfonds</i>	
Actif							
Actifs courants							
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6 943	10 957	23 982	90 422	144 013	28	276 345
Prêts à court terme	–	612	19 837	–	–	–	20 449
Contributions à recevoir	1 343	–	–	2 891	15 132	–	19 366
Créances	27 625	1 331	47	30	232	(17 603)	11 662
Autres actifs courants	5 101	–	414	141	266	–	5 922
Compte opérationnel du Département du microfinancement (Office)	–	553	–	–	–	(553)	–
Stocks	18 217	2 175	–	43 056	25 646	–	89 094
Actifs non courants							
Autres actifs non courants							
Prêts à long terme	–	431	2 334	–	–	–	2 765
Immobilisations corporelles	445 082	190	13	599	16 430	–	462 314
Immobilisations incorporelles	936	–	9	–	–	–	945
Total de l'actif	505 247	16 249	46 636	137 139	201 719	(18 128)	888 862

A/78/5/Add.4

	<i>Activités financées au moyen de contributions non préaffectées</i>		<i>Activités financées au moyen de contributions préaffectées</i>					<i>Total</i>
	<i>Budget-programme</i>	<i>Fonds réservés à des fins particulières</i>	<i>Département du microfinancement</i>	<i>Appels d'urgence</i>	<i>Projets</i>	<i>Soldes interfonds</i>		
Passif								
Passifs courants								
Dettes et charges à payer	93 388	1 721	771	10 767	24 565	(17 583)	113 629	
Avantages du personnel	88 341	–	426	–	–	–	88 767	
Compte opérationnel du Département du microfinancement (Office)	–	–	553	–	–	(553)	–	
Autres passifs courants	582	–	–	4 179	770	–	5 531	
Contributions reçues d'avance	3 195	–	–	95	–	(21)	3 269	
Passifs non courants								
Avantages du personnel	686 810	–	4 266	–	–	–	691 076	
Autres passifs non courants	–	–	–	–	–	–	–	
Total du passif	872 316	1 721	6 016	15 041	25 335	(18 157)	902 272	
Actif net/situation nette	(367 069)	14 528	40 620	122 098	176 384	29	(13 410)	
Réserve de réévaluation et autres réserves	125 464	–	–	–	–	2 504	127 968	
Réserves (Programme d'aide aux organismes locaux de microcrédit et Département du microfinancement)	–	3 342	35 146	–	–	–	38 488	
Excédent/(déficit) cumulé	(492 533)	11 186	5 474	122 098	176 384	(2 475)	(179 866)	
Total de l'actif net/de la situation nette	(367 069)	14 528	40 620	122 098	176 384	29	(13 410)	

Présentation de l'information sectorielle par fonds : performance financière au 31 décembre 2022

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Activités financées au moyen de contributions non préaffectées</i>		<i>Activités financées au moyen de contributions préaffectées</i>					<i>Total</i>
	<i>Budget-programme</i>	<i>Fonds réservés à des fins particulières</i>	<i>Département du microfinancement</i>	<i>Appels d'urgence</i>	<i>Projets</i>	<i>Soldes interfonds</i>		
Produits								
Contributions en espèces	734 147	–	–	301 278	106 397	–	1 141 822	
Contributions en nature	–	19 966	–	10 223	2 455	–	32 644	
Intérêts perçus sur les prêts	–	66	8 382	–	–	–	8 448	
Intérêts perçus sur les dépôts bancaires	761	201	685	42	207	–	1 896	
Produits divers								
Recouvrement des coûts d'appui indirects	45 240	93	–	–	–	(45 210)	123	
Produits accessoires	3 473	5 776	993	(1 787)	(3 194)	33	5 294	
Total des produits	783 621	26 102	10 060	309 756	105 865	(45 177)	1 190 227	

	<i>Activités financées au moyen de contributions non préaffectées</i>		<i>Activités financées au moyen de contributions préaffectées</i>					<i>Total</i>
	<i>Budget-programme</i>	<i>Fonds réservés à des fins particulières</i>	<i>Département du microfinancement</i>	<i>Appels d'urgence</i>	<i>Projets</i>	<i>Soldes interfonds</i>		
Charges								
Traitements, salaires et avantages du personnel	676 649	3 399	4 817	34 710	15 274	1 402	736 251	
Fournitures et consommables	35 061	16 685	208	128 669	3 457	–	184 080	
Charges locatives, services collectifs de distribution et frais afférents aux locaux	9 983	5 367	421	1 363	3 098	–	20 232	
Services contractuels	45 062	4 374	1 375	31 680	34 401	25	116 917	
Coûts d'appui indirects	–	154	31	35 886	9 139	(45 210)	–	
Subventions	36 128	506	–	154 556	17 368	–	208 558	
Amortissement	29 864	–	13	–	–	–	29 877	
Provisions et comptabilisations en pertes	416	–	1 006	–	–	–	1 422	
Pertes sur cession	323	–	–	–	–	–	323	
Perte de change	17 990	(2 883)	172	55	(604)	–	14 730	
Total des charges	851 476	27 602	8 043	386 919	82 133	(43 783)	1 312 390	
Excédent/(déficit) pour l'année	(67 855)	(1 500)	2 017	(77 164)	23 733	(1 394)	(122 163)	

Présentation de l'information sectorielle par objectif de développement humain : charges constatées au 31 décembre 2022

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Vivre longtemps et en bonne santé</i>	<i>Acquérir des connaissances et des compétences</i>	<i>Avoir un niveau de vie décent</i>	<i>Jouir pleinement de tous les droits humains</i>	<i>Gouvernance efficace et rationnelle et appui au sein de l'Office</i>	<i>Fonds non répartis</i>	<i>Soldes interfonds</i>	<i>Total</i>
Traitements, salaires et avantages du personnel	105 974	461 348	56 857	6 577	104 093	–	1 402	736 251
Fournitures et consommables	34 343	17 423	122 539	822	8 953	–	–	184 080
Charges locatives, services collectifs de distribution et frais afférents aux locaux	2 160	6 453	4 251	267	7 101	–	–	20 232
Services contractuels	46 249	11 607	39 237	2 415	17 384	–	25	116 917
Coûts d'appui indirects	4 202	4 277	33 742	413	2 576	–	(45 210)	–
Subventions	16 041	7 215	180 555	560	4 187	–	–	208 558
Amortissement	6 950	16 777	2 065	316	3 749	20	–	29 877
Provisions et comptabilisations en pertes	–	–	1 006	–	416	–	–	1 422
Pertes sur cession	277	35	–	–	11	–	–	323
Perte de change	–	–	–	–	14 730	–	–	14 730
Total	216 196	525 135	440 252	11 370	163 200	20	(43 783)	1 312 390

A/78/5/Add.4

Présentation de l'information sectorielle par programme : charges constatées au 31 décembre 2022

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Éducation	Santé	Amélioration de l'infrastructure et aménagement des camps	Secours et services sociaux	Division de la protection	Département d'appui	Direction exécutive	Soldes interfonds	Total
Traitements, salaires et avantages du personnel	491 153	85 184	29 234	27 172	3 119	59 100	39 887	1 402	736 251
Fournitures et consommables	19 357	32 409	2 804	119 823	78	9 046	563	–	184 080
Charges locatives, services collectifs de distribution et frais afférents aux locaux	9 153	1 992	1 864	753	–	5 823	647	–	20 232
Services contractuels	12 129	39 265	24 186	5 423	1 660	28 876	5 353	25	116 917
Coûts d'appui indirects	4 705	2 822	4 125	29 055	180	2 846	1 477	(45 210)	–
Subventions	2 781	6 637	10 650	184 760	67	1 380	2 283	–	208 558
Amortissement	18 181	5 420	2 108	779	44	2 984	361	–	29 877
Provisions et comptabilisations en pertes	–	–	–	1 006	–	416	–	–	1 422
Pertes sur cession	35	275	8	–	–	5	–	–	323
Perte de change	–	–	–	–	–	14 730	–	–	14 730
Total	557 494	174 004	74 979	368 771	5 148	125 206	50 571	(43 783)	1 312 390

Présentation de l'information sectorielle par secteur géographique : charges constatées au 31 décembre 2022

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Bureau de Gaza	Bureau du Liban	Bureau de République arabe syrienne	Bureau de Jordanie	Bureau de Cisjordanie	Siège	Soldes interfonds	Total
Traitements, salaires et avantages du personnel	307 691	86 746	50 993	135 565	112 175	41 679	1 402	736 251
Fournitures et consommables	128 140	11 177	23 241	12 610	8 492	420	–	184 080
Charges locatives, services collectifs de distribution et frais afférents aux locaux	5 595	4 471	780	4 482	3 941	963	–	20 232
Services contractuels	30 908	35 813	8 598	10 024	17 350	14 199	25	116 917
Coûts d'appui indirects	22 382	7 078	10 516	1 927	2 127	1 180	(45 210)	–
Subventions	56 043	54 923	67 738	17 502	10 105	2 247	–	208 558
Amortissements	16 237	2 910	1 478	2 693	6 103	456	–	29 877
Provisions et comptabilisations en pertes	127	–	2	651	226	416	–	1 422
Pertes sur cession	304	8	–	–	11	–	–	323
Perte de change	–	–	–	–	–	14 730	–	14 730
Total	567 427	203 126	163 346	185 454	160 530	76 290	(43 783)	1 312 390

Note 34

Présentation de l'information budgétaire

34.1 Les chiffres du budget de l'Office présentés dans l'état comparatif des montants budgétés et des montants réels (état V) et établis selon la méthode de la comptabilité de caisse modifiée correspondent à ceux du budget initial qui découle du budget-programme de 2022-2023.

34.2 Par rapport au budget-programme de 2022-2023, le budget-programme annuel, c'est-à-dire celui qui est disponible au début de chaque année de l'exercice, fait apparaître une réduction des ressources, compte tenu des prévisions de recettes établies en fin d'année et de ce qui est considéré comme un déficit de trésorerie acceptable. En ce qui concerne le budget des projets, des ressources sont débloquées dès la réception de contributions ou, exceptionnellement, lorsque des annonces de contributions sont confirmées au moyen d'un accord signé par les donateurs pour les propositions de projet ayant été approuvées.

34.3 À la suite de la mise en application des normes IPSAS, l'Office a adopté la méthode de comptabilité d'exercice préconisée dans ces normes. Toutefois, conformément aux dispositions du Règlement financier et des règles de gestion financière, le budget définitif présenté dans l'état financier V a été établi selon la méthode de la comptabilité de caisse modifiée et est utilisé pour la comparaison avec les montants réels.

34.4 L'Office a trois grandes modalités de financement : le budget-programme, alimenté principalement par des contributions volontaires auxquelles s'ajoute une dotation provenant du budget ordinaire de l'ONU qui permet de financer 201 postes d'agent(e) recruté(e) sur le plan international, les dons en nature et le budget des projets.

34.5 Le budget et la comptabilité de l'Office sont traités selon des méthodes comptables différentes. L'état de la situation financière, l'état de la performance financière, l'état des variations de l'actif net et l'état des flux de trésorerie sont établis selon la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale, les charges étant classées par nature dans l'état de la performance financière, tandis que l'état comparatif des montants budgétés et des montants réels (état V) est établi selon la méthode de la comptabilité de caisse modifiée.

34.6 La norme IPSAS 24 dispose que, lorsque les états financiers et le budget ne sont pas établis sur une base comparable, il faut procéder à un rapprochement des montants budgétés et des montants réels présentés dans les états financiers, en précisant séparément toutes les différences relatives aux méthodes de calcul, aux périodes considérées et aux entités prises en compte. Il peut aussi exister des différences entre les modes de présentation et les conventions de classement retenus pour l'établissement des états financiers et du budget.

34.7 Des différences liées à la méthode de calcul existent lorsque le budget approuvé est établi selon une méthode de comptabilité différente de celle retenue pour les états financiers, comme indiqué au paragraphe 34.6.

34.8 Il y a écarts de dates lorsque l'exercice budgétaire diffère de la période comptable sur laquelle portent les états financiers. Aucun écart de dates n'a été constaté pour la comparaison des montants budgétés et des montants réels.

34.9 Des différences relatives aux entités prises en compte existent lorsque l'on n'englobe pas dans le budget des fonds qui relèvent de l'entité pour laquelle les états financiers sont établis.

34.10 Les différences de présentation s'expliquent par le fait que la structure et le système de classement retenus pour établir l'état des flux de trésorerie diffèrent de ceux employés dans l'état comparatif des montants budgétés et des montants réels.

34.11 On trouvera dans le tableau ci-après pour l'année terminée le 31 décembre 2022 le rapprochement des montants réels calculés sur une base comparable, qui figurent dans l'état comparatif des montants budgétés et des montants réels (état V), et des montants réels dont il est rendu compte dans l'état des flux de trésorerie (état IV).

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Fonctionnement</i>	<i>Placements</i>	<i>Financement</i>	<i>Total</i>
Montants réels calculés sur une base comparable (état V)	842 957	41 313	–	884 270
Différences liées à la méthode de calcul	85 694	(66 617)	1	19 078
Écarts de dates	–	–	–	–
Différences relatives aux entités prises en compte	(83 335)	452	–	(82 883)
Différences de présentation	(901 087)	–	–	(901 087)
Montants réels présentés dans l'état des flux de trésorerie (état IV)	(55 771)	(24 852)	1	(80 622)

34.12 Les engagements en cours, y compris les commandes en cours et les flux nets de trésorerie provenant du fonctionnement et des activités d'investissement et de financement, tiennent à des différences liées à la méthode de calcul. Les produits dont il n'est pas rendu compte dans l'état comparatif des montants budgétés et des montants réels entrent dans la catégorie des différences de présentation. Les différences relatives aux entités tiennent au fait que le budget approuvé, comme indiqué plus haut, comprend le budget-programme, le budget alimenté par des dons en nature et le budget des projets. L'état des flux de trésorerie porte également sur le fonds pour les appels d'urgence, le fonds du Département du microfinancement et les ressources préaffectées du budget-programme.

34.13 Les montants inscrits au budget ont été présentés selon un classement fondé sur la nature des charges, conformément au budget-programme approuvé pour 2022-2023, suivant la recommandation du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvée par l'Assemblée générale.

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Total des charges</i>
Montants réels calculés sur une base comparable (état V)	884 270
Différences liées à la méthode de calcul	77 168
Écarts de dates	–
Différences relatives aux entités prises en compte	350 952
Montants réels présentés dans l'état de la performance financière (état II)	1 312 390

Explication des écarts significatifs

34.14 On trouvera ci-après des explications concernant les écarts significatifs qui existent entre le budget initial et le budget définitif, ainsi qu'entre le budget définitif et les montants réels.

Différences entre le budget initial et le budget définitif (recettes et charges, dont les dépenses d'équipement)

34.15 Dans le budget initial, le montant des dépenses est celui qui a été fixé dans le budget-programme, alors que dans le budget définitif, il s'agit des allocations budgétaires approuvées à la fin de 2022.

34.16 En 2022, le total des ressources inscrites au budget-programme s'élevait à 999,863 millions de dollars (selon la méthode de la comptabilité de caisse modifiée), comme indiqué dans le budget-programme de l'exercice 2022-2023. Ce montant est indiqué dans l'état V, sous l'intitulé « budget initial ». Calculé selon la méthode de la comptabilité de caisse modifiée, le montant du budget-programme définitif pour 2022 s'élevait à 1 046,790 millions de dollars, ce qui représentait une différence à la baisse de 46,927 millions de dollars ou 4,69 %. Il est indiqué dans l'état V, sous l'intitulé « budget définitif ». La différence est imputable essentiellement à une augmentation du budget-programme définitif (qui passe de 825,06 millions de dollars à 834,56 millions de dollars, contributions en nature incluses) et à une augmentation du budget définitif des projets (qui passe de 174,8 millions de dollars à 212,2 millions de dollars), tenant notamment à la progression des fonds réservés (projets financés au moyen de fonds préaffectés).

Utilisation des ressources budgétaires

34.17 Les écarts relevés dans l'utilisation des différentes composantes du budget sont dus à divers facteurs, tels que les mesures prises par l'administration pour réduire le déficit de trésorerie, la distribution d'argent et de nourriture dans le cadre du programme de protection sociale et les réserves budgétaires. On trouvera ci-après les taux d'utilisation des ressources budgétaires pour les principales catégories :

a) *Dépenses de personnel.* Le taux d'utilisation est de 96 %. La sous-utilisation de 25,63 millions de dollars s'explique par : i) la nécessité de maintenir un taux de vacance de postes pour le personnel recruté sur le plan international (postes financés au moyen de contributions statutaires), les retards pris dans le recrutement et le taux de vacance appliqué au personnel recruté sur le plan régional, ainsi que le recours à la modalité de rémunération à la journée au lieu de la modalité de rémunération dans le cadre de contrats à durée déterminée ; ii) une sous-utilisation de 15,6 millions de dollars des fonds extrabudgétaires affectés au personnel recruté sur le plan international, au personnel recruté sur le plan régional dans le cadre de contrats à durée déterminée et au personnel rémunéré à la journée ou pour de courtes périodes, tous imputables à des écarts de dates ;

b) *Fournitures.* Le taux d'utilisation est de 95 %. La sous-utilisation de 2,8 millions de dollars s'explique par la réception tardive des fonds destinés aux projets et par le report sur 2023 de l'engagement de certains fonds, ainsi que par les mesures d'austérité supplémentaires qui ont été prises en ce qui concerne les fournitures ;

c) *Entretien des locaux et du matériel.* Le taux d'utilisation est de 55 %. La sous-utilisation de 36,95 millions de dollars tient aux différentes durées de vie des projets et à la réception tardive des fonds destinés aux projets ;

d) *Formation, voyages, services administratifs et services de consultants.* Le taux d'utilisation est de 66 %. La sous-utilisation tient aux mesures de contrôle interne adoptées pour gérer le déficit de trésorerie du budget-programme au cours du dernier trimestre de l'année, ainsi qu'aux écarts de dates entre la réception des fonds destinés aux projets et la mise en œuvre des projets ;

e) *Services hospitaliers et services divers.* Le taux d'utilisation est de 89 %. La sous-utilisation tient aux retards pris dans l'exécution de projets liés à des commandes de services qui devraient être honorées durant l'année financière à venir, compte tenu de la durée de vie des projets, à la réception tardive des factures des hôpitaux et aux mesures de contrôle interne adoptées pour gérer le déficit de trésorerie du budget-programme au dernier trimestre de l'année ;

f) *Subventions versées à des personnes en détresse, à des patients et à des tierces parties.* Le taux d'utilisation est de 77 %. La sous-utilisation tient principalement à l'utilisation des fonds pour les appels d'urgence au lieu des fonds destinés au budget-programme, à la réception tardive des fonds destinés aux projets et à la distribution asynchrone d'espèces ;

g) *Réserves.* Les réserves correspondent à la part non financée et non affectée du budget-programme. Le montant de ces réserves est réaffecté à d'autres rubriques budgétaires conformément aux décisions approuvées par le Bureau du Commissaire général et par le Groupe consultatif exécutif. Pour ce qui est des projets, les réserves sont financées et constituent une allocation temporaire jusqu'à ce qu'une ventilation détaillée du budget soit reçue des départements du siège et hors siège concernés.

Note 35

Continuité d'activité

35.1 Les états financiers qui figurent dans le présent document ont été établis sur la base du principe de la continuité d'activité de l'Office. L'Assemblée générale adopte des résolutions stratégiques tous les ans pour appuyer les opérations de l'Office et tous les trois ans pour renouveler le mandat de l'entité. De plus, la Commission consultative de l'UNRWA, qui rassemble les principaux donateurs et les responsables des opérations, réaffirme son soutien à l'Office à l'occasion d'une réunion semestrielle. Le 12 décembre 2022, dans sa résolution 77/123, l'Assemblée a renouvelé le mandat de l'UNRWA jusqu'au 30 juin 2026.

Note 36

Parties associées

36.1 La rémunération totale des principaux dirigeants et d'autres hauts fonctionnaires pour l'année terminée le 31 décembre 2022 s'établissait comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

Description	Rémunération totale	Encours des avances et des prêts	Nombre de personnes
Principaux dirigeants	6 409	397	27
Total	6 409	397	27

36.2 Les principaux dirigeants, y compris les membres du Comité de gestion, sont ceux qui sont habilités à planifier, diriger et contrôler les activités de l'Office (ou une grande partie d'entre elles). Il s'agit du (de la) Commissaire général(e), du (de la) Commissaire général(e) adjoint(e) et des directrices et directeurs des bureaux de secteur et des départements du siège. Les parties liées de l'Office sont les principaux

dirigeants, le Secrétariat de l'ONU et la Caisse de prévoyance du personnel recruté sur le plan régional.

36.3 Le montant total de la rémunération des principaux dirigeants englobe le montant net des traitements, l'indemnité de poste, diverses primes et indemnités ainsi que la cotisation de l'employeur au régime de pensions et au régime d'assurance maladie. Il comprend aussi les allocations-logement et les indemnités de représentation, qui sont intégrées aux traitements même si elles sont versées à des fins de représentation.

36.4 Une société dans laquelle un parent de l'un des principaux dirigeants détient des parts a effectué des transactions avec l'Office dans le cadre d'un accord à long terme signé en 2016 et renouvelé en 2020. Le (la) membre du personnel en question est devenu(e) membre du Comité de gestion en avril 2019. La valeur totale des transactions de l'Office avec cette société s'est élevée à 0,228 million de dollars en 2022. La société fait partie depuis 1995 des fournisseurs agréés par l'Office et les revenus que lui procure celui-ci représentent moins de 10 % de ses opérations.

36.5 Les avances sur les prestations sont accordées conformément aux dispositions des statuts et des règlements s'appliquant au personnel de l'Office recruté sur les plans régional et international. Tous les fonctionnaires de l'Office peuvent en bénéficier.

Note 37

Événements postérieurs à la date de clôture des comptes

37.1 La date de clôture est le 31 décembre 2022 pour les états financiers établis en 2022 par l'Office selon les normes IPSAS. À la date de l'approbation et de la signature des présents comptes, aucun événement susceptible d'avoir une incidence favorable ou défavorable significative sur eux n'était survenu entre la date de clôture et la date d'autorisation de leur publication.

Note 38

Date et approbation

38.1 Les états financiers et les notes y relatives ont été certifiés exacts et approuvés par le Directeur du Département de la gestion financière, avant d'être publiés le 31 mars 2023.

